

doc
CA1
EA
95G56
EXF
c. 3

Government Response to the Recommendations of the Special Joint Parliamentary Committee Reviewing Canadian Foreign Policy



Canada

.b264499X (E)
.b2645002 (F)



Gouvernement du Canada
Government of Canada

OTTAWA, Ontario
K1A 0G2

February 7, 1995

The Honourable Allan J. MacEachen, P.C.
The Honourable Jean-Robert Gauthier
Co-Chairs
Special Joint Committee reviewing Canadian Foreign Policy
Parliament of Canada
OTTAWA
K1A 0A6

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures

FEB 8 1995

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE

Dear Co-Chairs:

We are pleased to forward to you, in the attached document, the Government's comprehensive response to each recommendation of the Report of the Special Joint Committee reviewing Canadian Foreign Policy entitled *Canada's Foreign Policy: Principles and Priorities for the Future*.

On behalf of the Government, we would like to express our appreciation for your work and that of the Special Joint Committee in producing such a substantive and thoughtful report. Your observations and recommendations have been thoroughly reviewed by the Government and have contributed significantly to shaping the Government's *Foreign Policy Statement*, which is also enclosed with this letter. The Government looks forward to an even closer working relationship with Parliament in months and years ahead to ensure that policy formulation continues to receive public input and that the implementation of foreign policy is subject to ongoing assessment.

As you will note, the Government agrees with the main directions advanced in your report to guide Canadian Foreign Policy. Moreover, the Government agrees with the overwhelming majority of your many useful recommendations.

The Government shares the Committee's assessment of the growing importance of international affairs to the daily well-being of Canadians. Foreign affairs are more and more the concern of all Canadians, as expressed individually or through partners such as the provinces, the private sector, NGOs and other Canadian institutions.

43-270-588
43-270-591 b2645002

Canada

Your report, and the Government's *Statement*, reflect the deeply-held values which Canadians want to see carried forward by Canada abroad. Canadians want an active and independent foreign policy. The Government's *Statement* notes, as did your report, the important changes that have occurred in the world, as well as the specific challenges and the opportunities facing Canada. The Government agrees that it must be selective in its interventions. For this reason, and given fiscal constraints, the Government will address its foreign policy objectives through reallocation of resources. In light of these factors, the Government has decided to focus Canada's foreign policy on three key objectives: **promoting prosperity and employment; protecting our security, within a stable global framework; and projecting Canadian values and culture.**

Allow us to elaborate on these objectives in the order laid out in your report.

On **security**, the Government embraces the need to adopt a broader concept of security encompassing both military and non-military factors. Serious threats to collective, shared security over the longer term derive from global environmental, demographic, migration, ethnic, health, and development trends. The Department of Foreign Affairs and International Trade will establish an office dedicated to the management of global issues, reporting to an assistant deputy minister, to bring greater coherence to Canada's policies relevant to the broad non-military global security agenda.

As announced in the Defence White Paper, peacekeeping will be a primary international contribution of the re-balanced Canadian Armed Forces. Canada will support reform of the UN and the UN Security Council (the Committee has made helpful suggestions in this regard) and will seek membership on the Security Council for the 1999-2000 term. Canada will remain active in NORAD, NATO and the OSCE and in the security dialogue affecting Latin America, the Asia-Pacific, and Africa. Further details are provided in the *Statement*.

On **trade policy**, the Government will continue to build a multilateral trading system based on rules and not power relationships. The Government will pursue unfinished business from the Uruguay Round. As suggested by the Committee, it will pursue appropriate linkages between trade policy and issues such as human rights, the environment, and labour standards. In some cases, these can be engaged directly at the WTO; in other cases, further study and consensus-building is required at the OECD or in other institutions such as the ILO.

The Government will vigorously defend our trading interests vis-à-vis the United States. It will, as suggested by the Committee, seek to multilateralize relations where possible, for example, through expansion of the NAFTA and by encouraging work now underway on a Free Trade Agreement of the Americas (FTAA). The Government will seek agreement on trade remedy laws through the NAFTA Working Groups on Subsidies/Countervail and Antidumping. Furthermore, the Government will explore the creation of a NAFTA-EU Free Trade Agreement, as announced by the Prime Minister in France shortly after the tabling of the Committee's report, and supports APEC's call for free trade in the Asia-Pacific region by 2020.

The Government will continue with its Trade Team Canada approaches used in Asia last year and in Latin America earlier this year.

The Government will lead Halifax Economic Summit discussions this June on the reform of institutions of global economic governance, including the International Financial Institutions (IFIs), and will push for a long-term approach to their positive evolution. To increase transparency and accountability, the Government intends to prepare annual reports on Canada's participation in all multilateral development banks (building on the current practice of submitting reports on the Bretton Woods institutions and the EBRD) and will make available to Parliamentary Committees briefings by Ministers and officials.

On **international business development**, the Government has carefully reviewed the proposal to establish a joint public-private consortium. It has concluded, however, that the valuable links between the Trade Commissioner Service and the remainder of the Department of Foreign Affairs and International Trade outweigh the benefits which might arise from a public-private consortium centred on the Trade Commissioner Service. Nevertheless, as the *Statement* attests, the Government will extensively reform its international business development approaches in the spirit of the Committee's recommendations. Furthermore, as suggested by the Committee, and as the *Statement* makes clear, the Government will pay greater attention to emerging markets in Asia-Pacific and in the Americas and will concentrate financial support on Small and Medium-sized Enterprises. Marketing Canada's cultural and educational products will be an integral part of its strategy. The Government will also work with the provinces and the private sector to reinforce the international orientation of Canadian business.

On the **environment and sustainable development**, the Government will maintain an active approach in line with the commitments made at the Earth Summit in Rio. In addition to existing priorities (internationally agreed rules on high seas fishing; internationally agreed rules on sustainable management of forests; trade rules that support sustainable development; the North American environmental agenda, including transboundary issues and implementation of the North American Agreement on Environmental Cooperation; slowing global climate change; implementing the Environmental Industries Strategy; applying environmental assessment guidelines), the Government will accord greater priority to circumpolar cooperation and reform of international institutions addressing sustainable development. The Government will seek ratification of the UN Convention III on the Law of the Sea once it has reviewed domestic legislation to ensure its conformity with the provisions of the Convention.

On **development assistance**, the Government agrees with the need for improvements in each of the areas identified by the Committee. The Government has responded with concrete steps to clarify the mandate and program priorities for Official Development Assistance. In addition, it will strengthen development partnerships, improve effectiveness, and better report results to Canadians. These measures will be directed at strengthening the sense of purpose, the effectiveness, and the accountability of the program.

The Government believes that the measures we have put in place to ensure a clear mandate and stable goals for ODA, to strengthen accountability and to provide a stronger role for Parliament, make a legislative mandate to guide ODA unnecessary.

In keeping with the three key objectives for foreign policy, the Government believes that the purpose of Canada's ODA should be to support sustainable development in developing countries in order to reduce poverty and to contribute to a more secure, equitable and prosperous world. This statement of purpose allows the ODA program to play an important role in addressing the broader security agenda, while restating our basic commitment to poverty alleviation and economic and social justice (the three are, of course, inter-related as the Committee has pointed out).

Canada's ODA will concentrate on the following six program areas and involve activities at the local, institutional, and policy level: basic human needs (its share to increase to 25% of ODA as suggested by the Committee); women in development; infrastructure services; human rights, democracy, and good governance; private sector development; and the environment. The Government is committed to making progress towards the 0.7% ODA/GNP target when Canada's fiscal situation permits but, given current fiscal realities, it must be stressed that all Government programs are being reviewed, and Canada's ODA program is no exception.

The Government congratulates the Committee for its ground-breaking work concerning the projection of Canadian **culture and learning** abroad and agrees with the stress placed on the importance of culture and learning. The Committee's detailed recommendations, and the studies prepared for it will serve as valuable points of reference for the Government as it works with interested provinces and others to advance Canadian objectives in this area.

In this regard, Québec's and New Brunswick's special positions within la Francophonie are assets for Canadian foreign policy. Canadians told the Committee they want their governments to work together to promote the creative talent and learning of Canadians abroad. The Government agrees.

Respect for **human rights** has been and remains a priority area of concern and action for Canadians. From the drafting of the Universal Declaration of Human Rights to that of the recently concluded Convention on the Rights of the Child, Canada has been in the vanguard of those fighting to uphold human freedoms and dignity.

The Government reaffirms its commitment towards the International Centre for Human Rights and Democratic Development. This Centre will continue to play an important role in the advancement of Canadian objectives.

The Government regards respect for human rights not only as a fundamental value, but also as a crucial element in the development of democratic societies at peace with each other. The essential challenge is to decide how we can best influence other governments to respect basic human rights. Our ultimate aim is not to punish countries and innocent populations whose

governments abuse human rights but rather to change behaviour and to induce governments to respect their peoples' rights. Responses to specific situations require careful balancing of many considerations, above all the effectiveness of the means of influence at our disposal.

Canadian efforts to support human rights will rely on a variety of means, including dialogue and co-ordinated efforts through multilateral fora.

Development assistance is a constructive way to address human rights, democracy and governance issues. Canada will continue to work with a broad range of partners, including governments, NGOs, and multilateral organizations to promote our objectives. Assistance will support such activities as peace and reconciliation initiatives, human rights education, widening access to legal remedies, strengthening legislatures and judicial systems and increasing the capacity of organizations and other representatives of civil society to participate fully and effectively in decision-making in their countries.

High profile aid and trade measures may play a role in responding to gross, systematic, and persistent violations of internationally agreed human rights standards. Canadian assistance, for example, must not reward or give the impression of rewarding such government behaviour. This can be done in a number of ways, as the Committee has suggested. The Government will consider its actions on a case-by-case basis. In addition, trade in sensitive goods, such as military exports, must not be allowed to bolster repression. Canadian leadership in this area is demonstrated by our controls on the export of military goods, which are among the most restrictive of Western countries. These controls deny export permits when, among other reasons, the goods are destined to a country where they may be used to abuse human rights or where there are actual or imminent hostilities.

Punitive bilateral action in isolation from other countries, however, usually presents the least effective means of achieving results. In the case of trade, it may hurt Canada more than it will change the behaviour of offending governments. Multilateral action, based on international standards and procedures, afford both legitimacy and increased leverage. In this connection, it is only very rarely the case that promoting human rights and pursuing trade are mutually exclusive objectives. Indeed, trade and growing economic prosperity often nurture a more open society. Experience points to the effectiveness of exposing closed countries to the international community and its values in terms of increasing pressure for the respect of human rights. Nevertheless, in extreme cases and where deemed effective, multilaterally-agreed trade sanctions may play a role in applying pressure to change egregious behaviour, as was the case in South Africa. Canada is prepared to work hard on consensus multilateral approaches.

Canada will continue to lead on human rights issues at the UN, the OSCE, Commonwealth, la Francophonie, and the OAS. These fora often provide the most effective means for influencing governments. At the IFIs and in various aid donor groups, Canada will also emphasize the need to consider a recipient's commitment to good governance. In particular,

Canada will seek concerted action with others to influence governments which spend large sums on arms rather than on education and housing for their people.

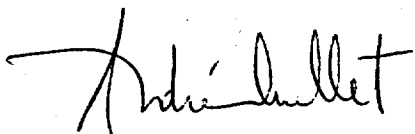
This review of foreign policy does not represent an end. Rather, it is the beginning of an on-going process.

In the future, the Government will conduct annually a National Forum on Canada's International Relations, keeping in mind the helpful suggestions that the Committee has made. Based on the model of its regular consultations with the business community through the ITAC and SAGIT processes and with partners in the NGO/human rights community, the Government will expand and institutionalize this process by establishing a series of active consultations with other groups and individuals interested in the international dimensions of economic relations, development and political affairs. The Government has also decided to create a mechanism within the Department of Foreign Affairs and International Trade to stimulate public consultations and research on foreign policy issues.

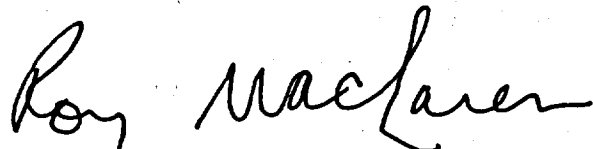
The Government will continue to consult Parliament regularly, through special debates and other means, when major foreign policy issues arise, and for advice in updating the directions of our foreign policy. The Government looks to the relevant Standing Committees to open channels of public consultation. In keeping with the Committee's suggestion, we would be pleased to schedule informal consultations between ourselves and the relevant Parliamentary Committees.

In closing, we would like again to thank the members of the Special Joint Committee for their exceptional contribution to the development of our foreign policy and in helping to ensure that this policy is one which Canadians can be proud of.

Yours sincerely,



Honourable André Ouellet
Minister of Foreign Affairs



Honourable Roy MacLaren
Minister for International Trade

c.c. Members of the Special Joint Committee reviewing Canadian Foreign Policy

Attachments (a/ Government Response to the Recommendations of the Special Joint Committee reviewing Canadian Foreign Policy b/*Foreign Policy Statement*)

**Government Response to the Recommendations of the
Special Joint Parliamentary Committee reviewing
Canadian Foreign Policy**

The following document contains the Government's response to each recommendation of the Report of the Special Joint Parliamentary Committee reviewing Canadian Foreign Policy, entitled *Canada's Foreign Policy: Principles and Priorities for the Future*.

In the Committee's report, the recommendations were not separated from the text nor were they numbered. In this document, they have been numbered in the order in which they appear in the Committee's report, with the aim of ensuring that the response is comprehensive.

LIST OF ACRONYMS

ABM -	Anti-ballistic missile
AEPS -	Arctic Environmental Protection Strategy
APEC -	Asia-Pacific Economic Cooperation
ARF -	ASEAN Regional Forum
ASEAN -	Association of Southeast Asian Nations
CANARIE -	Canadian Network for the Advancement of Research, Industry and Education
CCW -	Convention on Chemical Weapons
CEE -	Central and Eastern Europe
CFSI -	Canadian Foreign Service Institute
CHS -	Committee on Hemispheric Security
CIDA -	Canadian International Development Agency
CJTF's -	Combined Joint Task Forces
CSCE -	Conference on Security and Cooperation in Europe
CTBT -	Comprehensive Test Ban Treaty
DFAIT -	Department of Foreign Affairs and International Trade, Canada
DTA's -	Double Taxation Agreements
EBRD -	European Bank for Reconstruction and Development
EDC -	Export Development Corporation
FEARO -	Federal Environmental Assessment Review Office (now called the Canadian Environmental Assessment Agency - CEAA)
FIPA's -	Foreign Investment Protection Agreements
FITT -	Forum for International Trade Training
FSU -	Former Soviet Union
FTA -	Free Trade Agreement
FTAA -	Free Trade Area of the Americas
GATT -	General Agreement on Tariffs and Trade
GNP -	Gross National Product
GPT -	General Preferential Tariff
IDRC -	International Development Research Centre
IFI's -	International Financial Institutions
ILO -	International Labour Organization
IMF -	International Monetary Fund
ISO -	International Organization for Standardization

ITAC - International Trade Advisory Committee
 ITBP - International Trade Business Plan
 IWGF - Intergovernmental Working Group on Forests

NAAEO - North American Agreement on Environmental Cooperation
 NAFO - Northwest Atlantic Fisheries Organization
 NAFTA - North American Free Trade Agreement
 NATO - North Atlantic Treaty Organization
 NGO's - Non-governmental Organizations
 NORAD - North American Aerospace Defence Command
 NPT - Non-Proliferation Treaty

OAS - Organization of American States
 OAU - Organization of African Unity
 ODA - Official Development Assistance
 ODIHR - Office for Democratic Institutions and Human Rights
 OECD - Organization for Economic Cooperation and Development
 OSCE - Organization for Security and Cooperation in Europe (formerly the CSCE)

RCI - Radio Canada International

SAGIT - Sectoral Advisory Group on International Trade
 SILIC's - Severely-indebted low-income countries
 SME's - Small and medium-sized enterprises

UNCED - United Nations Conference on Environment and Development
 UNCLOS III - United Nations Convention on the Law of the Sea III
 UNCTAD - United Nations Conference on Trade and Development
 UNEP - United Nations Environmental Program

WEU - Western European Union
 WTO - World Trade Organization

Chapter 1

Rethinking the Foreign Policy Agenda

- 1.1 We should like to emphasize the need to ensure that the resources for the instruments of foreign policy, including the foreign service, be appropriately allocated and commensurate with the objectives of foreign policy that will emerge from this report.

Response

The Government agrees that the resources at its disposal for pursuing Canada's objectives internationally must reflect the importance of the issues at stake. However, it is also necessary to operate within the confines of the diminishing financial resources available in current circumstances. The central objective of the Program Review now under way is to match resources with priorities in a situation that demands both restraint and innovation.

The Foreign Policy Review process is dedicated to ensuring effective pursuit of Canada's central objectives in a rapidly evolving international environment, at a time when the resources available to Government are limited.

The Government will keep its foreign operations under constant review to ensure that they stress our engagement in areas of long-term importance, and also that domestic and international policies are managed so as to maintain our capacity for effectively influencing world affairs and responding to change in the international environment. The Government will adjust the allocation of available resources in accordance with evolving policy priorities, and will focus these on its three central foreign policy objectives:

- *promoting prosperity and employment;*
- *protecting our security, within a stable global framework; and*
- *projecting Canadian values and culture.*

Chapter 2

Strengthening Shared Security

- 2.1 The Committee is convinced of the need to adopt a broader concept of security, encompassing both military and non-military factors. The Committee further recommends that this concept be reflected both in the establishment of a high-level government mechanism, such as a Cabinet committee, and in a restructuring of the relevant Standing Committees of Parliament, in order to ensure that the various elements of security are addressed in an integrated manner.

Response

The Government agrees on the need to adopt a broader concept of security. In addition to taking into account traditional military threats, security policy must include recognition of threats to stability, democracy and sustainable development as well as the threats posed by such factors as environmental degradation, overpopulation, involuntary population movements and organized international crime.

The Department of Foreign Affairs and International Trade (DFAIT) will establish a senior-level office for global issues, reporting to an assistant deputy minister. This office will be designed specifically to help bring greater coherence to the Government's capacity for addressing internationally such issues as the global environment, population growth, international migration (including refugee issues), international crime, human rights, democratization, preventive diplomacy and post-conflict peacebuilding.

The Government will encourage the relevant Standing Committees of Parliament to address effectively the entire spectrum of security issues.

2.2 The Committee believes that steps should be taken without delay to enlarge the Security Council to make it more representative, and that the Council should adopt more transparent methods of work that would facilitate communication between Council members and countries that are not on the Council but have specific interests or concerns to express.

Response

The Government agrees with and has given vigorous support to reform of the Security Council so that it functions with optimum cohesion, effectiveness and credibility. A number of improvements have already been made and the Council is operating more effectively today than in most earlier periods. However, more can be done to improve existing procedures without enlarging the Security Council, a step that would require reform of the Charter of the United Nations (UN).

In particular, Canada is working with other like-minded member states to ensure:

- 1) *that there is greater consultation between Council members and those non-members who have a particular interest in issues considered by the Council; and*
- 2) *that relevant regional players participate in Council debates.*

Canada has been instrumental in expanding Security Council deliberations on peacekeeping operations to include consultations on a continuing basis with countries that contribute troops.

Canada is seeking a seat on the Security Council for the 1999-2000 term in order to play an important role in guiding the UN into the next millennium. Should Council membership reform become a viable option, the Canadian objective will be to ensure that the reform increases the opportunity for Canada to have a seat at the table.

- 2.3 The Committee favours the establishment of clear and consistent criteria for UN intervention, and a closer integration of political, economic and military measures at each step of any UN peace operation, with the emphasis on prevention. It also favours strengthening the capability of the Secretariat to provide early warning and to co-ordinate the national force contributions and other participants in peace operations. At the same time, it would welcome the decentralization of peace operations regionally where possible, so that if the Security Council decided that intervention was necessary, it could authorize a regional organization to undertake a specific operation under UN auspices.

Response

The Government agrees. Canada is committed to reforming the UN system in a way that will permit the organization to respond more effectively to emerging threats to peace. Until now effective UN action has been constrained. There has been little consensus on the basis for timely intervention; indeed, the UN has been called on to respond to diverse situations, and that diversity underscores the difficulty of identifying hard and fast criteria. Nevertheless, the Government recognizes the need to work with our UN partners in developing workable principles that will guide UN action. The Government set out similar considerations in the 1994 Defence White Paper.

A second problem for the UN has been that once the decision to intervene has been taken, the means for implementing UN objectives have only rarely been readily available. Of particular concern is the need for prompt deployment of suitable forces at the outset of a mission as well as the need for adequate numbers of properly equipped forces in theatre, as the mandate of UN missions changes. In addition, the UN continues to suffer from the lack of adequate and readily available financial resources.

The Government believes that all of these problems require prompt attention. We are advancing proposals to provide the UN with financial resources that do not depend on contributions from member governments.

In April 1994, Canada organized a brainstorming session for senior UN officials and representatives of the major troop-contributing countries to sketch out further ways of improving the planning, preparation and conduct of UN peacekeeping operations. As announced by the Minister of Foreign Affairs at the United Nations General Assembly in 1994, Canada is now leading a major study of options for enhancing the UN's rapid-reaction capability. The study will be tabled at the General Assembly in the fall of 1995.

The Government also agrees fully on the need for greater efforts on early warning and, especially, prevention. The international community must be able to anticipate conflict if it is not always to be condemned to coping with its consequences. We must find innovative ways of providing early warning and then heading off crises. In this regard, Canada has submitted

to the Secretary General a list of eminent Canadians available for preventive diplomacy missions.

The Government agrees on the important role that regional organizations can play in a security system under UN auspices. Canada supports the efforts of the UN Secretary General in encouraging regional organizations such as the Organization for Security and Co-operation in Europe (OSCE, formerly the CSCE), the Organization of American States (OAS) and the Organization of African Unity (OAU) to accept more of the international peacekeeping burden under the rules established by the United Nations.

2.4 The Committee believes that the primary international role of the Canadian Forces should be to support peacekeeping operations, but it recommends a more selective approach to Canadian involvement, based on an evaluation of the Canadian interests engaged and on criteria which would emphasize those capabilities and skills, both military and civilian, at which Canadians excel. Training for UN peacekeeping operations should become a major thrust of Canadian policy.

Response

The Government is committed to the active continued and effective engagement of the Canadian Forces in international peacekeeping operations. Recent experiences show that only adequately armed and equipped peacekeeping forces, trained and prepared for combat, can successfully respond to threats, armed attacks and other dangerous situations that can arise. The Government intends to provide the armed forces with what they require to fulfil their peacekeeping function.

The Government agrees, however, that Canada cannot be everywhere and do everything; it intends to be selective in its peacekeeping involvement. In the Defence White Paper, the Government set out various factors that will be taken into account in considering the deployment of Canadian resources on multilateral operations to support peace and stability. As the Committee recommends, the Canadian contribution will stress those capabilities at which we excel. Canada will continue to contribute mine-clearing skills and other forms of expertise to assist in post-conflict peacebuilding. Canadian expertise will continue to be offered in the planning and preparation of peacekeeping operations and in the logistic support for them, even in circumstances when Canadian troops might not be available to participate in the peacekeeping contingent itself.

Our extensive experience in peacekeeping and related operations strongly suggests that personnel deployed on such missions require a combination of different skills. Basic combat training is essential but it must be supplemented with knowledge of the country of operations, its people and their culture. This combination of skills has always been required, but contemporary peacekeeping operations require personnel that have a wider and deeper base of knowledge than ever before. That is why the Government is committing significant resources to establish the Lester B. Pearson Peacekeeping Centre at former Canadian Forces Base Cornwallis, in Nova Scotia. The Centre will offer relevant courses to peacekeepers from all nations and will conduct research in support of international peacekeeping. It will ensure that Canadian expertise, derived from 40 years of practical experience, will be available to future peacekeepers.

It is also clear that support for democratic structures, functioning legal systems and free media can maintain peace when social systems are under pressure. Mediation and effective

policing can do the same if normal structures give way. Similarly there are enormous challenges for civilian intervention when peace is restored after conflict.

That is why the Government is committed to ensuring that its own resources for peace are allocated to a range of objectives, and why it is encouraging a more diversified approach to peace operations in the UN. The participation of the RCMP in restoring peace and democracy in Haiti is a key instance of this determination, as is the role of Canadian electoral observers there, in South Africa and elsewhere. The Government has also provided the UN with a roster of Canadian experts for civilian roles in UN operations, and it is encouraging the Cornwallis training centre to incorporate into its programs specific human rights training components for both military and civilians.

- 2.5 The Committee considers that Canada should remain an active member of NATO. At the same time, we should encourage NATO to continue moving to a collective security role for the whole of Europe, in co-operation with the Partnership for Peace participants. In keeping with this approach, Canada should encourage a closer working relationship between NATO and the UN, and should restructure its assigned forces, in consultation with its allies, to better support NATO peacekeeping operations under UN or OSCE auspices. It should also urge the OSCE to strengthen further those of its institutions that deal with conflict prevention and resolution, and the procedures that pertain to them, so as to enable them to take more timely and effective action.

Response

The Government agrees. Canada is committed to remaining an active member of NATO and working within the Alliance to ensure that it can meet the challenges of today and tomorrow, not those of the past. The disappearance of the Soviet bloc removes a central preoccupation for the Alliance. It does not, however, eliminate the value of collective defence co-operation between the countries of the Atlantic Community, particularly in a world characterized by instability and uncertainty.

Moreover, a new generation of problems threatens the security of Europe. Ethnic and other social tensions exist in many parts of Central and Eastern Europe (CEE) and the former Soviet Union (FSU). The process of political and economic reform is an arduous one and its outcome uncertain. The military arsenal of the former Soviet Union is only gradually being destroyed, and the need to maintain legitimate control over it is a growing source of concern.

All these problems could have serious implications for our own security, and the Government believes that NATO can and must evolve to help address these challenges. The Alliance has the diplomatic weight, technical expertise and military capabilities that could be applied to assist in providing a greater sense of security to all European states. Extending the vocation of the Alliance in this manner without creating new divisions in Europe will undoubtedly be a challenge, but we must pursue every feasible opportunity.

The Government believes that if NATO is to succeed in playing this new role, we must ensure that transparency, co-operation and coherence exist between the Alliance and other European institutions, such as the OSCE and the Western European Union (WEU). In the same vein, NATO must ensure that its role is consonant with the emergence of a broader international security regime that would be developed under the auspices of the UN.

Canada's engagement with NATO must be seen within this evolving context. Canada has been one of the strongest proponents of the Partnership for Peace program — a first step toward the eventual expansion of the Alliance — as part of a foundation for a broader European collective security system that includes Russia and the other members of the FSU.

Canada also strongly supports a special dialogue on future European security structures with the Russian Federation to ensure that its security concerns are reflected in NATO's evolution.

The Government also agrees that NATO, the OSCE and the UN must develop a better capacity for working together to manage the whole spectrum of challenges to stability in Europe. Canada strongly supports the NATO concept of Combined Joint Task Forces (CJTFs) as an effective and less expensive means of organizing Alliance defence and making NATO resources available for peacekeeping and other operations in addition to its existing mandate. Canada will continue pressing to ensure that established NATO command, logistics, and other military and organizational assets are available to assist the UN and the OSCE in the planning, preparation and conduct of peacekeeping and other humanitarian missions.

In this context, the Government also agrees on the importance of strengthening the OSCE's capacity for resolving and preventing conflict. At the Budapest OSCE Review Conference in December, Canada worked hard to improve the operation of the OSCE Conflict Prevention Centre. With other countries, Canada is working actively to establish an OSCE peacekeeping capability, and it is ready to share Canadian peacekeeping expertise with the OSCE Secretariat in Vienna in order to assist in planning for a proposed OSCE peacekeeping operation in Nagorno-Karabakh. Canada strongly supports the work of the OSCE High Commissioner on National Minorities and the OSCE Office for Democratic Institutions and Human Rights (ODIHR). Canada is also calling for new areas of intervention for the OSCE, particularly including the monitoring of communications media to help prevent these from becoming propaganda instruments that contribute to instability and conflict.

- 2.6 The Committee recommends that Canada be prepared to renew the NORAD agreement, but should press for a further shift of emphasis from air defence to global space surveillance. Canada should require prior consultations on any move to abrogate the Anti-Ballistic Missile (ABM) Treaty or to place weapons in space.

Response

The Government agrees with the Committee that Canada negotiate a further renewal of the NORAD agreement, taking into account changes in the threat to North America, new technologies and future challenges.

Canada will continue to oppose abrogation or weakening of the 1972 Anti-Ballistic Missile (ABM) Treaty and the deployment of weapons in space. Canada welcomes the decision of the U.S. Government to adhere to the strict interpretation of the ABM Treaty. The Government has followed with interest the evolution of U.S. defence policy and strategy in recent years toward an emphasis on ground- and sea-based theatre missile defence systems.

For now, Canada is interested in gaining a better understanding of missile defence through research and in consultation with like-minded countries. In the future, Canada's potential role in ballistic missile defence will be determined not in isolation but in conjunction with the evolution of North American and possible NATO-wide aerospace defence arrangements. Canadian involvement in ballistic missile defence would also have to be cost-effective and affordable, make an unambiguous contribution to Canada's defence needs, and build on missions the Forces already perform, such as surveillance and communications.

Canada will continue to engage the United States in discussion of these issues, both within and outside the NORAD context.

2.7 The Committee welcomes the efforts of Organization of American States (OAS) members to increase their co-operation on security matters within the broader UN framework. It supports Canada's initiative to create a special OAS committee to discuss security issues.

Response

The Government agrees. The Government is deeply committed to building a new relationship with other states in this hemisphere, a relationship that underlines Canada's role as a full partner. That commitment extends to common efforts to ensure peace in the region through the application of UN-sanctioned principles. The OAS Special Committee on Hemispheric Security (CHS) was proposed by Canada and meets at OAS headquarters in Washington. Canada co-sponsored and participated in an OAS experts meeting on confidence- and security-building measures; held in Buenos Aires in March 1994, this was the first such meeting in the Western Hemisphere. Canada looks forward to the follow-up Regional Conference to be held in Santiago later this year.

Canada is promoting a broader concept of co-operative security within the OAS, taking into account a diverse range of security challenges ranging from internal conflict and narco-terrorism to pollution and environmental degradation. Within the CHS, Canada is working to enhance OAS co-operation with the UN. In addition, Canada is working to build support for the development of a regional register of conventional arms transfers and military expenditures, and support for conflict prevention and resolution mechanisms. At the initiative of Canada, the CHS is also examining the effects of the indiscriminate use of land mines in certain parts of the hemisphere. Canada is pressing for a CHS review of the Inter-American Defence Board to improve that body's functioning, transparency and financial accountability. Canada supports strengthening the CHS by making it a Permanent Committee of the OAS, with a regular and focused work program; this will further contribute to OAS efforts to build security, promote democratic institutions, and enhance respect for human rights and the rule of law within the hemisphere.

As a follow-up to the decisions taken at the recent Miami Summit of the Americas, the OAS will also conduct work on democratic development and good governance.

- 2.8 The Committee considers that Canada should support initiatives such as the Association of South-East Asian Nations (ASEAN) regional forum to develop a co-operative security dialogue in the region, with a view to working gradually toward regional security arrangements. As a Pacific country, Canada should play an active role in these developments, should demonstrate that it has security interests to protect in the Pacific, and should provide a more visible naval presence there.

Response

The Government agrees with the Committee and has taken and will continue to take measures to demonstrate our commitment to the creation of an inclusive, co-operative security dialogue in the Pacific. Canada has been instrumental in promoting the concept of Asian-Pacific regional security dialogue. Canada has championed the development of a regional dialogue concept that became the ASEAN Regional Forum (ARF). It is pressing forward the work of ARF now that the body has been established. Canada prepared discussion papers on non-proliferation and conflict prevention for the inaugural meeting of the Forum in the summer of 1994, and it is preparing additional expert papers on these and other issues at the request of the Forum. Canada is also helping to organize an ARF peacekeeping workshop planned for March 1995.

As indicated in the Defence White Paper, the Government intends to maintain a visible naval presence in the Pacific. HMCS Vancouver visited Japan and the Republic of Korea in 1994, and Canada is planning to send two ships to the ASEAN region in the summer of 1995.

2.9 It is the Committee's view that Canada should do everything possible, in co-operation with like-minded countries, to expand adherence to the Non-Proliferation Treaty (NPT) and to reinforce the NPT regime, to support indefinite extension of the Treaty, to press for further major reductions in the arsenals of the nuclear powers and to continue the campaign for a total nuclear test ban. Canada should press for universal reporting to the UN Register of Conventional Arms, and should improve and expand the Register to include domestic procurement. It should also advocate the prohibition of weapons sales to countries which do not report to the Register, as recommended by the Canadian Committee for the 50th Anniversary of the UN. Special efforts should be made to control the production and the import and export of land mines.

Response

The Government agrees with the Committee concerning the Nuclear Non-Proliferation Treaty. Nuclear proliferation continues to be a grave threat to international security. The NPT is the world community's instrument for containing the danger; universal adherence to its provisions is critical to our security. However, indefinite extension is being made difficult by the perception of some states that the Comprehensive Test Ban Treaty (CTBT) negotiations are not proceeding fast enough. Other issues that some states have linked with their extension decision include the development of legally enforceable assurances not to use or threaten to use nuclear weapons (called negative security guarantees) and an early start to negotiations on a convention to halt the production of fissile material for explosive purposes (a "cutoff" convention). Many parties to the NPT consider that the treaty is discriminatory and that its indefinite extension would perpetuate a perceived inequality between states possessing nuclear arms and those without such weapons.

The NPT regime will therefore face difficult challenges in the future even as the Treaty's importance grows in a world moving away from the control of nuclear superpowers. Canada will continue to do everything possible to encourage universal adherence to and indefinite extension of the NPT. Canada is actively engaged with both nuclear weapons states and non-weapons states to build consensus for an indefinite extension of the Treaty. We are preparing for joint efforts with like-minded states, such as South Africa and Japan, to encourage moderate and pragmatic consideration of the NPT question. Canada's special relationship with Ukraine supported the successful international efforts to convince that country to accede to the NPT.

We are working hard to achieve a lasting and verifiable comprehensive nuclear test ban, and are leading international efforts to begin negotiations on a cutoff of the production of fissile material for weapons purposes; for example, Canada hosted an international cutoff seminar in January 1995. The Government also agrees on the danger posed by the proliferation of conventional arms, and is currently studying ways in which this issue can be addressed effectively by the international community.

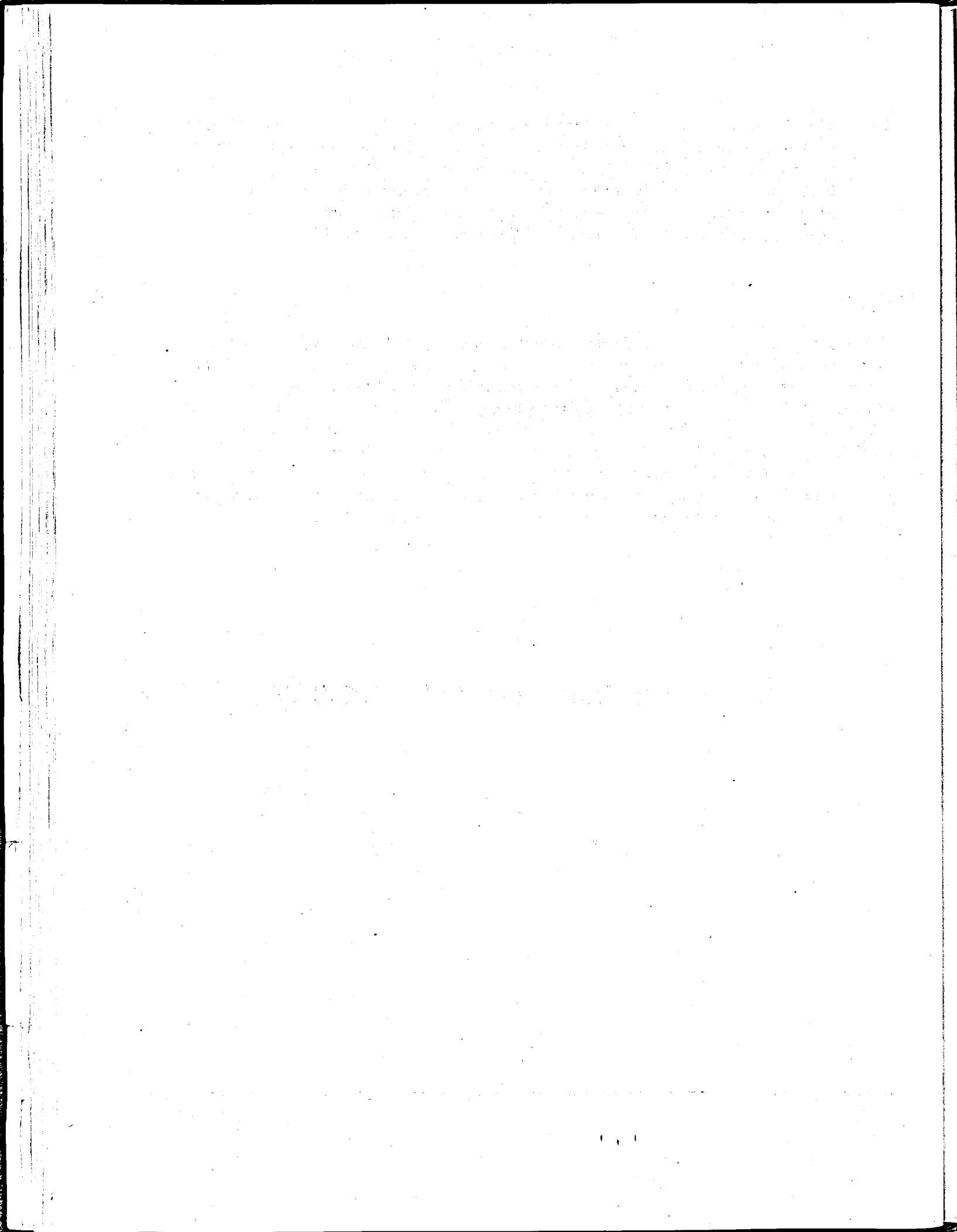
Canada was one of the first to advocate the UN Arms Register, and strongly supports it. We continue to report domestic military production. In 1994 we led the fight to include domestic production and to make additional improvements to the Register. Canada will continue to encourage universal voluntary reporting to the Register; we believe that, over time, the success of the Register as a confidence-building measure will encourage wider participation. In pursuing multilateral efforts to ensure universal adherence, Canada will keep under review the effectiveness of advocating the prohibition of arms exports to non-reporting states and other efforts to force reluctant states to provide information to the Register.

The Government agrees on the importance of controlling the spread and use of land mines. Canada has not exported any antipersonnel land mines since 1987, and is working to strengthen the UN Convention on Certain Conventional Weapons (CCW), particularly Protocol II on the use of land mines, in preparation for the Review Conference in October 1995. Canada is studying ways of broadening the scope of the CCW to cover internal conflicts (where most antipersonnel land mines are used) and to provide a verification regime that would further enhance the effectiveness of the Convention. Canada is also working with other interested countries to establish additional effective international controls on the transfer and use of land mines.

2.10 The Committee believes that Canada's continued contribution to international security is essential, both for Canada's interest and for Canada's reputation as a respected member of the international community. The Committee recommends that consideration be given to a more specialized configuration for the Canadian Forces, to better support peacekeeping operations. The Committee cautions, however, against undue fine-tuning of Canadian Forces capabilities.

Response

The Government agrees with the Committee that Canada can and must continue to contribute to international security in a manner commensurate with our stature and resources. As outlined in the Defence White Paper, the Government is committed to increasing the number of Canadian Forces personnel available for international peacekeeping operations. Beyond this, to help ensure that all available expertise is fully used, the Government is helping to establish an international peacekeeping training centre at Cornwallis, Nova Scotia. At the same time, the Government is convinced that only multi-purpose combat-capable forces can form the solid base necessary for successful peacekeeping, and it will guard against undue fine-tuning of Canadian Forces capabilities, as the Committee advises.



Chapter 3

Building Shared Prosperity

- 3.1 The Committee recommends that the federal government, in consultation with the provinces, and taking their views into account, seek an efficient way to devolve some responsibilities for trade promotion to a more arm's-length and preferably joint public-private consortium, which would offer businesses, particularly small and medium-sized enterprises, access to real-time market intelligence and marketing strategies. Such a body should give special attention to the difficulty of opening new markets; more funds should be allocated when the market is distant and when it requires the knowledge of difficult foreign languages or unfamiliar societies. User fees might be charged on the basis of ability to pay. While traditional markets should be maintained, greater efforts should be deployed to seek out new markets aggressively.

Response

The Government agrees with the need to further the involvement of the provinces and the private sector in Canadian international business development, to provide business with access to real-time market intelligence and marketing strategies, and to shift resources to emerging markets.

In keeping with these objectives, the Government intends to:

- *pursue efforts to rationalize international business development activities via the "Trade Team Canada" approach, which would seek to increase synergy and reduce duplication among different jurisdictions and private-sector institutions;*
- *merge DFAIT's business development programs to focus on small and medium-sized enterprises (SMEs) and to provide more flexibility for shifting resources to emerging and challenging markets (as a first step, some of Canada's international business development resources have already been shifted to emerging markets such as Asia and Latin America, and additional re-allocation of resources is planned);*
- *ensure greater provincial and private-sector involvement in the development and priority setting of the annual International Trade Business Plan (ITBP);*
- *convert the ITBP into a strategic, resource-allocating tool;*
- *provide training for Trade Commissioners in improved techniques of market intelligence and information gathering and delivery, along with other professional courses to improve standards of client service; and*

provide more client access to and departmental use of technology; for example, an electronic bulletin board has been developed by DFAIT and representatives from the private sector.

The Government has carefully reviewed the proposal to establish an arm's-length agency for pursuing Canada's international business development aims. It agrees that its approach to business development must be as sensitive as possible to market demands. It will continue to ensure that all possibilities for private-sector involvement in the effort are actively pursued. It intends, however, to maintain the present structure in view of the valuable trade-political links stemming from the Trade Commissioner Service's integration within the Department of Foreign Affairs and International Trade, the increasing convergence of trade policy and international business development activities, and the importance of having a strong commercial/economic influence on Canada's foreign policy.

The Government believes that a fee for service should not be implemented at this time as it might act as a disincentive to first-time exporters. The Government is, however, examining other avenues for greater cost recovery and cost sharing with the private sector.

3.2 To strengthen Canada's position in the North American context, the Committee recommends that:

3.2A Canada should insist that the trilateral dispute-settlement process be fairly applied, and should continue to push aggressively for the successful completion of the negotiations on subsidies and antidumping codes in NAFTA by 1996, as originally foreseen, with the aim of adopting common rules to replace the current trade remedy laws of the NAFTA members;

3.2B if these negotiations are unsuccessful, the Canadian Government should review its options.

Response

The Government will ensure that the trilateral dispute-settlement process embodied in Chapter Twenty of the North American Free Trade Agreement (NAFTA) is applied fairly. This dispute settlement process represents a significant improvement over the earlier Canada-U.S. Free Trade Agreement (FTA) procedures. A consensus roster, the reverse panel selection process, scientific review boards and controls over excessive retaliation provide effective means for enforcing the rules of the agreement. The Government will also undertake to ensure that any improvements to the dispute settlement process are incorporated into future negotiations on Chilean accession to the NAFTA and into negotiations to meet the objective, recently set by hemispheric leaders, of establishing the Free Trade Area of the Americas (FTAA).

The Government agrees fully with the need to establish effective subsidy and anti-dumping disciplines between the NAFTA partners. On December 2, 1993, the Prime Minister announced that Canada, Mexico and the United States had agreed to seek solutions that reduce the possibility of disputes concerning the issues of subsidies, dumping and the operation of trade remedy laws regarding such practices. Pursuant to the trilateral agreement, two working groups have been set up: one for subsidies/countervail and the other for anti-dumping. The Government places a high priority on this process and will work hard for progress by December 1995 in reducing the possibility of disputes with the United States, and for sustained steady movement toward comprehensive reform thereafter.

3.2 To strengthen Canada's position in the North American context, the Committee recommends that:

3.2C the government should in addition make clear that the cultural exemption provision of NAFTA should not be interpreted in a way that may be prejudicial to the concerns of Canada's cultural communities.

Response

Fundamental to Canada's sense of purpose and identity is the continuing existence of a dynamic, unique space of our own in the North American cultural environment. Consequently, the preservation of the cultural industries exemption was a critical objective achieved by Canada during the NAFTA negotiations, as was the "grandfathering" of several existing measures of support.

NAFTA provides that any measures adopted or maintained with respect to cultural industries shall be governed exclusively in accordance with the FTA. We retain the right to maintain existing cultural support measures or to implement new ones. However, the FTA provides that the United States can retaliate with measures of "equivalent commercial effect" if Canada takes actions that would have been inconsistent with FTA obligations were it not for the cultural exemption clause. In practice, this provision provides scope for supporting cultural industries by implementing measures that not only are consistent with Canada's international obligations but also do not trigger the right under the exemption to take countermeasures.

It is important that domestic and international policies regarding the full range of Canadian interests be balanced, complementary and mutually reinforcing. Many Canadian companies compete successfully with U.S.-based and other foreign cultural businesses in domestic and international markets. The strong trend toward business alliances and co-productions has also helped Canadian firms. The Government must therefore balance all these considerations in choosing the appropriate policy instruments for protecting and promoting Canadian culture.

The Government is committed to the development and continued growth of Canada's cultural industries. The Government has already introduced a number of innovative measures that highlight its commitment to a dynamic cultural industries sector.

3.2 To strengthen Canada's position in the North American context, the Committee recommends that:

3.2D the government should also seek wider support in multilateral forums for generally accepted codes which would establish a better and fairer common law of trade in these areas.

Response

The Government agrees. Multilaterally, Canada has been one of the most active participants in the General Agreement on Tariffs and Trade (GATT), and the creation of the World Trade Organization (WTO) has been a priority for the Government. The Government intends to continue to pursue the development of comprehensive and precise rules regarding subsidies, dumping, and anti-dumping and countervailing duty procedures, and it will continue to take initiatives to ensure greater commonality and fairness in the trade remedy field.

International rule-making in this area will not come easily: entrenched special interest groups in major markets have been using trade remedies as their protectionist instrument of choice, and trade remedy practices have spread to many developing countries in recent years. The Government is addressing this challenge by implementing a multi-faceted strategy that emphasizes greater and wider coalition-building multilaterally between reform-minded countries, and intensified effort in the NAFTA context. This work at different levels and in different forums is naturally reinforcing and strengthens the rules-based multilateral system, which remains the bedrock of Canadian trade policy.

As regards culture, Canadian interests are fully protected through exemptions for cultural industries negotiated in the FTA, NAFTA and the GATT/WTO.

3.3 To enhance Canada's long-term trading position globally, the Committee recommends that:

3.3A the government should reaffirm the principle of a rules-based multilateral system as the preferred option for Canadian trade policy, should ensure that existing bilateral and regional trading arrangements are complementary to multilateral objectives, and should carefully consider the implications for present and future multilateral trading arrangements of entering into any new bilateral or regional negotiations.

Response

The Government agrees and strongly reaffirms that a rules-based multilateral system is the preferred option for Canadian trade policy. The Government has adopted Bill C-57 (An Act to Implement the Agreement Establishing the World Trade Organization), which reaffirms that such a system remains the cornerstone of Canadian trade policy. The Government will also continue to ensure that Canada's bilateral and regional trading arrangements are complementary to our multilateral objectives.

The GATT and the WTO establish an internationally agreed set of rules and procedures for the conduct of international trade. The NAFTA is fully consistent with GATT requirements for free trade, and further elaborates and adapts rules and procedures for the particular circumstances of our largest and most important trading relationship. The NAFTA complements our multilateral objectives by not raising barriers to other countries and by lowering barriers to trade in a number of areas not addressed by the GATT.

The Government believes that bilateral and regional arrangements can provide opportunities for addressing issues on which agreement has not yet been reached in multilateral forums. It is convinced that progress made in bilateral and regional agreements tends to stimulate further trade liberalization multilaterally. We have built bridges within North America through the FTA and the NAFTA. The Government is now building hemispheric links, starting with Chile's accession to the NAFTA and the initiation of work on establishing a Free Trade Area of the Americas (FTAA). The Government is also exploring strengthened trade and economic ties with the Pacific Rim and the European Union (EU).

Opportunities in the Asia-Pacific region are being pursued vigorously, and reflecting this commitment is the recent Jakarta Declaration, issued by the Asia-Pacific Economic Co-operation forum (APEC), to eliminate trade and investment barriers in the region within 25 years. Similarly, the Communiqué issued at the conclusion of the Summit of the Americas demonstrates Canada's commitment, shared with other countries in the hemisphere, to pursue liberalization of trade and investment throughout Latin America and the Caribbean.

3.3 To enhance Canada's long-term trading position globally, the Committee recommends that:

3.3B Canada should work with others to ensure that the new World Trade Organization (WTO) operates in a way that is genuinely universal and multilateral, with the widest possible membership consistent with generally accepted standards.

Response

The Government agrees and will continue to work to ensure that the WTO will operate in a way that is genuinely universal and multilateral, with the widest possible membership consistent with generally accepted standards. The Uruguay Round negotiations, carried out over seven and a half years, involved more than 100 different participants from around the globe. In all, 125 have now signed the resulting WTO Agreement and 81 ratified the Agreement by January 1, 1995 (including Canada), thereby becoming original members. It is expected that the remaining parties will carry out their ratification procedures during a transition period.

Moreover, Canada and other interested parties are working hard to enable key economies such as China, Taiwan and the Russian Federation, as well as some 20 others including Ukraine, to join the GATT/WTO as full members of the multilateral trading system. These economies will be subject to the same full range of rights and obligations as current members.

3.3 To enhance Canada's long-term trading position globally, the Committee recommends that:

3.3C Canada should urge that the WTO give early attention to such items as agricultural export subsidies, the environment and labour standards, and above all the general question of trade remedies, and the particular question of the worrisome proliferation of antidumping actions.

Response

The Government agrees that the WTO should give early priority to trade remedies and agricultural export subsidies. The Government strongly advocates increased international disciplines on the use of agricultural export subsidies, and has been pursuing initiatives intended to lead to a global ban on their use. Through the WTO, Canada will seek the support of all countries in working toward this goal.

The relationship between the environment and the trading system has already been the focus of discussion within the GATT, the Organization for Economic Co-operation and Development (OECD) and other organizations. Canada and its WTO trading partners agreed to create a WTO Committee on Trade and Environment to examine these issues further and to make recommendations as to whether modifications to multilateral trade rules are required.

With Canada's support, the International Labour Organization (ILO) and the OECD have embarked on an examination of the relationship between internationally recognized labour standards and the multilateral trading system. Given the complex and potentially divisive nature of the issues, the work in these forums will be developed further to ensure that it is introduced effectively in the WTO.

Canada is committed to ensuring that the WTO is able to control the growing recourse to trade remedy measures, including anti-dumping action. This is particularly important because in absolute terms and on a year-to-year basis, more anti-dumping investigations have been initiated. The rise is due to an increase in the number of countries that have enacted trade remedy laws, rather than greater resort to this form of protection by traditional users.

The Government's approach to the United States and the EU on trade remedies will continue to seek the primacy of law over unilateral action by encouraging adherence to an agreed set of rules and procedures for the conduct of trade that is improved over time.

- 3.3 To enhance Canada's long-term trading position globally, the Committee recommends that:**
- 3.3D Canada should take advantage of opportunities in all forums to pursue the principle of broader rules-based trade liberalization.**
- 3.8 The Committee recommends that the government, in preparing its approach to the question of reform of the Bretton Woods system in the run-up to the Halifax summit of the G-7, should develop a strategy, involving the World Trade Organization and the Organization for Economic Co-operation and Development (OECD) as well as the international financial institutions, designed to maintain a proactive Canadian role in working toward a rules-based global economy. This strategy should be tabled in Parliament and considered by the appropriate standing committees.**

Response

The Government will continue to pursue the principle of broader rules-based trade liberalization in all forums in which Canada participates and which provide us with essential leverage, including the NAFTA, APEC, the OECD, the Group of Seven leading industrialized nations (G-7) and the Quadrilateral Trade Ministers Conference. In this regard, the June 1995 G-7 Economic Summit in Halifax, along with work undertaken by the Quadrilateral Trade Ministers before the Summit, provides an important opportunity to pursue further rules-based trade and investment liberalization. At the Halifax Summit, Canada will seek agreement that the key trading powers commit themselves to early consolidation of the WTO system and to accelerating the preparatory work required to identify the key future issues.

In the preparations for and during the Halifax Summit, Canada will also seek to co-ordinate activities and enhance co-operation between the major industrialized economies, with the aim of equipping the Bretton Woods system to meet the challenges of the 21st century. Setting "rules of the game" and building a rules-based global economy are crucial to Canada and integral parts of the reform process.

Ministers will brief members of the appropriate Standing Committees on prospects for the Halifax Summit, and will seek their views at an appropriate date.

- 3.4 Given Canada's involvement in regional trade, the Committee recommends that Canada should follow a two-track policy of supporting the expansion of NAFTA through the accession of new members, and at the same time strengthening its political and economic presence in Latin America and developing trade relations with Mexico and with other selected trading partners.

Response

The Government agrees. The Prime Minister's recent visit to Latin America, accompanied by the Minister for International Trade and the Secretary of State (Latin America and Africa), underscores Canada's commitment to building closer relations with the region. Canada fully supports expanding NAFTA to countries or groups of countries willing and able to accept its obligations. As a result, at the conclusion of the Summit of the Americas, Canada, the United States and Mexico announced the start of the process that will lead to Chile's accession to NAFTA. Moreover, over time Canada seeks to extend NAFTA membership to include other hemispheric partners and will soon engage in preliminary discussions with other countries in this regard. NAFTA expansion, however, will be only one dimension of intensified relations with the region.

Canada's involvement with the states of the region continues to be cemented through our active participation in the Organization of American States (OAS) — in areas as diverse as human rights, democratic development, regional security, technical co-operation, narcotics control and, more recently, environmental issues. On many of these issues Canada is consistently looked to for leadership in the OAS, and is often considered a counterbalance in the equation between the United States and the rest of the region. In addition, our closer contacts with the countries of the hemisphere on a variety of foreign policy issues have facilitated valuable strategic alliances in other international forums, including the United Nations. Other important institutional and economic ties with Latin America include Canadian membership in the Inter-American Development Bank, Foreign Investment Protection Agreements (FIPAs) with Argentina and Uruguay, and Double Taxation Agreements (DTAs) with Brazil, Argentina and several Caribbean countries.

- 3.5 We recommend that the government pursue trade opportunities actively in the Asia-Pacific region. Success will depend upon Canada's ability to achieve greater market access and to develop initiatives that result in the greatest comparative advantage to Canadian exporters.

Response

The Government agrees. The Prime Minister's recent visit to several countries of the region, accompanied by the Minister for International Trade and the Secretary of State (Asia-Pacific), underscores Canada's commitment to building closer relations with the region. We will pursue trade and investment liberalization in the Pacific, mindful of our key market access concerns and of the need for full consistency with GATT/WTO agreements. Canada was a founding member of APEC and actively supported APEC's call for free trade in the region by the year 2020. APEC is a forum for accelerated progress on Uruguay Round market access commitments and a workshop on specific "new" areas (e.g., standards, customs practices, trade/environment). At the same time, Canada is prepared to launch concerted, high-level bilateral approaches to resolve long-standing and severe trade irritants with selected partners, as a supplement to global and APEC approaches.

We will reappraise our Asia-Pacific business development programming with priorities assigned as follows:

- *building on the "Trade Team Canada" concept, as best seen recently in China, to engage provincial governments and business associations in projecting more effectively Canada's capacity and willingness to do business in the region;*
- *encouraging a stronger and more visible Canadian business presence in Asia-Pacific markets;*
- *targeting fairs and commercial missions activity with a view to concentration on sectors/countries of highest potential for Canadian exporters;*
- *devising programs that respond to the circumstances and the attributes of Canadian SMEs;*
- *revitalizing the investment dimension of our business development effort to focus on its role in trade, technology and industry in Canada, and on the potential for third-country co-operation; and*
- *working in close association with the business community in Canada to ensure that our efforts reflect the best possible sense of where our competitive advantage lies.*

We will devise a commercially attractive and cost-effective approach to technology acquisition as well as a coherent science and technology strategy for Asia-Pacific — one suitably reflective of national R&D and industrial development priorities, and co-ordinated with existing programs. This will associate our private, public and research communities with the dynamics of innovation and scientific development in Asia-Pacific. It will thereby help strengthen our industrial base, our research capabilities, and trade and investment prospects.

We will encourage an expanded and co-ordinated effort in specific sectors. We will aggressively seek to preserve market shares of traditional agricultural and resource products. In value-added sectors we will concentrate on tourism, energy, environment, infrastructure, informatics, building materials, processed food and consumer products, and education/training services. These are Canadian sectors of excellence, and Asian markets for them can spur industrial growth and job creation in Canada.

We will also seek adjustment in related and supporting policies and programs in such areas as air transport, visas and export finance, with the aim of reinforcing promotional efforts.

- 3.6 The Committee recommends that the government develop, as part of an overall integrated trade strategy, a long-term plan for creating and promoting an international orientation for business in Canada, in co-operation with interested provincial governments. Academic and cultural institutions as well as the business community should also be involved in this strategy. We further recommend that the government seek a shared commitment with the provinces on a plan to create exchanges, scholarships and other programs designed to develop a new class of outward-looking Canadian entrepreneurs.

Response

The international business environment is passing through a period of accelerating change. This new environment is typified by: the liberalization of trade and investment rules domestically and through international instruments (e.g., the WTO, the NAFTA); the emergence of many new competitors for market share and quality investments; the significantly increased mobility of investment capital; and the accelerated pace of technological change, which both facilitates these other changes and is sustained in part by them. The new environment puts a premium on adaptable human resources equipped with a global, dynamic vision of markets.

The Government supports the Committee's recommendation. With the provinces, it will explore new ways of building upon existing programs to develop a more international orientation for business education in Canada.

The Canadian Foreign Service Institute (CFSI) will play its part. It is now mandated to upgrade the skills of employees of the Department of Foreign Affairs and International Trade. CFSI provides regular training in a wide spectrum of international subjects including trade promotion, trade policy and foreign languages. As part of the Institute's next five-year business plan, it will broaden its programs to include other federal government departments, provincial governments and the private sector.

The Forum for International Trade Training (FITT) provides international business skills training to the business community across Canada. FITT will continue to grow and change to meet the educational needs of the international business community.

The Department of Foreign Affairs and International Trade has established centres for international business studies in the business faculties of eight Canadian universities. The centres provide educational services for a growing number of students, and educational and consulting services for Canadian business. They also encourage practical research to support these educational programs, with the aim of furthering international business development.

3.7 The Committee, in agreement with the strongly-expressed values of Canadians, recommends that the Government of Canada should use whatever channels may be most effective to protest abuses of human rights, labour standards and/or environmental protection, whenever they occur, and should work closely wherever practical with other partners to bring about an amelioration of these situations in a manner compatible with the orderly evolution of a rules-based multilateral trading system. The use of trade sanctions in a multilateral context should be considered in appropriate circumstances.

Response

Human rights have been and remain a priority area of concern and action for Canadians. From the drafting of the Universal Declaration of Human Rights to that of the recently concluded Convention on the Rights of the Child, Canada has been in the vanguard of those fighting to uphold human freedoms and dignity. (See the response to recommendation 5.11 for a more complete statement on human rights).

International respect for labour standards is important in and of itself but also because it helps promote the economic security of Canadians. Principal Canadian objectives with respect to labour are to develop a deeper understanding of the relationships between labour standards and international trade through work in the OECD and the ILO, and to involve organized labour, industry and the provinces in the development of a comprehensive Canadian position on the issue. With respect to environmental protection, work under way at the OECD, the UN Environment Programme (UNEP), the UN Conference on Trade and Development (UNCTAD) and the International Organization for Standardization (ISO), as well as with Canadian stakeholders, is directed at the strengthening of international standards and compliance mechanisms. Canada and its WTO trading partners have also agreed to create a WTO committee on trade and the environment to make recommendations on the linkages between the two issues.

Punitive action in isolation from other countries, however, often presents the least effective means of achieving results and, in the case of trade, may hurt Canada more than it will change the behaviour of offending governments. Multilateral action, based on international standards and procedures, affords both legitimacy and increased leverage. In this connection, it is only very rarely the case that promoting human rights and pursuing trade are mutually exclusive objectives. Indeed, trade and growing economic prosperity often nurture a more open society. Experience points to the effectiveness of exposing closed countries to the international community and its values as a way of increasing pressure for the respect of human rights. Nevertheless, in extreme cases and where deemed effective, multilaterally agreed trade sanctions may play a role in applying pressure to change egregious behaviour, as was the case in South Africa. Canada is prepared to work actively on building consensus for multilateral approaches. In addition, trade in sensitive goods, such

as military exports, must not be allowed to bolster repression. Canadian leadership in this area is demonstrated by our controls on the export of military goods; these are among the most restrictive of Western countries. The controls deny export permits, among other reasons, if the goods are destined for a country where they may be used to abuse human rights or where there are actual or imminent hostilities.

To succeed, specific proposals to link labour and environmental standards to the trading system must have widespread international support. Unilateral trade-based actions against countries on environmental or labour grounds would violate existing multilateral trading rules; they would put at risk our key objectives of improving international compliance and strengthening the rules-based multilateral system; and they would open Canada to the unilateral actions of others, thereby jeopardizing our prosperity and our ability to sustain standards appropriate to Canadian circumstances.

3.9 The Committee recommends further that any review of the operations of the international financial institutions should be comprehensive and should include the question of a clear division of labour between the World Bank and the Fund, as well as their relations with other institutions such as the regional development banks. The review should focus particular attention on making their operations more efficient, transparent, accountable and responsive to issues of human rights, social equity, environmental sustainability and public input. To strengthen this process for Canadians, the Committee recommends that the responsible Canadian ministers as well as Canada's executive directors of the Bank and the Fund and the regional development banks be invited to appear once a year before the parliamentary committees on foreign affairs and finance to report on the activities of these institutions.

Response

The Government agrees with the recommendation that the review of the operations of international financial institutions (IFIs) must include all relevant aspects of governance and portfolio management. The IFIs face major challenges including: the need to facilitate adjustment to rapidly increasing trade, investment and technology flows across national boundaries; the emergence of a more competitive marketplace in which many developing countries are participating more effectively; concerns about exchange rate volatility and the adequacy of rules governing international currency and other transactions; and the revolutionary shift away from state-run command economies in much of the former communist world. The IFIs are among the key instruments at our disposal for ensuring that this great transformation takes place effectively. Moreover, Canada has been in the forefront of efforts at the World Bank to improve portfolio quality and to make the Bank's operations more efficient, transparent, responsive and accountable to member governments, the public and non-governmental organizations (NGOs). This leadership will extend to international financial institutions and various aid donor groups, where Canada will emphasize the need to consider a recipient's human rights and good governance commitment.

In all of the multilateral development banks, we will continue to urge that priority be placed on the environment, poverty alleviation and good governance. The banks are slowly responding but much remains to be done. All the banks have developed and implemented environmental assessment guidelines. We will continue to press actively for application of these policy priorities.

The Government will make available to Parliamentary Committees briefings by Ministers and officials. The Minister of Finance submits annual reports to Parliament on the operations of the International Monetary Fund (IMF), the World Bank and the European Bank for Reconstruction and Development (EBRD). The Minister of Foreign Affairs intends to submit annual reports on the other multilateral development banks of which Canada is a member.

3.10 While Canada has already responded with some positive debt relief measures, the Committee concludes that consideration should be given to further measures, bilateral and multilateral, to alleviate the continuing debt crisis of the poorest countries, notably in Sub-Saharan Africa. Such measures should not, however, be at the expense of funds for long-term development aid.

Response

The Government agrees with the thrust of the recommendation.

Within the G-7 and the Paris Club (the forum dealing with official bilateral debt — e.g., amounts owing to the Canadian International Development Agency, the Export Development Corporation and the Canadian Wheat Board), Canada has long pushed for greater levels of debt relief for severely indebted low-income countries (SILICs), which include, notably, many countries in sub-Saharan Africa. The Paris Club recently reached agreement on an improved approach. This allows for debt forgiveness for these poorest countries of as much as 67 per cent (up from 50 per cent); and for the first time it includes forgiveness on the whole stock of debt of eligible countries, determined on a case-by-case basis. The new approach is part of efforts to implement policies that will bring long-term economic viability.

Canada's participation in multilateral debt relief initiatives, such as Paris Club operations, is covered by allowances for general contingencies, set up in 1990. Accordingly, these initiatives are not undertaken at the expense of Official Development Assistance (ODA).

The World Bank is examining the issue of the growing debt owed by the poorest countries to multilateral institutions. Canada will press for innovative ways of assisting the SILICs to manage this component of their debt burden.

Canadian bilateral ODA is provided on a grant-only basis. Canada continues encouraging other countries to forgive or convert ODA debt, and to provide new ODA resources on a grant or near-grant basis only.

Chapter 4

Sharing Sustainable Development

4.1 The Committee is convinced that sustainable development is of key importance as an overarching foreign policy theme.

Response

The Government agrees. Canada will continue to strengthen the capacity of its Canadian and international partners to address the linkages between environmental sustainability and social development. To be implemented effectively, sustainable development must fully integrate environmental, economic and social (including political-cultural) considerations. In addressing any specific issue — either domestic or, as appropriate, in international institutions or agreements — each of these elements of sustainable development must be considered in a balanced manner.

The incorporation of sustainable development into Canadian foreign policy stems from a recognition that basic national and global interests are at stake. The effects of unsustainable practices can be seen in Canada — for example, in the collapse of the East Coast fisheries — and in other parts of the world. Responding to the challenge of sustainable development is often possible only in concert with other nations. Canada alone cannot stop the concentration of airborne pollutants in its Arctic; it cannot single-handedly battle the effects of acid rain on its lakes and forests; and it needs a stable and equitable trading system to pursue opportunities for economic growth. Similarly, Canada is affected by poverty, environmental degradation, population growth and migration in the developing world — for example, through increased pressure for development assistance, refugee flows or diminished opportunities for trade.

A principal thrust of Canada's international sustainable development agenda aims at developing a global framework of legally binding rules and standards as well as voluntary standards, as appropriate, to guide sustainable development. The components of that framework are sectoral or functional — e.g., forests, marine resources, climate change and trade — with the rules for each recognizing the links of one to the other through co-ordinated institutional approaches. Some components are already in force in the form of international environmental conventions; others, such as the NAFTA or the Uruguay Round agreements, incorporate environmental considerations into trade agreements. A new Convention on Desertification has been negotiated and signed, and Canada is preparing for its effective implementation once it enters into force. There nevertheless remain gaps, notably in the area of forests and fisheries, and these are areas of priority for the immediate future. This is a broad and challenging agenda, and the time frame for completing a co-ordinated framework must be measured in years if not decades.

Environmental assessment of Canadian policies, programs and projects remains a key tool in promoting sustainable development internationally. Under the Canadian Environmental Assessment Act, environmental assessments will be conducted of new Canadian foreign

policy, development assistance and international trade policy initiatives; in addition, the environmental effects of Official Development Assistance (ODA) projects financed by Canada will be assessed for economic, health, social and biophysical impacts.

Canada's ODA program is a key instrument for supporting sustainable development in developing countries. It contributes directly to bilateral and NGO initiatives that address sustainable development. It supports the Global Environment Facility, a mechanism that helps developing countries tackle global environmental issues. And it has played an active role in strengthening the capacity and commitment of multilateral institutions, including the international financial institutions and specialized agencies, to pay greater attention to the social and ecological dimensions of development.

At Rio, Canada promised to honour and implement the outcomes of the United Nations Conference on Environment and Development (UNCED), known as the Earth Summit. The Government understands the global imperative for long-term change in all spheres of activity to safeguard the interests of generations to come, and is committed to action both at home and in concert with other nations.

4.2 The Committee believes that we need to maintain a proactive approach to sustainable development in our foreign policy. We recommend the following items be included on the foreign policy agenda:

4.2A to strengthen the capacity of bilateral, regional and multilateral institutions to address sustainable development, and to make these institutions more efficient and accountable.

Response

The Government agrees.

Canada is working closely with a wide range of international and regional institutions to implement sustainable development; these include the United Nations, the World Bank, the Asia-Pacific Economic Co-operation forum (APEC), the Organization for Economic Co-operation and Development (OECD), the Organization of American States (OAS), and the newly established North American Agreement on Environmental Co-operation (NAAEC). Most multilateral development banks have also become more active, through lending programs and operations, in advocating and supporting sustainable development. Canada pursues this goal as well in the context of its participation in the G-7.

Moreover, Canada is supporting a number of programs and projects in developing countries - mainly through the Canadian International Development Agency (CIDA) and the International Development Research Centre (IDRC) — with the objective of strengthening institutional capacities to meet sustainable development goals.

4.2 The Committee believes that we need to maintain a proactive approach to sustainable development in our foreign policy. We recommend the following items be included on the foreign policy agenda:

4.2B to strengthen the linkage between trade and sustainable development through the World Trade Organization. We are confident that clear international standards and accepted rules can make a significant contribution to sustainable development while minimizing the current tendency to use the environment as an excuse to erect protectionist trade barriers. The International Institute for Sustainable Development has produced a useful set of principles to guide further work in this area.

Response

The Government agrees.

The overarching objective of trade and environment discussions is to ensure that trade and environmental policies in all countries support the objective of sustainable development. More specifically, the goal is to ensure that trade policies do not contribute to environmental degradation or restrict legitimate environmental action, and that environmental policies do not unnecessarily restrict our trading opportunities. The International Institute for Sustainable Development's Trade and Sustainable Development Principles could be a useful foundation for these important discussions.

The focus of the Government's efforts to address trade and environmental concerns through the development of trade rules is and will continue to be the WTO's newly created Committee on Trade and the Environment. The mandate of this Committee includes making recommendations on whether modifications to the provisions of the multilateral trading system are required to enhance the positive interaction between trade and environmental policies and to ensure that environmental programs will not be developed for protectionist purposes. This analysis will, among other things, contribute to a better understanding of the issues involved.

In addition to the work of the WTO, many trade and environmental issues will need to be resolved through improved and expanded international co-operation, and through international standards-setting. The Government will pursue this in organizations such as UNEP, UNCTAD, the OECD, and the ISO.

4.2 The Committee believes that we need to maintain a proactive approach to sustainable development in our foreign policy. We recommend the following items be included on the foreign policy agenda:

4.2C to foster mechanisms to ensure the close co-ordination of domestic and international policies on sustainable development, including the development of action-oriented consultative mechanisms with stakeholders.

Response

The Government agrees and is working with a broad range of federal, provincial and non-government bodies through a consultative group on the UN Commission on Sustainable Development, as well as with other sector-specific consultative bodies, to develop policy recommendations related to issues such as forests, biodiversity, agriculture, human settlements and climate change. Canada produces an annual report for the Commission on Sustainable Development, a document that integrates information related to all issues covered by Agenda 21 and other recommendations arising from UNCED. Other mechanisms will be set up as required to deal with specific issues. For example, in May 1994 the Government created a Task Force of the International Trade Advisory Committee to provide advice on trade and environmental issues.

In the context of international assistance, for many years CIDA has been engaged in broad-based consultations with Canadian stakeholders on the Agency's policies and programs. Specifically, in the field of the environment CIDA has annual consultations with Canadian environmental NGOs and the private sector, including the Canadian Exporters Association.

The Government will continue to seek a close working relationship with other levels of government as well as with stakeholders such as business, non-government organizations and specialized institutions across Canada. As part of a federal-provincial initiative to harmonize environmental management in Canada, discussions are currently under way to develop processes and mechanisms that would better involve provinces in the preparation, negotiation and implementation of new international environmental agreements.

Where possible, representatives from groups other than government will also continue to participate in special meetings, workshops and delegations to international gatherings. The latter have included the sessions of the Commission on Sustainable Development; meetings of the Intergovernmental Working Group on Forests (IWGF), sponsored by Canada and Malaysia; and the negotiation of the conventions on climate change, biodiversity and desertification.

Such consultations will help to ensure coherence between Canada's domestic and international policies — something that the Government views as a requirement for sustainable development.

4.2 The Committee believes that we need to maintain a proactive approach to sustainable development in our foreign policy. We recommend the following items be included on the foreign policy agenda:

4.2D to accord priority status to the implementation of the environmental industries strategy.

Response

The Government agrees that implementing the Environmental Industries Strategy should be a priority. Approved in October 1994, the Strategy seeks to increase the industry's growth rate and exports while also responding to government objectives of a clean environment and a strong, internationally competitive economy. It will be implemented over four fiscal years and its programs will fall into three areas: supporting Canadian industry, funding new initiatives to develop and commercialize innovative environmental technologies, and improving access to domestic and global market opportunities for environmental companies. The principal departments/agencies involved in implementing the strategy are Environment, Industry, Natural Resources, Foreign Affairs and International Trade, and CIDA.

An Environmental Industries Sector Advisory Group for International Trade is being established. Specific programs for training trade officers in market applications of environmental technologies are being put into place as are programs to improve delivery of foreign market intelligence and information. To accelerate dissemination of these market opportunities, the Environmental Industries Sector Expert Group is being strengthened. In addition, various directories and databases on Canadian environmental products and services are being updated.

4.2 The Committee believes that we need to maintain a proactive approach to sustainable development in our foreign policy. We recommend the following items be included on the foreign policy agenda:

4.2E to pursue the sustainable development agenda agreed at the Earth Summit in Rio, including the implementation of global environment conventions and the development of further agreements related to forestry, fisheries and the circumpolar region.

Response

The Government agrees with the Committee on the need to pursue the sustainable development agenda agreed at the 1992 Earth Summit in Rio. Canada was the second industrialized nation to sign and ratify the Framework Convention on Climate Change, and the first industrialized nation to sign and ratify the Convention on Biological Diversity. Both conventions have now come into force. Canada participated actively in the negotiation and recent conclusion of the Convention on Desertification. Canada is now working to ensure the effective implementation of the conventions on Climate Change and Biological Diversity; and it will do the same with respect to the more recent Convention on Desertification once it enters into force and has been ratified by Canada. Canada also played a major role in the negotiation of the Montréal Protocol on Ozone-Depleting Substances, and continues to provide leadership in the ongoing discussion on updating and strengthening the Protocol.

Moreover, CIDA, the IDRC and the International Institute for Sustainable Development have each developed specific programs to further the aims of Agenda 21.

The Government also agrees with the Committee's recommendation to give priority, inter alia, to forests, fisheries and circumpolar co-operation.

I. Forests

Canada has a large stake and responsibility in protecting the long-term health of its forests. Over the past four years, in the absence of internationally agreed rules on sustainable forest management, Canada and other countries with forest product industries have faced difficulties in responding to the growing consumer pressure for forest products from sustainably managed forests. Canada nevertheless is meeting these new challenges.

Domestically, federal and provincial governments are implementing the Guiding Principles on Forests, adopted in Rio, through initiatives such as the National Forest Strategy, the establishment of 10 "Model Forests" (working-size forests managed on sustainable principles) across the country, and provincial codes of practice.

Internationally, Canada has pursued agreement on the need for internationally recognized rules on sustainable forest management; ideally, we would like to see these rules embodied in an International Forests Convention. Specific efforts to build the necessary international consensus include the "Montréal Process" for developing criteria and indicators for sustainable forest management in boreal and temperate forests; this was begun through a workshop organized under the auspices of the Organization for Security and Co-operation in Europe (OSCE). Through the International Partnerships Program of the Green Plan, Canada is supporting the establishment of Model Forests in Russia, Mexico and Malaysia. With Malaysia, Canada recently sponsored the Intergovernmental Working Group on Forests (IWGF), an international experts process involving 32 governments, 10 non-governmental organizations and 5 international organizations. The report of the IWGF sets out a wide number of options for international co-operation aimed at renewing the global forest dialogue and advancing the goal of sustainable forest management around the world; these include proposals for innovative approaches to mobilizing financial resources.

II. Fisheries

The state of groundfish stocks in the Northwest Atlantic has continued to decline precipitously, even with the moratoriums put in place by both Canada and the Northwest Atlantic Fisheries Organization (NAFO). The impact on over 400 Atlantic Canadian communities has been devastating. Although the environmental factors are not well understood, it has become clear that they have played a major role in the situation.

Canada has taken drastic measures within its jurisdiction (the 200-mile Fisheries Zone) in the form of 14 moratoriums covering virtually all commercially significant groundfish stocks. We have also implemented legislation that permits the arrest of flag-of-convenience and stateless vessels that fish the areas of the Grand Banks beyond our 200-mile zone in contravention of NAFO conservation measures. This new legislation has been effective in achieving the withdrawal of such vessels from those fisheries.

Internationally, Canada is concentrating its efforts on gaining international agreement on rules governing the management of high-seas fisheries to include recognition of the special interests of coastal states such as Canada in straddling stocks. These efforts have met with some success, and a draft convention was tabled for discussion at the August 1994 session of the UN Conference on Straddling Fish Stocks and Highly Migratory Fish Stocks. Canadian efforts over the next year will be devoted to developing a final text.

III. Circumpolar (see also response to recommendation 4.6)

Canada's Arctic is not only a fragile ecosystem but also a sink for airborne pollutants from as far away as the Southern Hemisphere. The inhabitants of Canada's North (largely Aboriginal peoples) are already being affected.

Reducing threats to the Arctic environment cannot be restricted to Arctic-related initiatives. Canada's efforts in international forums on climate change, the long-range transport of air pollutants and the dumping of low-level radioactive waste are driven in part by the dangers posed to the Arctic environment.

Canada and the seven other circumpolar nations (Denmark for Greenland, Finland, Iceland, Norway, Russia, Sweden and the United States) have signed a Declaration on the Protection of the Arctic Environment and are implementing an Arctic Environmental Protection Strategy (AEPS). In all AEPS meetings three Aboriginal groups participate as observers: the Inuit Circumpolar Conference, the Saami Council and the Russian Association of Peoples of the North. Canada will host the next AEPS ministerial meeting in 1996.

Canada is also pursuing the establishment of an Arctic Council to create a forum for high-level political attention to circumpolar issues.

The recent appointment of a Circumpolar Ambassador emphasizes the Government's intention to raise Canada's profile on circumpolar issues, to consult with interested Canadians — particularly Northern governments and Aboriginal groups — and to provide new impetus to the Canadian Arctic agenda.

4.2 The Committee believes that we need to maintain a proactive approach to sustainable development in our foreign policy. We recommend the following items be included on the foreign policy agenda:

4.2F to ensure that relevant foreign policies are assessed for their potential impact on sustainable development.

Response

The Government agrees. Sustainable development must fully integrate environmental, economic and social (including political-cultural) considerations. In addressing any specific foreign policy issue, each of these elements of sustainable development must be considered in a balanced manner. As regards the environmental dimension of sustainable development, DFAIT's Environmental Management Plan gives priority to environmental assessments of policy and program initiatives. DFAIT proposals for policy and program initiatives are systematically screened for possible environmental impact. Officials initiating a policy or program proposal for consideration by ministers are accountable for applying the Cabinet Guidelines on policy and program assessments. In recent years the Department has completed reviews of the NAFTA (1992) and the Uruguay GATT Round (1994). Together with DFAIT's corporate commitment to applying sustainable development considerations in day-to-day management of the Department, this experience has provided a solid basis for meeting impact assessment requirements under the new Canadian Environmental Assessment Act.

The purpose of Canada's Official Development Assistance program is to support sustainable development in developing countries. In this regard, CIDA's Policy for Environmental Sustainability commits the Agency to assessing the environmental implications of its program and policy proposals. DFAIT, CIDA and the Federal Environmental Assessment Review Office (FEARO) have collaborated in preparing a specific procedural regulation for the environmental assessment of projects outside Canada under the new Canadian Environmental Assessment Act.

4.2 The Committee believes that we need to maintain a proactive approach to sustainable development in our foreign policy. We recommend the following items be included on the foreign policy agenda:

4.2G to address the linkages between sustainable development, poverty, democracy and governance.

Response

The Government agrees. There is a growing international consensus that sustainable development can be achieved only through an integrated approach that recognizes the fundamental linkages between the economic, environmental and social (including political-cultural) dimensions of society. The Government will seek to address sustainable development issues in a coherent manner. As part of that effort it will examine linkages with such key questions as migration, international organized crime, human rights and democratization, relations with developing countries (including poverty, governance and democracy), conflict prevention and post-conflict peacebuilding. As indicated in the response to recommendation 2.1, an office dedicated to the management of Global Issues will be created within DFAIT. This office will work closely with many other agencies of Government such as CIDA and the departments of National Defence, Environment, Citizenship and Immigration, and Justice.

CIDA's Framework for Sustainable Development addresses the issues of environmental sustainability, human rights, democratic development, good governance and poverty alleviation. CIDA will continue to ensure that these Canadian foreign policy concerns are considered when formulating strategic planning documents, and are integrated into the Agency's projects and programs.

4.3 The Committee recommends that Canada ratify UNCLOS III (United Nations Convention III on the Law of the Sea) without further delay.

Response

The Government agrees. During the foreign policy debate in March, the Minister of Foreign Affairs announced that Canada would ratify the Convention soon. The Government is reviewing domestic legislation to bring it into conformity with the provisions of the Convention, with a view to proceeding with Canadian ratification.

- 4.4 The Committee recommends that Canada continue to participate actively in the Northwest Atlantic Fisheries Organization and work to strengthen its effectiveness.

Response

Canada was the prime mover when NAFO was organized after the extension of national fisheries jurisdictions to 200 miles, and since then it has been an active participant in every activity of that organization. Indeed, Canada considers that the existence of such a regional organization is essential for the proper exploitation and conservation of the fish stocks that are immediately adjacent to its own exclusive fishing zone.

Canada is determined to seek NAFO adoption of better operational and institutional mechanisms so that the organization's overall performance and usefulness are improved. The convention now being developed by the UN Conference on Straddling Fish Stocks and Highly Migratory Fish Stocks is expected to rely heavily on regional organizations such as NAFO for the conduct and control of high-seas fishing.

4.5 We suggest that technical co-operation in oceans management should be developed as an important activity for Canadian aid.

Response

The Government shares the Committee's view that Canada can play an important role in helping developing countries to manage ocean resources. In its revised policy framework for development co-operation, the Government has identified the environment as a priority. Technical co-operation in oceans management will be pursued as a specific element of this priority area.

- 4.6 We recommend that the government work urgently with other states to establish the Arctic Council. One of the first priorities of the Council should be to deal with threats to the Arctic environment.

Response

The Government agrees that the creation of an Arctic Council is a priority. The Arctic Council would bring together the governments of eight Arctic countries: Canada, Denmark (Greenland), Finland, Iceland, Norway, Russia, Sweden and the United States.

Canada envisages the Council evolving as an umbrella organization encompassing the activities of existing Arctic organizations and initiatives, and the Government believes that the participation of Aboriginal people is essential to the Council's success. The Arctic Council should address sustainable development in the Arctic, including economic, environmental, social and cultural issues.

The new Ambassador for Circumpolar Affairs, Mary Simon, will reinvigorate discussions and consultations with the seven other Arctic countries, as well as with northerners, with a view to establishing an Arctic Council.

Chapter 5

Reforming International Assistance

- 5.1 The Committee affirms that the primary purpose of Canadian Official Development Assistance is to reduce poverty by providing effective assistance to the poorest people, in those countries that most need and can use our help.
- 5.2 The Committee recommends that the Canadian aid program apply sustainable development as its basic policy framework, with a primary focus on the development of the human potential.

Response

The Government agrees with the Committee's emphasis on poverty reduction and sustainable development. We share the Committee's assessment that efforts to better define the ODA mandate should take into account the increasing diversity of developing countries. We also agree that there is no single approach to the vital objective of poverty reduction, and that we must rely on an array of programs and policies working together in an integrated fashion. CIDA has recently developed a policy paper on poverty reduction; this will guide programming in the six ODA priorities (see response to recommendation 5.4 for details) to help address the root causes of, and the structural factors determining, poverty. This paper is available to the public.

The Government believes that poverty and sustainable development objectives can be combined in the following statement of purpose:

The purpose of Canada's Official Development Assistance is to support sustainable development in developing countries in order to reduce poverty and to contribute to a more secure, equitable and prosperous world.

5.3 Compared to the current total of less than 20%, the Committee recommends that support for basic human needs should account for a minimum of 25% of ODA.

Response

The Government agrees. Support for basic human needs will become a key priority for Canada's ODA program. Assistance will be provided for basic human needs in primary health care, basic education, family planning, nutrition, water and sanitation, and shelter. In addition, Canada will continue to respond to emergencies with humanitarian assistance. The Government is committed to increasing support for basic human needs, and will allocate 25 per cent of ODA to this priority.

- 5.4 The Committee recommends these six program priorities for Canada's Official Development Assistance: basic human needs; human rights, good governance and democratic development; the participation of women; environmental sustainability; private sector development; and public participation.

Response

The Government agrees with the first five priorities recommended by the Committee. Accordingly, Canadian Official Development Assistance will concentrate on:

- *basic human needs* — supporting efforts to provide primary health care, basic education, family planning, nutrition, water and sanitation, and shelter, as well as responding to emergencies with humanitarian assistance;
- *women in development* — supporting the full participation of women as equal partners in the sustainable development of their societies;
- *human rights, democracy and good governance* — increasing respect for human rights including children's rights, supporting democracy and responsible government, and strengthening civil society;
- *private-sector development* — promoting sustained and equitable economic growth by supporting private-sector development in developing countries; and
- *the environment* — helping developing countries protect their environment and contribute to addressing global and regional environmental issues.

Public participation is indeed of key importance, but it is distinct in nature and calls for a different approach. The Government believes that public participation is an integral part of other program priorities, and should be considered along with measures to strengthen consultation and communication.

Canada has much to offer to help developing countries deliver environmentally sound infrastructure services - for example, in rural electricity and communications — with an emphasis on poorer groups and on building capacity. The Government therefore believes that

- *infrastructure services should also be a program priority for ODA. Infrastructure services are essential to economic growth and human development. This is an area that corresponds well with Canadian capabilities and experience.*

CIDA will ensure that detailed policies are in place for each of the six program priorities.

- 5.5 The Committee recommends that Parliament adopt legislation that spells out the basic principles to guide Canadian Official Development Assistance.
- 5.6 The Committee recommends that the House of Commons Standing Committee on Foreign Affairs and International Trade or the Senate Foreign Affairs Committee hold regular reviews of Canadian ODA, including CIDA's performance, and that every effort be made to engage as many Canadians as possible in these reviews.

Response

The Committee's report indicates that the objective of these recommendations is to ensure a clear mandate and stable goals for ODA, to strengthen accountability and transparency, and to provide a stronger role for Parliament. The Government agrees with the intent of the recommendations.

However, a legislated mandate for ODA would not necessarily address these objectives and could hamper programming by reducing flexibility. It could also limit the range of responses that might be required to meet fast-changing conditions in developing countries. The Government does not rule out the possibility of future legislation governing ODA. For the time being, however, the Government will adopt the following measures in response to both recommendations:

- *The single statement of purpose and the six program priorities identified in the Government's Policy Statement address directly the need for a clear mandate and stable goals for the ODA program.*
- *The Government welcomes an enhanced role for Parliament in reviewing ODA, including regular reviews of CIDA's performance. Concerns over accountability and transparency, both to Parliament and to the public, will be met in part through revisions to Part III of the Main Estimates. The aim will be to establish clearer objectives for programs and projects, to specify realistic expectations of results, and to prepare regular progress reports for the relevant committees of Parliament as well as Canada's ODA partners and the general public. Comprehensive efforts are already under way to enhance CIDA's performance review and management functions.*

- 5.7 The Committee recommends that any functions of CIDA found to be essentially Canadian trade promotion activities be transferred to the Department of Foreign Affairs and International Trade or to the Export Development Corporation where they belong.
- 5.8 It is entirely appropriate for the CIDA private sector development program (which we have recommended as a program priority) to encourage trading relations with Canada.

Response

The Government agrees with these recommendations and is committed to ensuring the developmental focus of CIDA activities involving the private sector.

We share the Committee's assessment that measures to enhance trade in developing countries can exert a strong positive impact on development. We believe that the Canadian private sector is an important development partner for CIDA and, in line with the emphasis of the Committee, we will work to foster developmentally beneficial long-term relationships between Canadian and developing-country private sectors through trade, investment and technology transfer. In this context, CIDA is preparing a detailed policy on private-sector development.

The CIDA Industrial Co-operation Program (CIDA INC) provides a unique opportunity for the Canadian private sector to contribute to poverty reduction and sustainable development. The participation of Canadian companies generates significant benefits for the private sector in developing countries. The program is well regarded by developing countries, other donors and international organizations. The Government will take steps to sharpen the development focus of CIDA INC and to ensure greater co-ordination between CIDA, the Export Development Corporation (EDC) and the Department of Foreign Affairs and International Trade (DFAIT). To that end, CIDA INC will be required to engage in regular project-by-project consultations with DFAIT and the EDC.

- 5.9 The Committee affirms that it is not part of the mandate of CIDA to promote Canadian exports, although there are particular circumstances where aid and trade objectives are complementary. The Committee also recommends additional untying of Canadian aid, in concert with other donors. Specifically, the government should work through the Development Assistance Committee of the OECD to lower the proportion of tied aid to 20% by the year 2000.

Response

The Government shares the view that private-sector partnerships supported by CIDA must reflect the objective of supporting sustainable development in developing countries. Canadian business and industry have a lot to offer developing countries, and Canadian goods and services have been used to great benefit in Canada's development assistance program. The Government believes that current untying authorities, carefully applied, provide CIDA with sufficient flexibility and do not impede programming effectiveness. Tied aid provisions help build relations of mutual benefit between Canada and developing countries. In this regard the Government is conscious of the need to ensure that Canadian goods and services are appropriate and competitively priced.

Canada has long been active in international discussions on tied aid and related questions of cost-effectiveness, aid dependency and technical co-operation. Canada is committed to working with the Development Assistance Committee of the OECD and others to ensure the effective use of ODA resources.

5.10 The Committee recommends that, in supporting structural adjustment programs, CIDA should pay special attention to their effects on the poor and to the provision of assistance to protect vulnerable groups. In addition, CIDA should broaden its own aid conditionality to include the reduction of excessive military expenditures and the increased transparency of government operations. CIDA should also press for the reform of structural adjustment programs so as to make poverty reduction a central objective of development.

Response

The Government agrees. We share the view that further measures are warranted to improve structural adjustment programs, to broaden aid conditionality and to promote greater transparency.

We will work with international agencies, developing countries and affected groups to ensure that structural adjustment programs integrate objectives for poverty reduction, environmental protection, gender equality and human rights. CIDA will continue its long-standing commitment to help vulnerable groups cope with the effects of adjustment.

Excessive military spending impedes the attainment of development objectives and diverts resources from social priorities. In collaboration with other donor countries, Canada will consider collective actions that could influence changes in spending practices.

Transparency in government operations is an essential aspect of good governance. The Government will continue to support this objective through policy dialogue and technical co-operation.

5.11 The Committee affirms that human rights, good governance and democratic development are universal values that should find central expression in Canadian foreign policy, influencing and guiding other areas of policy. Canada should seek to promote the global respect of these values through a wide range of instruments, including dialogue and programs of co-operation. In the case of countries whose governments are responsible for serious violations of human rights, Canada should work with others to change such behaviour, resorting where necessary to measures up to and including the termination of bilateral assistance. In such cases, Canada should continue to provide assistance to the poor and vulnerable groups through non-governmental organizations.

Response

The Government agrees with the Committee's assessment that human rights, good governance and democratic development are universal values that should find central expression in Canadian foreign policy (see also the response to recommendation 3.7).

The Government therefore reaffirms its commitment to the International Centre for Human Rights and Democratic Development. This Centre will continue to play an important role in the advancement of Canadian objectives.

The Government regards respect for human rights not only as a fundamental value, but also as a crucial element in the development of democratic and prosperous societies at peace with each other. The essential challenge is to decide how we can best influence other governments to respect basic human rights. Our ultimate aim is not to punish countries and innocent populations whose governments abuse human rights, but rather to change behaviour and to induce governments to respect their peoples' rights. Responses to specific situations require careful balancing of many considerations — above all the effectiveness of the means of influence at our disposal. Canadian efforts to support human rights will rely on a variety of means, including dialogue and co-ordinated efforts through multilateral forums.

Development assistance is a constructive way to address human rights, democracy and governance issues. As one of six priorities for ODA, assistance in this area will support such activities as peace and reconciliation initiatives, human rights education, widening access to legal remedies, strengthening legislatures and judicial systems, and increasing the capacity of organizations and other representatives of civil society to participate fully and effectively in decision making in their countries. Canada will continue to work with a broad range of partners, including governments, NGOs and multilateral organizations to promote our objectives.

High-profile aid and trade measures may play a role in responding to gross, systematic and persistent violations of internationally agreed human rights standards. Canadian assistance,

for example, must not reward or give the impression of rewarding such government behaviour. This can be achieved in a number of ways, as the Committee has suggested. The Government will consider its actions on a case-by-case basis.

Canada will continue to lead on human rights issues at the UN, the OSCE, the Commonwealth, la Francophonie and the OAS. Canada was instrumental in creating at the UN the office of High Commissioner for Human Rights, with a broad mandate for promotion, protection, prevention of human rights abuses of the kind that presage conflict, and co-ordination of human rights activities throughout the UN system. These forums often provide the most effective means for influencing governments. At the international financial institutions and in various aid donor groups, Canada will also emphasize the need to consider a recipient's commitment to good governance. In particular, Canada will seek concerted action with others to influence governments that spend large sums on arms rather than on education and housing for their people.

5.12 The Committee believes that Canadian assistance continues to be too dispersed and recommends that a greater share of ODA should go to fewer countries, bearing in mind the primary purpose of the aid program. In choosing its list of recipients, Canada should maintain the current high share of assistance to Africa, review the balance of ODA allocations for other regions, and work closely with other donors to strengthen the co-ordination and complementarity of international assistance as a whole.

Response

The Government agrees that the effectiveness of ODA can be enhanced by concentrating on a more limited number of priorities and achieving greater targeting and co-ordination of assistance.

Canada does, however, have important interests in all areas of the world. The Government believes that a major portion of ODA resources should be focused on a limited number of countries, with programs maintained in other countries through low-cost, administratively simple delivery mechanisms.

The Government is in full agreement that Africa should continue to receive the highest proportion of ODA. Regional allocations will be reviewed on a regular basis.

Within the OECD and other consultative groups as well as with other donors, Canada will continue to play a lead role in improving the co-ordination and coherence of development assistance. The Government will take steps to strengthen consultations with Canadian development partners and also to ensure greater co-ordination between the various foreign policy instruments that have a bearing on development.

- 5.13 The Committee recommends that Canada maintain active programs of assistance to the countries of Central and Eastern Europe, and the former Soviet Union. The Committee further recommends that funding for these programs not be at the expense of ODA priorities outlined above.

Response

The Government agrees with the recommendation that Canada maintain active programs of assistance to Central and Eastern Europe (CEE) and the former Soviet Union (FSU), and that it ensure such programs are not funded at the expense of ODA priorities.

Canadian interests are directly engaged in ensuring the successful transformation of the region to democracy and market economies. The establishment of open and prosperous market economies in the region will generate important trade and investment opportunities for Canada, yielding direct benefits to the Canadian economy. Second, the integration of the region's economies into the global economic and trade systems will contribute to a more prosperous world economy and economic gains for all. Third, the promotion and maintenance of stability in the region contributes directly to enhanced international security and stability.

The Canadian program utilizes a combination of programming approaches to ensure that Canada's assistance can respond to rapidly changing regional circumstances and Canadian interests. In the first and most common instance, potential Canadian partners initiate project proposals. In the second, the assistance program develops projects in response to Canadian government initiatives and requests from recipient governments. In both instances program delivery is based on partnership: projects are implemented by the Canadian private sector, business and trade associations, NGOs, academic institutions, ethnic communities and all levels of government. Federal funds are a catalyst: they leverage significant project contributions from Canadian and recipient-country partners. The result is a program significantly larger than federal funding alone could sustain.

To maximize effectiveness in changing conditions, the roles of DFAIT (which now administers the program) and CIDA will be reorganized. Policy direction will remain with DFAIT while program delivery will be transferred to CIDA. This new function for CIDA corresponds well with the activities it is conducting elsewhere in the world. There will be close co-ordination between the two organizations over the continued development and execution of the program.

5.14 The Committee recommends that Canada continue to be responsive to requests for emergency assistance but set eligibility criteria for emergency assistance to ensure that long-term development assistance remains the primary focus of the aid program.

Response

The Government agrees with the need for a structured response to the provision of emergency assistance. The Government's approach will include support for emergency prevention and preparedness, as well as the provision of basic health, nutrition, shelter and other necessities to the victims of crises. Humanitarian assistance for the support and resettlement of refugees and displaced persons will also be provided as the necessary first step toward rehabilitation and a resumption of development.

Long-term development assistance will remain the primary purpose of the aid program.

5.15 The Committee recommends that the share of allocations to partnership programs be maintained, and even increased, where partners have a clearly demonstrated record of effectiveness and efficiency. CIDA should also be guided by the strength and depth of the Canadian support base as measured by such things as the commitment of volunteers to the organization and the ability to generate matching contributions.

Response

The Government recognizes that Canadian non-governmental partner organizations can play an important role in policy development as well as in the planning and delivery of Canadian development assistance.

However, any decision as to the relative share of ODA allocations to NGO partners must take into account the severe fiscal situation that the Government and CIDA itself face. Preference will be given to those partners who demonstrate the most effectiveness and efficiency, and who provide programming that is complementary to the objectives of the Government in promoting sustainable development. In addition, special attention will be paid to supporting partners who can contribute their own financial resources and the time of volunteers, or who allow young people to serve abroad.

5.16 The Committee recommends that the government commit itself to stabilizing ODA at the present GNP ratio and seek to make progress towards the 0.7% target when Canada's fiscal situation permits.

Response

The Government remains committed to an active and effective Official Development Assistance program as a vital element of Canadian foreign policy. Given present-day fiscal realities, however, all government programs are being reviewed and Canada's ODA program is no exception. The Government is committed to making progress toward the target of 0.7 per cent when Canada's fiscal situation permits.

5.17 Recognizing that expanded trade opportunities are more important than aid to many developing countries, the Committee also recommends that the government seek opportunities to open Canadian markets further to developing countries, particularly the least developed.

Response

The Government fully agrees with the importance the Committee attaches to the role of open trading regimes in fostering development. Canada is very much an open economy and the trade-related commitments made in the Uruguay Round will open it further. Under the Uruguay Round Agreements, Canada has made a commitment to eliminate tariffs in a number of key sectors and to reduce remaining tariffs by an average of 40 per cent.

Canada extends a preferential tariff rate, the General Preferential Tariff (GPT), to certain imports from most developing countries. The Government is conducting a full review of the GPT scheme in areas such as reducing tariff rates and enlarging product coverage, with a view to providing further benefits for the least developed countries (LDCs) and keeping in mind the potential impact on affected industries.

As regards non-tariff barriers, the Uruguay Round Agreements provide that the Multi-Fibre Arrangement quota system (covering textiles and clothing imports from developing countries) will be phased out over a 10-year period. At the end of the period the only remaining protection for that sector will be tariffs, which are also being reduced as part of the Round's tariff commitments.

In addition, Canada will seek opportunities for extending technical assistance to help developing countries participate effectively in new trade arrangements (such as the WTO and the NAFTA).

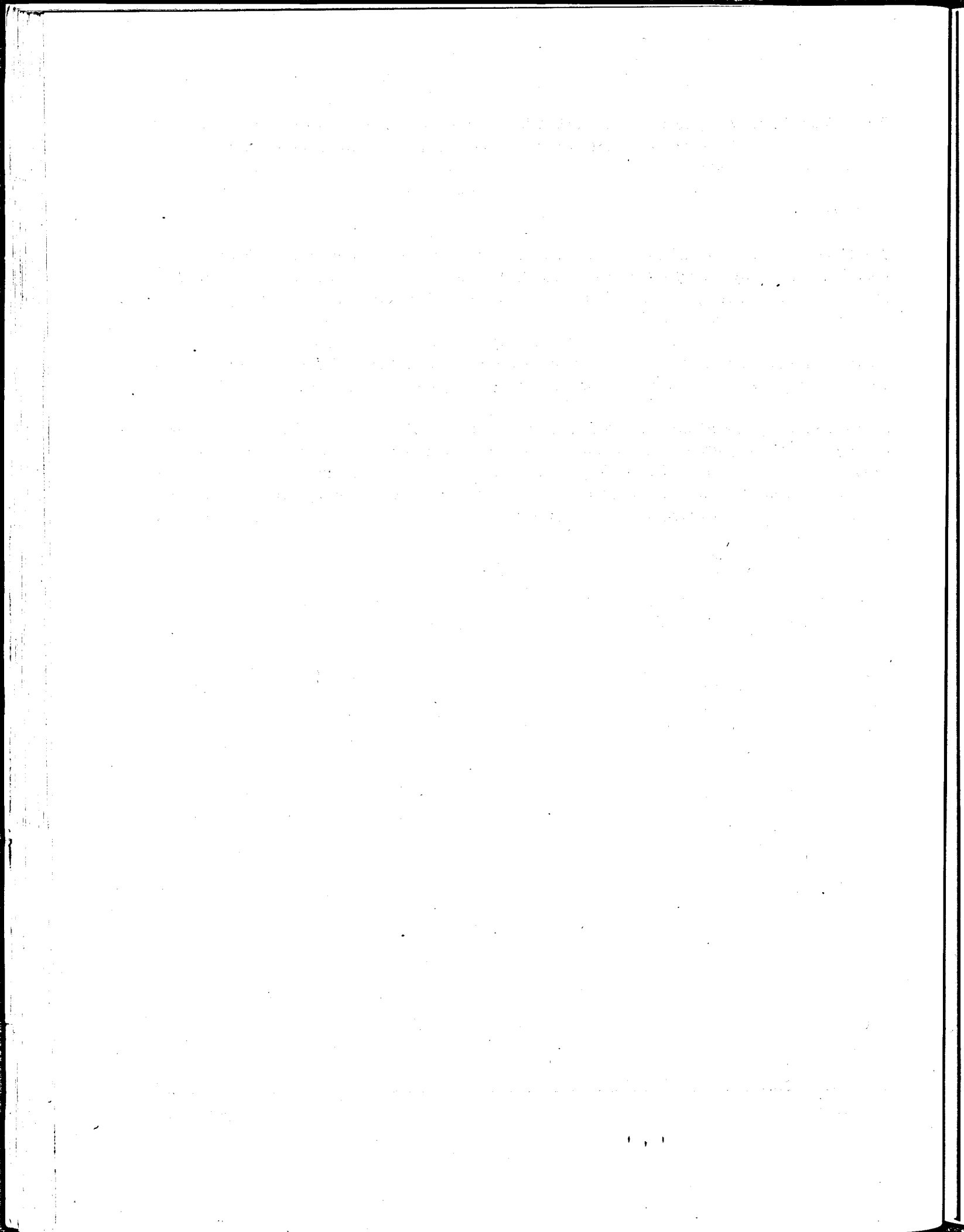
5.18 The Committee recommends the establishment of broader-based consultations on development co-operation, including the participation of Parliamentarians.

Response

The Government agrees with this recommendation. A wide range of partners inside and outside Canada play a vital role in Canada's ODA program. Their contribution is essential to providing the range of expertise, knowledge and resources required to meet diverse challenges of development.

To succeed, development assistance must be a collective endeavour, and this requires a corresponding commitment to information sharing and ongoing consultation.

A broad range of consultations are held each year with CIDA's partners including development NGOs, business associations, universities and colleges, and environmental groups. A schedule of consultations is prepared and published on a regular basis. The Government will also work to strengthen its consultative process on development co-operation. This will include future meetings of the National Forum on Canada's International Relations.



Chapter 6

Projecting Canadian Culture and Learning Abroad

- 6.1 The Committee strongly recommends that international cultural, scientific, and educational affairs should be treated as a fundamental dimension of Canadian foreign policy.
- 6.6 The Committee recommends that the Government of Canada, with the collaboration of interested provinces, give high priority to developing a strategy for Canada's international cultural, scientific, and educational relations. Such a strategy should consider regulations and other means, including joint ventures with the private sector, of producing and distributing Canadian cultural output at home and abroad. The strategy should address the specific circumstances and proposals, as outlined in John Ralston Saul's paper and the Hon. Serge Joyal's report, regarding the major cultural industries such as publishing, music, art, sports, television, motion pictures, and theatre. The strategy, once completed, should be referred to the Foreign Affairs Standing Committees of Parliament.

Response

The Government agrees. We fully intend to pursue cultural, scientific and educational relations as key components of Canada's foreign relations. In a period of economic globalization, when societies are increasingly open to the competitive pressures of the international economy, the role of culture as a binding force becomes of vital importance. At the same time, as knowledge (in the form of technology, organization and innovation) is becoming a key element in international competitiveness, education plays a critical role as a contributor to prosperity.

Canada has unique advantages. Our culture is highly diversified and recognized internationally for its excellence and dynamism; it also helps give all Canadians a sense of shared identity. At the same time, our educational institutions are among the best in the world; as sources of research and centres for innovation and learning, they are increasingly aware of the role they play in enhancing our international competitiveness. The Government intends to support both sectors in the most effective and cost-efficient way possible.

Canada's cultural foreign policy seeks to:

- *make Canada a leader in the new world economy by projecting the image of a country that is unique, creative, innovative and hence competitive;*
- *protect our cultural sovereignty;*
- *undergird the Canadian identity by exhibiting its most creative aspects on the international scene; and*

- *promote the growth and vitality of the culture and education sectors, and thereby help create jobs.*

In this spirit, the Government believes in the promotion of all aspects of Canada's multi-faceted cultures. In the past year, the Government has taken numerous initiatives to extend Canada's cultural presence abroad and increase the impact of ongoing international cultural marketing efforts. Recently, the Government:

- *created a Canada-U.S.-Mexico Creative Artists' Residencies Program;*
- *sponsored a conference on Canadian education and the Asia-Pacific region in Vancouver from March 9 to 11;*
- *signed film, television and video co-operation agreements with Japan, Chile, Sweden and Brazil ;*
- *signed a Memorandum of Understanding on Cultural Co-operation with Hong Kong;*
- *appointed the first-ever Minister (Cultural Affairs) at the Canadian Embassy in Paris; and*
- *organized a major Canadian cultural festival in Mexico City, marking the 50th anniversary of the establishment of diplomatic relations between Canada and Mexico.*

Ongoing international cultural initiatives include:

- *film, television, and video co-production agreements with 26 countries, generating more than \$300 million of business per year in each of the last three years;*
- *museological agreements with France and Mexico to facilitate co-operation and exchanges, and to position Canadian technology and expertise in these markets; and*
- *programs to assist in the development and commercialization of cultural products in collaboration with the private sector — for example, the Sound Recording Development Program, the international marketing assistance component of the Book Publishing Industry Development Program, and the international distribution component of the Publication Distribution Assistance Program.*

Future activity in the international cultural field will be made more central in the management of foreign policy and operations. As a first step, the Cultural Affairs Bureau of DFAIT, whose functions were being eliminated by the last Government, has been reinforced and will henceforth report to the Assistant Deputy Minister responsible for global issues.

Further steps are under active consideration to enhance this critical dimension of Canadian foreign policy. In developing strategy at the federal level, DFAIT will work closely with the Department of Canadian Heritage and with cultural agencies.

This undertaking will take into account the contributions made by witnesses before the Special Joint Committee and the many useful suggestions brought forward in the Committee's report.

Regular consultations with the Foreign Affairs Committees of Parliament will be welcomed.

- 6.2 The Committee further recommends that Canada's international cultural, scientific, and educational foreign policy seek to:
- 6.2A affirm Canada's cultural sovereignty.
- 6.7 As suggested in the Chapter on trade, the Government of Canada should use the cultural industries exemption provided under the NAFTA and the FTA to introduce regulatory and any other measures to protect and promote Canadian cultural industries.
- 6.8 The government should seek alliances with like-minded countries in future international negotiations to recognize the need to protect and promote national cultures.

Response (see also response to recommendation 3.2C)

The Government agrees. The continuing existence of a dynamic, unique space of our own in the North American cultural environment is fundamental to Canada's sense of purpose and identity.

The Government will continue to work closely with like-minded countries that recognize the need to protect and promote their national identity and cultural values. Within the G-7 and at the Miami Summit of the Americas, Canada obtained recognition by all participants (including the United States) that governments have an important role to play in promoting "diversity of content, including cultural and linguistic diversity" in the emerging global information society.

Canada is negotiating an enlarged agreement with the Council of Europe allowing Canada to participate fully in all activities of the Council relating to culture and cultural heritage. Canada has also established a mechanism for annual policy consultations with the EU on cultural matters. In addition, Canada's participation in cultural activities within la Francophonie and the Commonwealth provide it with opportunities to strengthen relations with like-minded countries.

When necessary, the Government has negotiated exemptions for Canadian cultural industries within the WTO, FTA and NAFTA.

6.2 The Committee further recommends that Canada's international cultural, scientific, and educational foreign policy seek to:

6.2B assist Canada in becoming a major participant in the global knowledge-based economy.

Response

The Government agrees. Canada's participation in the global knowledge-intensive economy is not only a foreign policy issue. It involves other levels of government, the private sector, institutions of higher education, NGOs and others. The Government recently released a Government-wide action plan, Building a More Innovative Economy, which focuses on four interdependent areas for action:

- *building a healthier marketplace;*
- *expanding trade;*
- *building efficient infrastructure; and*
- *technology — innovating instead of falling behind.*

A key component of the Government's plan to build a more innovative economy is the task of transforming today's telephone, cable and computer networks into a fully integrated system — the information highway. The United States, Europe and Japan have launched massive programs to build their information highways. Our present information infrastructure and networks would soon become inadequate without rapid development. The Government will adopt a series of policies and programs to encourage the builders and users of the information highway.

One element of this strategy is to give Canadians access to competitive regional and global mobile satellite facilities enabling them to tap into wireless telecommunications services (cellular telephones, paging, broadcasting). These initiatives will clear the way for new radio-based services such as digital broadcasting, personal communications devices, advanced mobile satellites and wireless cable TV.

Another element is to extend the Canadian Network for the Advancement of Research, Industry and Education (CANARIE). The Government will support CANARIE's business plan to speed the development of key parts of the information highway, including inter alia the creation of a high-speed experimental network to test advanced networking technologies, and an increase in the speed and reach of the Canadian Internet network.

Expanding SchoolNet — a joint federal, provincial and territorial initiative to electronically connect schools, libraries, community colleges, universities and hospitals in Canada — is

another element of the strategy, one that will provide Canadians with valuable and exciting electronic services in the global information economy.

While Canada is strong in science, many of the new technologies needed by our industry come from abroad. The Government will therefore seek to foster:

- the acquisition of newest best-practice technologies by industry;*
- awareness of Canadian science-and-technology capabilities by potential foreign partners and investors of venture capital;*
- participation of Canadian businesses in international R&D alliances; and*
- a framework of international rules that allow unfettered access to international technology opportunities.*

The Government will also encourage and promote institution-to-institution links between Canadian cultural and educational institutions and their counterparts abroad. Science and Technology Counsellors are stationed in a number of Canada's major missions abroad to promote exchanges and collaboration in the field of science and technology. In addition, over the next five years a network of up to 10 education centres will be established in the Asia-Pacific region to promote Canadian educational institutions.

6.2 The Committee further recommends that Canada's international cultural, scientific, and educational foreign policy seek to:

6.2C contribute to the vitality of the arts and higher education;

6.2D promote the export of Canadian cultural and educational products.

Response

The Government agrees. International activities are essential to the vitality of Canadian arts and higher education. The International Cultural Relations program of DFAIT provides financial assistance enabling Canadian artists and scholars to reach international standards of excellence, and making it possible to showcase Canadian accomplishments on the international scene.

The promotion of Canadian cultural, heritage, and educational products, services and expertise is an integral part of the Government's International Business Development Program. Cultural industries have been identified as one of our priorities. We will continue to support the international co-production strategy of the Canadian film and television industry. At the same time we will assist exporters of cultural and educational products to participate in specialized trade fairs and missions. Increasingly, the Government is working closely with industry to enhance opportunities for Canadian cultural exports to the United States and beyond.

The Government already supports the production (via the Canada Council) and the distribution of Canadian publishing through a number of programs. Given the excellence of Canadian cultural and educational products, it will be important to champion our creative talent as never before. For this reason, one can expect that Canada's cultural and educational industries will continue to grow at double the rate of the rest of the labour market in Canada.

6.2 The Committee further recommends that Canada's international cultural, scientific, and educational foreign policy seek to:

6.2E facilitate the transfer of knowledge.

Response

The Government agrees. It is furthering this objective through its initiatives to promote the liberalization of trade and investment, and to conclude cultural and science-and-technology agreements.

Through active consultations with the provinces and the private sector, the Government seeks continually to adapt programs and procedures to the changing international environment; it also works to identify opportunities for enhanced information and R&D exchanges as a basis for increased competitiveness. The Government will examine ways of enhancing results in this area, in co-operation with the provinces.

- 6.3 The Committee encourages the government to seek the collaboration of interested provinces in the implementation of Canada's international cultural, scientific and educational foreign policy, through the effective use of mechanisms such as the Federal-Provincial Consultative Committee on Education-Related International Activities.

Response

The Government agrees. It intends to work with other levels of government in all areas of mutual interest.

The federal system has shown remarkable flexibility in accommodating the changes needed to manage federal-provincial relations in the field of international relations, as evidenced most recently by the "Trade Team Canada" approach. Similarly, Québec's and New Brunswick's position in la Francophonie are assets for Canadian foreign policy and further examples of federalism's flexibility.

With regard to consultative mechanisms, the Government regularly conducts high-level consultations with the provinces (such as the periodic First Ministers' conferences). The Government is renewing its Memorandum of Understanding with the Council of Ministers of Education of Canada, an agreement that forms the basis for ongoing consultations in the area of international higher education. Other mechanisms are helping to examine priorities in their respective areas of responsibility; these include the meeting of ministers responsible for culture and historical resources, and the Federal-Provincial-Territorial Sport Committee. Support for international tours by Canadian artists is co-ordinated with the provinces through ongoing working-level contacts, and all provinces are invited to take part in official bilateral cultural consultations.

The Government is prepared to explore other mechanisms for collaboration and consultation with all provinces.

- 6.4 The Committee recommends that the Government of Canada give careful consideration to the creation of scholarship and exchange programs that would involve the private sector in an essential way, to allow Canadian students to spend short, though meaningful, periods in centres of higher learning beyond the United States and traditional European destinations, and to allow students from those countries to do the same in Canada. It would be useful if such programs included provisions for keeping track of their alumni.

Response

The Government agrees that Canada's capacity to compete in the global knowledge-based economy will depend, in great part, on the next generation developing the knowledge and skills necessary to deal with other cultures and to operate effectively in foreign environments. To this end, Canada operates the Government of Canada Awards program on a reciprocal basis with Japan, France, Germany, Italy and Mexico. In addition, a Canadian initiative resulted in the introduction of the Commonwealth Scholarship and Fellowship Program over 30 years ago. Canada continues to offer more awards under this program than most other Commonwealth countries. Canadians are the recipients of over 120 Commonwealth scholarships annually. Last year, the Government also renewed the Canada-China Scholarly Exchange Program under which up to 20 students are exchanged annually. Nonetheless, it is clear more needs to be done.

The Government, through close co-operation between the Department of Foreign Affairs and International Trade and the Department of Human Resources Development, is negotiating with the European Union a program of educational co-operation that will involve both universities and colleges and address some of the barriers to academic mobility. The program should ensure the participation of European countries beyond the traditional academic destinations of Britain and France. Similarly, Canada has been aggressively pursuing North American co-operation in higher education, research and training, and is now negotiating a program with the United States and Mexico which will support student mobility among the three countries. Finally, it is working toward being in a position to participate within the next two years in the program of University Mobility in Asia-Pacific. Apart from positioning Canadians to participate fully in the global economic community, such scholarship programs are also a fundamental means of ensuring that future foreign leaders will be aware of the sophisticated offerings of the Canadian marketplace.

The Department has also been attempting to trace alumni of the Government of Canada scholarship program. A few years ago a tracer study was undertaken for the Commonwealth Scholarship and Fellowship Program. We will analyze the capacity to maintain an ongoing tracking system for foreign scholars studying in Canada under such programs to build strong alumni relationships for the future.

- 6.5 The Committee wishes to encourage the Canadian universities which are home to a sizeable number of foreign students to adopt the practice, widespread in other countries, of keeping track of foreign students when they return to their home country, by corresponding with them regularly, by encouraging the formation of alumni groups in foreign countries and by inventing new means of staying in touch.

Response

Many Canadian universities have already recognized the importance of maintaining ongoing contact with their foreign alumni and are implementing effective ways to do so. For its part, the DFAIT is drawing the recommendations of the Committee to the attention of the Association of Universities and Colleges of Canada, the Association of Canadian Community Colleges, and the Canadian Bureau for International Education so that they may bring them to the attention of their membership. In addition, DFAIT will seize other opportunities to encourage Canadian universities and colleges to follow-up on this recommendation. Canada's missions abroad will assist universities and colleges in this effort where practical.

- 6.9 The Committee also recommends that the Government of Canada dedicate itself to the promotion of a vibrant Canadian culture by increasing its support for creative artists and creative scholars, and to the development of the means necessary for the distribution at home and abroad of what these artists and scholars create.

Response

The Government agrees. The vitality of Canada's cultural and academic community is largely dependant upon its access to, and success on, the international stage. In this light, the Government recognizes the leading role it must take in support of Canada's international cultural industries and educational services. Canada has opened Canadian Education Centres in Taipei and Seoul. The Government will expand the network to include Malaysia, China, Indonesia, Vietnam, Thailand, Singapore, Hong Kong, the Philippines and, subject to specific marketing studies, most probably Tokyo, due to their remarkable success. This model, with variations as required, may be expanded to other regions of the world. The Government is examining ways to strengthen further its capacity to market effectively both cultural industries and educational services.

- 6.10 In addition, the Committee recommends that the Government of Canada seek the co-operation of interested provincial governments to increase support for the "internationalization" of education, that is, support for academic and student mobility, institutional exchanges, and the development of international research and development networks.
- 6.13 The Committee therefore recommends that the government give careful consideration to programs that will assist Canadian scholars, academics and institutions of higher education in their international exchanges where these will be of benefit to Canada.

Response

The Government has enjoyed excellent relations with the provinces, through the Council of Ministers of Education of Canada (CMEC), in the area of education-related international activities. The CMEC has been invited to participate in meetings on North American co-operation in higher education, research and training as well as in round tables leading to strengthened co-operation in education with the European Union. It has similarly been represented at education-related meetings of APEC. Occasionally, individual provinces have also had representatives at these meetings. The Government intends to build on this co-operation as it addresses the requirement for the "internationalization" of higher education.

Canada is currently negotiating a program of cooperation in education and training with the European Union and a similar program with the United States and Mexico, as indicated in the response to recommendation 6.4. In addition, we expect to be able to participate within the next two years in the program of University Mobility in Asia Pacific.

6.11 The Committee therefore recommends that the government reaffirm the lead role of the Department of Foreign Affairs and International Trade in developing international cultural, scientific, and educational policy at the federal level. It further recommends the consolidation of relevant program monies currently dispersed throughout the Department within an expanded International Cultural, Scientific and Educational Branch. Finally, it recommends that the government review the programs of the Department of Foreign Affairs and International Trade and the relevant programs of other Departments and agencies with a view to consolidating the relevant programs under Foreign Affairs. It also recommends that Canadian diplomats be given the incentives and the tools necessary to become effective salespersons for Canadian culture, science, and education.

Response

The Government agrees that DFAIT should exercise the lead role in further developing international cultural, scientific and educational policy at the federal level. As a first step, the Cultural Affairs Bureau of DFAIT, whose functions were being eliminated by the last Government, has been reinforced and will henceforth report the Assistant Deputy Minister responsible for global issues. Programs relevant to these issues will be identified within DFAIT, with a view to increasing their effectiveness as part of the Government's international cultural relations strategy. The incentives and tools necessary for Canadian diplomats will also be examined as part of the strategy.

6.12 The Committee recommends that the government continue to give strong support to the promotion of Canadian studies abroad.

Response

The Government agrees. In part through Government support to date, there are Canadian studies programs in universities in about 35 countries. Most of these countries are represented in the 20 national and multinational Canadian studies associations around the world with more than 6000 members. The associations and their members make an important contribution to knowledge and understanding of Canada in their own countries. They reach current and future decision makers and opinion formers through their work. They also contribute to research and dialogue in international and domestic areas of priority interest to Canada. The Government intends to give priority to encouraging teaching, research and publication about Canada by faculty in foreign universities. In addition to the International Council for Canadian Studies, our emphasis will be G-7 countries and those priority countries in the developed and developing world where there are Canadian studies associations.

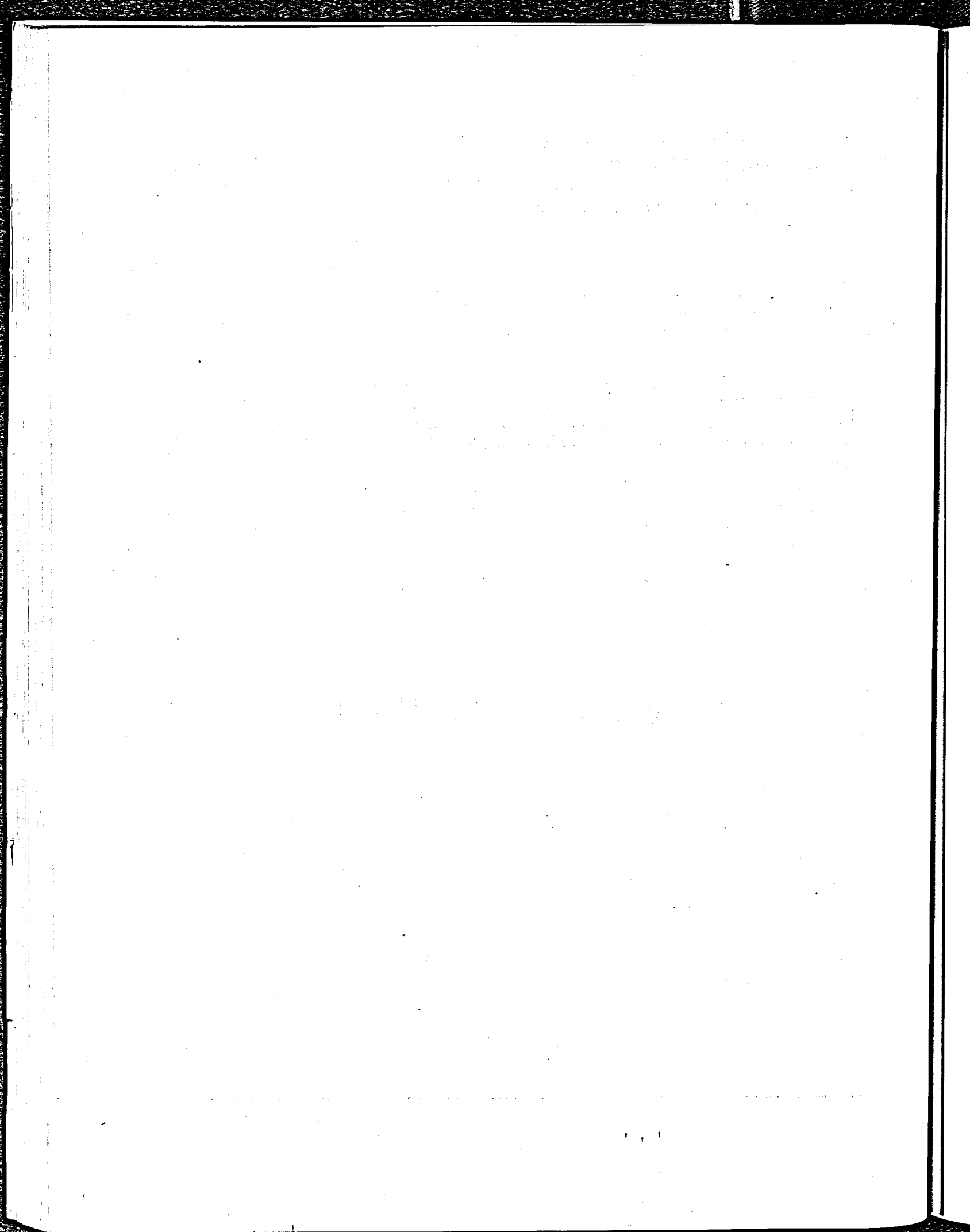
6.14 The Committee recognizes the importance of programs such as Radio Canada International (RCI) and the Canada Council translation programs for Canadian literature abroad. Every effort should be made to exploit more fully the potential of RCI in particular to project Canada abroad.

Response

The Government takes note of this recommendation that every effort be made to exploit the potential of Radio Canada International and Canada Council translation programmes.

Indeed, by portraying Canada and Canadian values abroad, RCI can play an important role in promoting international peace and understanding. Dialogue and compromise; promoting democracy, human rights, economic and social justice; caring for the environment; safeguarding peace; and respect for diversity are values which RCI is eminently well-placed to project abroad.

Moreover, RCI and other free media, have an important role to play in ensuring truth, transparency, and justice through the interplay of free and diverse sources of information.



Chapter 7

Where Canada Fits In

- 7.1 **The Committee recommends that Canadian policy be driven by the need to protect our vital interests: the preservation of Canadian sovereignty and independence, and the capacity to play the sort of active and independent role in the world that Canadians demand. We believe that such a policy requires a commensurate allocation of resources to the instruments to implement it, be they in the Department of Foreign Affairs and International Trade and its missions abroad, other government departments engaged abroad, or in Parliament.**

Response

The Government agrees that Canadian policy should be driven by the need to protect our vital interests. The Government is strongly committed to meeting its fiscal objectives and to applying sound financial management to government operations. Priorities will be set with fiscal constraints in mind. Reallocation of resources will be made on this basis. Operational adjustments are also being made — including a better use of technology — to enhance the efficiency of program delivery. Further substantive actions in this direction are expected to emerge from the comprehensive program review.

7.2 Given the substantial powers now being exercised by the U.S. Congress, particularly in trade matters affecting Canadian interests, it is necessary to find effective ways to bring Canadian concerns directly to the attention of Congressmen and Senators. We believe the Canada-U.S. Inter-Parliamentary Group has this potential. However, Parliament should revise its selection procedures to ensure that future delegations comprise Parliamentarians chosen for their knowledge of specific items on the agenda. The Group should also work closely with the relevant standing committees and the Minister of Foreign Affairs.

Response

The Government agrees that it is extremely important for Canada to promote vigorously its interests in the U.S. Congress. Our Embassy in Washington has established a special unit for Congressional relations to ensure that Congressional leaders are aware of Canadian positions on specific U.S. legislative measures. The Ambassador will continue to meet regularly with Congressional leaders and other U.S. decision makers. All Canadian offices will be called upon to play an increasing advocacy role with Congressional Representatives and Senators in their territory as well as with state legislators.

The annual meeting of the Canada-United States Inter-Parliamentary Group is a very useful mechanism for the exchange of views on bilateral issues. More frequent and well-prepared meetings on specific sectors or issues would be welcome. The Department of Foreign Affairs and International Trade is prepared to liaise closely with the Parliamentary Group to assist in preparations for the meetings and to provide substantive briefings on the issues.

7.3 The Committee recommends that the government set policy and program priorities on the basis of objectives that reflect Canadian interests, values, and comparative advantages. Within regions, we should seek strategic bilateral partnerships, based on a combination of a country's regional importance, its political or cultural ties with Canada, and its potential contribution to the achievement of Canada's objectives.

Response

The Government agrees with the approach of the Committee and will establish its program priorities to serve the global objectives of foreign policy. Bilateral relations and multilateral associations will serve as means for the achievement of objectives, and will receive priority according to the degree to which these objectives are furthered.

7.4 The Committee reaffirms Canada's commitment to the goal of a rules-based international system, built on expanding the application of international law, and on making multilateral institutions more effective, better managed and more democratically accountable. For this purpose the Committee recommends a strategy of "directed multilateralism", that is, a strategy which gives priority to those institutions that best serve Canadian interests. This should be combined with vigorous bilateral co-operation with like-minded countries best situated to help advance the common cause. Beyond the Commonwealth and la Francophonie, the targets for this strategy should include the United Nations (UN) and the specialized agencies, the World Trade Organization (WTO), the International Financial Institutions and the Group of Seven (G-7). Canada should actively promote the early establishment of the WTO. It should also promote urgent and thoroughgoing reform of the UN system and the Bretton Woods institutions. The relevant standing committees of Parliament should reassess Canada's membership in the various multilateral institutions, with a view to making recommendations about its future participation.

Response

The Government agrees with the Committee and is committed to the goal of a rules-based international system, built on expanding the application of international law, and on making multilateral institutions more effective, better managed and more democratically accountable. The Government will continue to take initiatives toward the realization of this goal.

At the same time, the Government recognizes that participation in multilateral institutions is not an end in itself but a means to an end. Canada will give priority to the institutions that can best meet our objectives. These are to promote prosperity and employment; to protect our security within a stable global framework; and to project Canadian values and culture.

Within multilateral institutions, Canada will not remain confined to traditional partnerships. Instead, it will seek alliances with countries on the basis of shared interests and objectives, according to the issues under consideration.

As suggested by the Committee, an important Canadian objective is reform of the United Nations system, especially its peace and security function. Also important is early consideration by the WTO of unfinished business (e.g., agricultural export subsidies, trade remedy laws) and new issues (e.g., competition policy, environment, labour). In addition, the Bretton Woods institutions and the regional development banks are central to world development. The Government will pursue their reform through the upcoming Halifax Economic Summit.

The Government welcomes the intent of the relevant Standing Committees to examine further Canada's membership in various multilateral institutions.

[The page contains extremely faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the document. The text is too light to transcribe accurately.]

Chapter 8

The Democratization of Foreign Policy

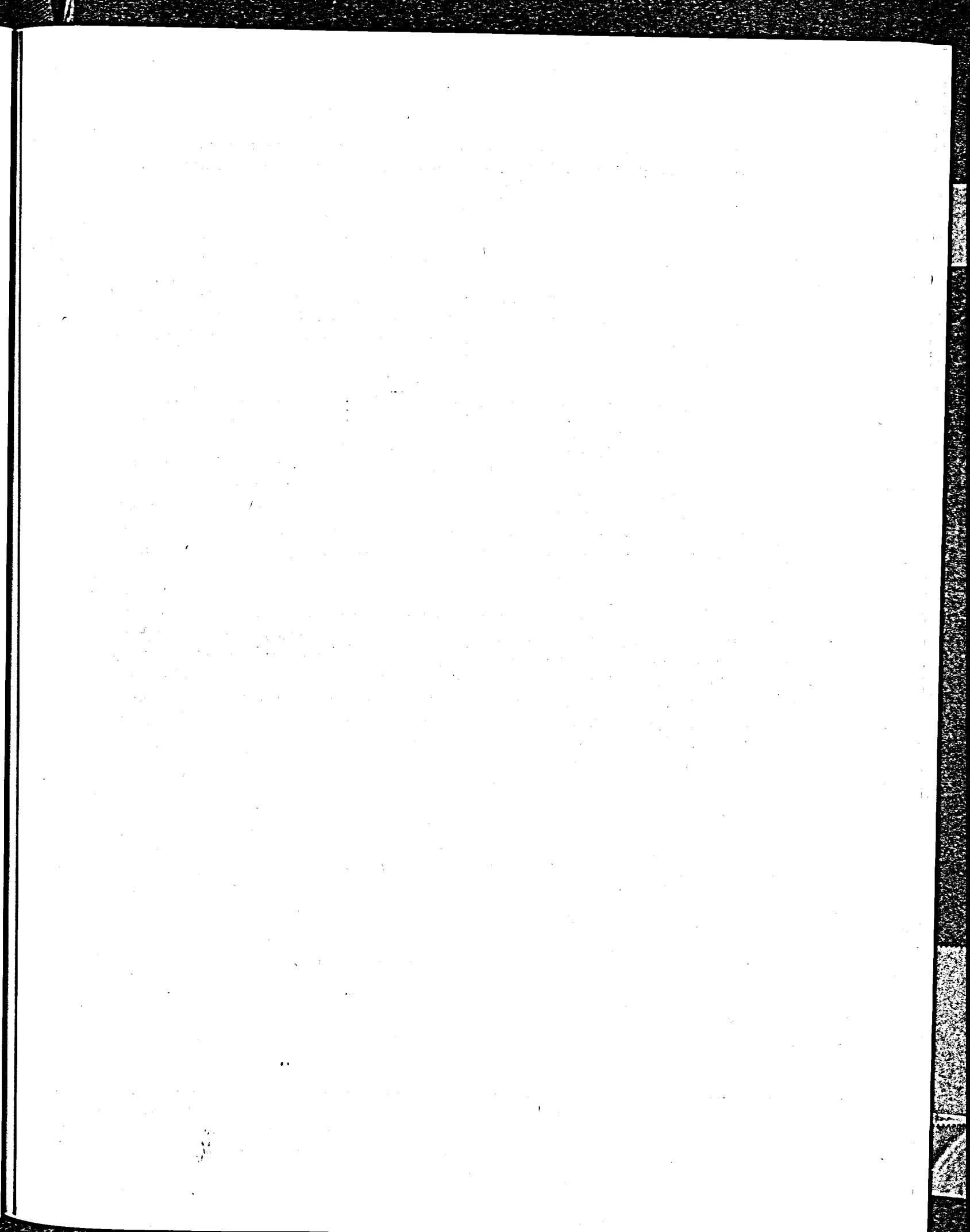
- 8.1 One proposal made in this context is for a "Centre for Foreign Policy Development" that would identify priorities for analysis and contribute to the public debate.

Response

The Government agrees that there should be greater dialogue among Canadians about their foreign policy and Canada's international relations in general. The Government has met and will continue to meet its commitment to engage Parliament in debate on major foreign policy issues.

The first National Forum on Canada's International Relations, held last March, was another major step in this direction. The Forum is to be an annual event; the next one will be held in the spring in Toronto, on the general theme of reforming international institutions. On the model of its regular consultations with the business community through the International Trade Advisory Committee (ITAC) and Sectoral Advisory Groups on International Trade (SAGIT) processes, and with partners in the NGO-human rights community, the Government will expand and institutionalize this process by establishing active consultations with other groups and individuals interested in the international dimensions of economic relations, development and political affairs

The Government also believes that dialogue must be a process that goes on throughout the year across the country. For that reason the Government has decided to create a new mechanism for foreign policy consultations and outreach within the Department of Foreign Affairs. Its function will be to stimulate public consultation and research on foreign policy issues, bringing together government practitioners, experts, Members of Parliament and citizens. In addition, it will ensure that the Government engages Canadians in all aspects of its foreign policy on a systematic basis.



**Réponse du gouvernement
aux recommandations du Comité
parlementaire mixte spécial chargé
de l'examen de la politique étrangère
du Canada**



LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20014281 1

DUE DATE	
DATE DUE	DATE DE RETOUR
MAY 1975	
APR 1998	
MAY 15 1998	
	MAY 17 2005

DOCS
CA1 EA 95G56 EXF
c.3
Government response to the
recommendations of the Special
Joint Parliamentary Committee
Reviewing Canadian Foreign Policy.



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

OTTAWA (Ontario)
K1A 0G2

le 7 février 1995

L'honorable Allan J. MacEachen, C.P.
L'honorable Jean-Robert Gauthier
Coprésidents
Comité mixte spécial chargé de l'examen de la politique étrangère du Canada
Parlement du Canada
OTTAWA
K1A 0A6

MM. les coprésidents,

Nous sommes heureux de vous transmettre, ci-jointe, la réponse complète du gouvernement à chaque recommandation du rapport du Comité mixte spécial chargé de l'examen de la politique étrangère du Canada, rapport intitulé *La politique étrangère du Canada : principes et priorités pour l'avenir*.

Au nom du gouvernement, nous désirons vous remercier pour la production de ce rapport substantiel et profond, et pour tout le travail du Comité mixte spécial. Le gouvernement a soigneusement étudié vos observations et recommandations et il en a largement tenu compte dans l'élaboration de l'*Énoncé de politique étrangère* que vous trouverez également ci-joint. Le gouvernement souhaite travailler encore plus étroitement au cours des mois et des années à venir avec le Parlement, afin que l'élaboration de la politique continue de bénéficier de l'apport du public et que la mise en oeuvre de notre politique étrangère fasse l'objet d'une évaluation suivie.

Comme vous le constaterez, le gouvernement est d'accord avec les grandes orientations qui, selon votre rapport, devraient guider la politique étrangère du Canada. Le gouvernement partage votre avis sur la très grande majorité des recommandations formulées dans le rapport.

Le gouvernement partage le constat du Comité au sujet de l'importance croissante des affaires internationales dans le quotidien des Canadiens et des Canadiennes. Ceux-ci manifestent un intérêt grandissant envers les affaires étrangères, que ce soit individuellement ou par l'intermédiaire des partenaires du gouvernement, comme les provinces, le secteur privé, les ONG et d'autres institutions canadiennes.

Canada

Votre rapport ainsi que l'*Énoncé* du gouvernement reflètent les valeurs profondes que les Canadiens et les Canadiennes veulent voir véhiculer par le Canada à l'étranger. Notre population souhaite une politique étrangère qui soit à la fois dynamique et indépendante. Tout comme votre rapport, l'*Énoncé* du gouvernement fait état des changements majeurs qui se sont produits dans le monde et souligne les défis auxquels fait face le Canada ainsi que les occasions qui s'offrent de bâtir un monde meilleur. Le gouvernement convient qu'il doit être sélectif dans ses interventions. Pour cette raison, et compte tenu des restrictions budgétaires actuelles, le gouvernement devra, pour réaliser ses objectifs en matière de politique étrangère, réaffecter les ressources existantes.

À la lumière de ces considérations, le gouvernement a décidé d'axer la politique étrangère du Canada sur les trois objectifs prioritaires suivants: **promouvoir la prospérité et l'emploi; protéger notre sécurité, dans un cadre mondial stable; et projeter les valeurs et la culture canadiennes.**

Reprenons maintenant en détail ces objectifs dans le même ordre que dans votre rapport :

En matière de **sécurité**, le gouvernement convient qu'il faut adopter un concept plus large de sécurité, de sorte qu'il englobe autant les facteurs militaires que non militaires. Notre sécurité commune peut, à long terme, être gravement compromise par l'évolution des tendances mondiales dans de nombreux domaines : environnement, démographie, migration, tensions ethniques, santé, développement. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international créera un bureau chargé des enjeux globaux, qui relèvera d'un sous-ministre adjoint, afin d'assurer une meilleure cohérence entre les politiques canadiennes touchant la sécurité dans ses aspects non militaires.

Comme l'annonçait le Livre blanc sur la défense, le maintien de la paix demeurera un mandat international de premier plan pour les Forces armées canadiennes, une fois celles-ci rééquilibrées. Le Canada appuiera la réforme de l'ONU et du Conseil de sécurité (le Comité a fait des recommandations pertinentes à cet égard) et il cherchera à siéger au Conseil de sécurité en 1999-2000. Le Canada demeurera actif au sein du NORAD, de l'OTAN et de l'OSCE, et il continuera à participer au dialogue sur la sécurité touchant l'Amérique latine, l'Asie-Pacifique et l'Afrique. L'*Énoncé* décrit plus en détail ces points.

Dans le domaine de la **politique commerciale**, le gouvernement continuera de participer à la construction d'un système de commerce multilatéral fondé sur la primauté du droit et non sur des rapports de force. Le gouvernement poursuivra aussi les négociations dans les dossiers non encore réglés, à la suite de l'Uruguay Round, et, comme le suggère le Comité, il poursuivra des liens appropriés entre politique commerciale et droits de la personne, environnement et normes de travail. Dans certains cas, ces liens pourront être traités directement par l'OMC; dans d'autres cas, un complément d'étude sera requis au niveau de l'OCDE ou d'autres institutions comme l'OIT.

Le gouvernement défendra avec vigueur nos intérêts commerciaux face aux États-Unis. Comme le suggère le Comité, il cherchera à donner un caractère multilatéral à ses relations, par exemple en élargissant l'ALENA et en encourageant la poursuite des travaux devant mener à un Accord de libre-échange des Amériques (ALEA). Le gouvernement tentera de conclure un accord touchant les lois sur les recours commerciaux, par l'entremise des Groupes de travail de l'ALENA sur les subventions et mesures de compensation et sur l'antidumping. Le gouvernement étudiera aussi la possibilité de conclure un accord de libre-échange ALENA-Union européenne, comme l'a annoncé le Premier ministre en France peu après le dépôt du rapport du Comité, et appuiera l'instauration du libre-échange dans la région de l'Asie-Pacifique d'ici 2020, comme le préconise l'APEC. Le gouvernement continuera d'utiliser la formule «Équipe Commerce Canada» dont il s'est servi en Asie l'an dernier et en Amérique latine plus tôt cette année.

Lors du Sommet économique du G-7 qui aura lieu à Halifax en juin, le gouvernement dirigera les discussions sur la réforme des institutions qui régissent l'économie mondiale, y compris les institutions financières internationales (IFI), et il fera pression en faveur d'une approche à long terme propice à leur évolution. Afin d'accroître la transparence et l'imputabilité, le gouvernement entend préparer des rapports annuels sur la participation du Canada aux banques multilatérales de développement (faisant suite aux rapports déjà soumis sur les institutions de Bretton Woods et sur la BERD), et il offrira aux comités parlementaires des exposés par des ministres et des fonctionnaires.

En matière de **promotion du commerce international**, le gouvernement a examiné attentivement la proposition d'établir un consortium conjoint public-privé. Il a conclu, cependant, que les liens précieux existant entre le Service des délégués commerciaux et le reste du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international sont nettement préférables à la création d'un consortium public-privé qui s'articulerait autour du Service des délégués commerciaux. Néanmoins, comme en témoigne l'*Énoncé*, le gouvernement reformera en profondeur ses méthodes de promotion du commerce international, selon l'esprit des recommandations du Comité. De plus, comme le suggère le Comité et l'indique clairement l'*Énoncé*, le gouvernement accordera une plus grande attention aux marchés en expansion de l'Asie-Pacifique et des Amériques, et concentrera ses efforts financiers sur les petites et moyennes entreprises. Mieux faire connaître les produits culturels et éducatifs du Canada fera également partie intégrante de la stratégie du gouvernement. En outre, celui-ci collaborera avec les provinces et le secteur privé afin que soit renforcée l'orientation internationale des entreprises canadiennes.

Dans les domaines de l'**environnement** et du **développement durable**, le gouvernement sera actif, conformément aux engagements pris lors du Sommet de la Terre à Rio. Outre les priorités actuelles (règles internationales sur la pêche en haute mer; règles internationales sur la gestion durable des forêts; règles commerciales propices au développement durable; enjeux environnementaux en Amérique du Nord, dont la résolution des différends transfrontaliers et la mise en oeuvre de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement; ralentissement des changements climatiques mondiaux;

mise en oeuvre de la stratégie des industries de l'environnement; et application des directives en matière d'évaluation d'impact environnemental), le gouvernement accordera une priorité accrue à la coopération circumpolaire et cherchera à réformer les institutions internationales touchant le développement durable. Le gouvernement cherchera également à faire ratifier la Convention III des Nations Unies sur le droit de la mer dès qu'il aura examiné nos lois afin d'en évaluer la conformité avec les dispositions de la Convention.

À l'égard de l'aide au développement, le gouvernement convient que des améliorations s'imposent dans chacun des domaines indiqués par le Comité. Le gouvernement a pris des mesures concrètes visant à clarifier le mandat et les priorités du programme d'Aide Publique au Développement. De plus, il renforcera les partenariats de développement, améliorera l'efficacité de l'aide et fera mieux connaître les résultats à la population canadienne. Les mesures qu'il prendra auront pour objet de renforcer le mandat, l'efficacité et l'imputabilité du programme.

Le gouvernement croit que les mesures que nous avons mises en place pour garantir un mandat clair et des objectifs stables pour l'APD, pour accroître la responsabilité et pour renforcer le rôle du Parlement ne nécessitent pas un mandat législatif pour guider l'APD.

En fonction des trois objectifs prioritaires de notre politique étrangère, le gouvernement souhaite que l'APD canadienne soutienne le développement durable dans les pays en développement, afin de réduire la pauvreté et de rendre le monde plus sûr, plus juste et plus prospère. Cet énoncé de principes permettra au programme d'APD de jouer un rôle important face aux défis qui nous sont posés par les nouvelles menaces à la sécurité commune, tout en réaffirmant notre engagement fondamental envers la réduction de la pauvreté, et la justice économique et sociale (ces objectifs étant évidemment intimement reliés entre eux, comme l'a souligné le Comité).

L'APD canadienne se concentrera sur les six secteurs suivants et comprendra des activités aux niveaux local et institutionnel ainsi qu'au niveau des politiques : besoins humains fondamentaux (la part de l'APD consacrée à ce volet augmentera à 25 %, selon la suggestion du Comité); femmes et développement; services d'infrastructures; droits de la personne, démocratie et bon gouvernement; développement du secteur privé; et environnement. Le gouvernement s'engage à progresser vers la cible de 0,7 % du PNB consacré à l'APD lorsque la situation financière du Canada le permettra. Toutefois, compte tenu des réalités fiscales actuelles, tous les programmes gouvernementaux font l'objet d'un examen, et le programme d'APD ne fait pas exception.

Le gouvernement félicite le Comité pour ses travaux novateurs concernant le rayonnement de la culture et du savoir canadiens à l'étranger, et il convient de l'importance accordée à cette question. Les recommandations détaillées du Comité et les études préparées pour lui seront des points de référence précieux dans la démarche que le gouvernement canadien entreprendra avec les provinces et les autres intervenants afin de faire progresser les intérêts du Canada dans ce domaine.

À cet égard, la position spéciale du Québec et du Nouveau-Brunswick au sein de la Francophonie est un atout pour notre politique étrangère. Les Canadiens et les Canadiennes ont déclaré au Comité qu'ils veulent que leurs gouvernements travaillent de concert pour faire rayonner l'esprit créatif et le savoir canadiens à l'étranger. Le gouvernement est du même avis.

Le respect des **droits de la personne** a été et demeure un enjeu prioritaire pour les Canadiens et les Canadiennes. De la rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'homme à celle, plus récente, de la Convention relative aux droits de l'enfant, le Canada n'a cessé d'être à l'avant-garde des pays cherchant à défendre la dignité et les libertés humaines.

Le gouvernement réaffirme son engagement envers le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique. Ce Centre continuera de jouer un rôle de premier plan dans la réalisation des objectifs canadiens.

Le gouvernement considère le respect des droits de la personne non seulement comme une valeur fondamentale, mais également comme un élément crucial pour le développement de sociétés démocratiques et pacifiques. Cette question se pose essentiellement comme suit: de quelle façon pouvons-nous avoir le plus d'influence sur les autres gouvernements afin qu'ils respectent les droits fondamentaux des personnes? Notre objectif, en définitive, n'est pas de punir les pays et les populations innocentes dont les droits sont violés par leurs gouvernements, mais plutôt de changer les comportements et d'inciter les gouvernements à respecter les droits de leur population. Dans chaque situation, notre attitude devra reposer sur une évaluation de plusieurs facteurs et, avant tout, de l'efficacité des outils à notre disposition pour influencer les événements.

Les efforts du Canada pour promouvoir les droits de la personne prendront diverses formes, dont le dialogue et la concertation dans les instances multilatérales.

L'aide au développement est un moyen constructif de promouvoir les droits de la personne, la démocratie et le bon gouvernement. Afin d'atteindre ses objectifs, le Canada continuera de travailler avec ses partenaires, y compris les gouvernements, les ONG et les organisations multilatérales. Le programme d'aide soutiendra diverses activités. Par exemple, les initiatives de rétablissement de la paix et de réconciliation, la sensibilisation aux droits de la personne, l'élargissement de l'accès aux recours juridiques, et le renforcement des législatures et des systèmes judiciaires, enfin, l'accroissement de la capacité des organisations et des autres représentants de la société civile de participer pleinement et efficacement à la prise de décisions dans leurs pays.

Le gouvernement pourrait recourir à des mesures spéciales touchant le commerce et l'aide s'il constate des violations flagrantes, systématiques et persistantes des normes internationales de droits de la personne. L'aide canadienne, par exemple, ne doit en aucun cas récompenser ou donner l'impression de récompenser ce genre de comportement. Plusieurs moyens peuvent être utilisés à cette fin, comme l'a indiqué le Comité. Le gouvernement étudiera chaque cas

séparément. De plus, le commerce de biens sensibles, comme les exportations d'armes, ne doit pas contribuer à la répression. La conduite du Canada à ce sujet est illustrée par les contrôles que nous exerçons sur les exportations de biens militaires, contrôles qui sont parmi les plus sévères des pays occidentaux. Des permis d'exportation sont refusés, entre autres, lorsque les biens sont à destination d'un pays où ils pourraient être utilisés pour abuser les droits de la personne ou lorsqu'il y a des hostilités ou un risque d'hostilités imminentes.

Les mesures bilatérales punitives, prises unilatéralement, sont habituellement le moyen le moins efficace d'obtenir les résultats souhaités et, dans le cas du commerce, peuvent nuire plus au Canada qu'elles ne modifieront le comportement des gouvernements contrevenants. Les mesures multilatérales basées sur des normes et des procédures internationales jouissent de légitimité et d'influence accrues. À cet égard, il est très rare que promotion des droits de la personne et commerce soient des objectifs mutuellement exclusifs. De fait, le commerce et la prospérité croissante peuvent paver la voie à une société plus ouverte. L'expérience démontre que, lorsqu'un pays fermé est exposé au monde extérieur et à ses valeurs, les pressions en faveur des droits de la personne s'en trouvent renforcées. Néanmoins, dans des cas extrêmes et lorsque cela est jugé efficace, des sanctions commerciales multilatéralement convenues peuvent permettre d'appliquer des pressions efficaces en vue de changer un comportement flagrant, comme ce fut le cas avec l'Afrique du Sud. Le Canada est prêt à travailler fort pour définir des approches multilatérales qui fassent consensus.

Le Canada continuera de promouvoir les droits de la personne aux Nations Unies, à l'OSCE, dans le cadre du Commonwealth et de la Francophonie, et à l'OEA. Ces instances fournissent souvent les meilleures tribunes pour influencer les gouvernements. Au sein des IFI et des divers groupes de pays fournisseurs d'aide, le Canada insistera aussi sur la nécessité de tenir compte de l'engagement du pays bénéficiaire en faveur du bon gouvernement. En particulier, le Canada recherchera la concertation avec d'autres pour influencer les pays qui dépensent beaucoup dans l'achat d'armements plutôt que dans la promotion de programmes d'éducation et d'habitation pour leur population.

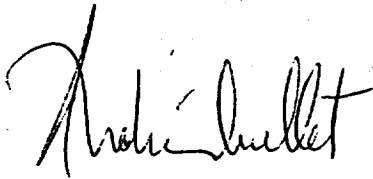
Cet examen de la politique étrangère ne constitue pas la fin d'une concertation. Bien au contraire, c'est le début d'un processus continu.

Dorénavant, le gouvernement tiendra chaque année un Forum sur les relations internationales du Canada, et il sera tenu compte des suggestions utiles faites par le Comité à ce sujet. Le gouvernement élargira et institutionnalisera ce processus en s'inspirant des consultations existantes avec la communauté des ONG oeuvrant dans le domaine des droits de la personne ainsi qu'avec le secteur privé au sein du Comité consultatif sur le commerce extérieur (CCCE) et des Groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur (GCSCE). Ces consultations supplémentaires impliqueront d'autres groupes et individus intéressés aux dimensions internationales des relations économiques, du développement, et des affaires politiques. Le gouvernement a aussi décidé de créer un mécanisme au sein du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international pour stimuler la consultation publique et la recherche sur les questions de politique étrangère.

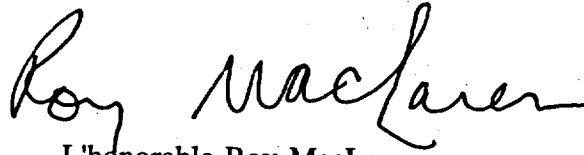
Le gouvernement continuera de consulter régulièrement le Parlement, par le biais de débats spéciaux et d'autres moyens, lorsque se présenteront des enjeux importants touchant les affaires étrangères, et afin d'actualiser en permanence les orientations de notre politique étrangère. Le gouvernement compte sur les comités permanents concernés pour qu'ils ouvrent la voie à la consultation populaire. Comme le suggère le Comité, nous serions heureux de prévoir des consultations officieuses avec les comités parlementaires appropriés.

Nous aimerions, pour finir, remercier les membres du Comité mixte spécial pour leur exceptionnelle contribution à l'élaboration de notre politique étrangère et pour avoir aidé à en faire une politique dont les Canadiens et les Canadiennes pourront être fiers.

Nous vous prions d'agréer, MM. les coprésidents, l'expression de nos sentiments distingués.



L'honorable André Ouellet
Ministre des Affaires
étrangères



L'honorable Roy MacLaren
Ministre du Commerce
international

c.c. Membres du Comité mixte spécial chargé de l'examen de la politique étrangère du Canada.

Pièces jointes (a/ Réponse du gouvernement aux recommandations du Comité mixte spécial chargé de l'examen de la politique étrangère du Canada; b/ *Énoncé de politique étrangère.*)

Réponse du gouvernement aux recommandations
du Comité parlementaire mixte spécial
chargé de l'examen de
la politique étrangère du Canada

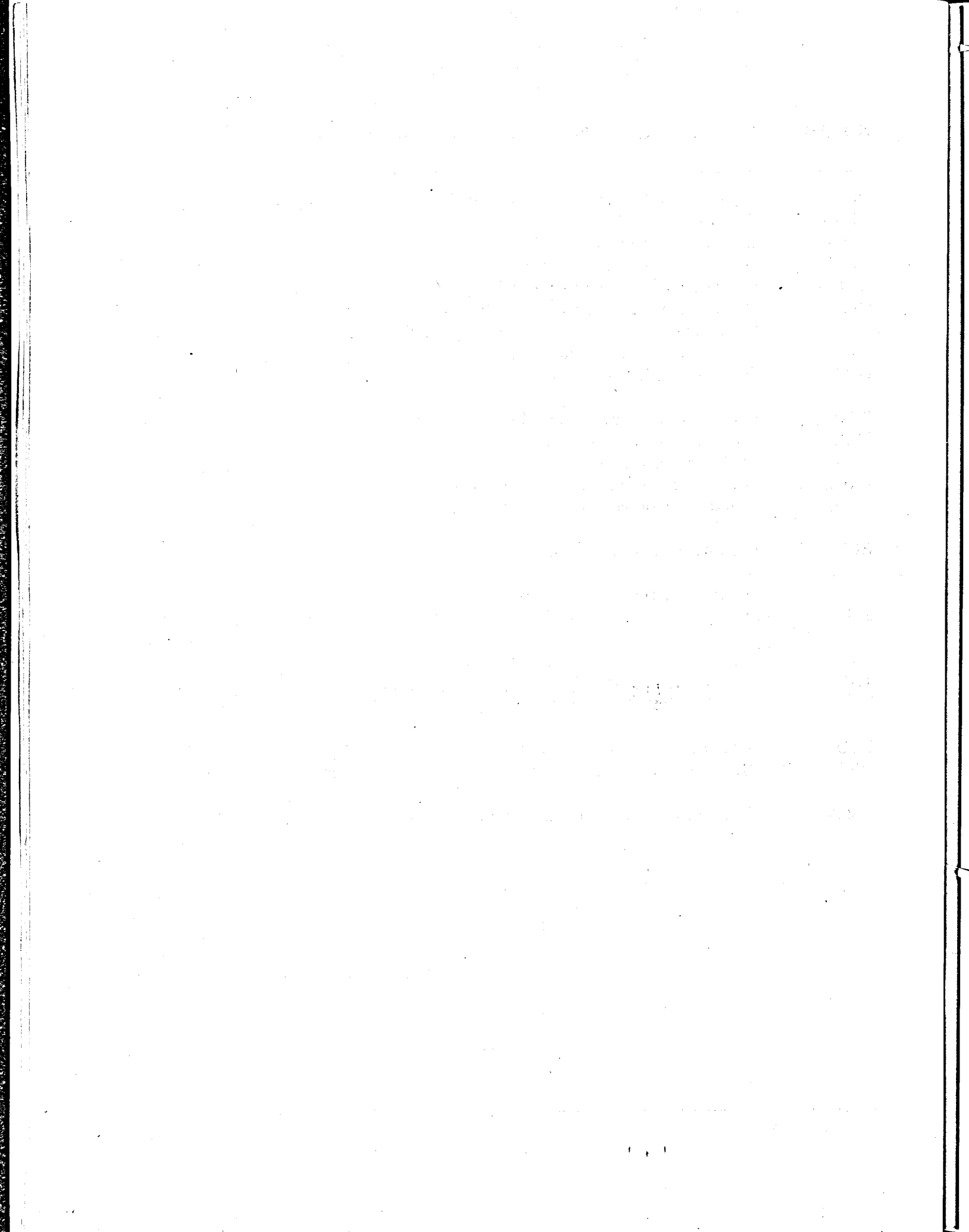
Ce document contient la réponse du Gouvernement à chacune des recommandations du rapport du Comité parlementaire mixte spécial chargé de l'examen de la politique étrangère, rapport intitulé *La politique étrangère du Canada : Principes et priorités pour l'avenir*.

Dans le rapport du Comité, les recommandations ne sont pas séparées du reste du texte et elles ne sont pas numérotées. La numérotation figurant dans ce document suit l'ordre des recommandations du rapport du Comité de manière à fournir une réponse complète et intégrale.

LISTE DES SIGLES

ACDI -	Agence canadienne de développement international
ALE -	Accord de libre-échange
ALENA -	Accord de libre-échange nord-américain
ALENA-ENV	Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement
APD -	Aide publique au développement
APEC -	Coopération économique Asie-Pacifique
ASEAN -	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
AUS -	Ancienne Union soviétique
BERD -	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BFEE -	Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales (maintenant : Agence canadienne d'évaluation environnementale)
BIDDH -	Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme
CAC -	Convention sur les armes chimiques
CAE -	Commandement allié en Europe
CANARIE -	Réseau canadien pour l'avancement de la recherche, de l'industrie et de l'enseignement
CCCE -	Comité consultatif sur le commerce extérieur
CNUCED -	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
CNUED -	Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement
CRDI -	Centre de recherches pour le développement international
CSC -	Comité pour la sécurité continentale
CSCE -	Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe
ECE -	Europe centrale et de l'Est
FITT -	Forum pour la formation en commerce international
FMI -	Fonds monétaire international
FRA -	Forum régional de l'ASEAN
GATT -	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
GCSCE -	Groupe de consultation sectorielle sur le commerce extérieur
GTIF -	Groupe de travail intergouvernemental sur les forêts
ICSE -	Institut canadien du service extérieur
IFI -	Institutions financières internationales
ISO -	Organisation internationale de normalisation
MAECI -	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

- NORAD - Commandement de défense aérospatiale de l'Amérique du Nord
- OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques
- OEA - Organisation des États américains
- OIT - Organisation internationale du travail
- OMC - Organisation mondiale du commerce
- ONG - Organisation non gouvernementale
- OPANO - Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest
- OSCE - Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
- OTAN - Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
- OUA - Organisation de l'unité africaine
- PFRS - Pays à faible revenu surendettés
- PME - Petite et moyenne entreprise
- PNB - Produit national brut
- PNUE - Programme des Nations unies pour l'environnement
- PPCE - Plan de promotion du commerce extérieur
- RCI - Radio-Canada International
- SEE - Société pour l'expansion des exportations
- SPEA - Stratégie de protection de l'environnement arctique
- TICEN - Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
- TNP - Traité de non-prolifération
- TPG - Tarif de préférence général
- UEO - Union de l'Europe occidentale
- UNCLOS III - III^e Convention des Nations unies sur le droit de la mer
- ZLEA - Zone de libre-échange des Amériques



Chapitre 1

Repenser les priorités de la politique étrangère

- 1.1** Nous croyons qu'il faudra que les ressources consacrées aux instruments de la politique étrangère, et notamment au service extérieur, soient affectées de façon appropriée et proportionnée aux objectifs de la politique étrangère qui émergeront de ce rapport.

Réponse

Le Gouvernement convient que les ressources dont il dispose pour réaliser les objectifs du Canada sur la scène internationale doivent être à la mesure des enjeux, mais il importe aussi de composer avec les ressources financières de plus en plus limitées existant dans la conjoncture actuelle. L'Examen des programmes en cours servira d'abord et avant tout à établir une correspondance entre les ressources et les priorités, dans un contexte où l'innovation et la modération sont de rigueur.

L'Examen de la politique étrangère doit garantir la poursuite judicieuse des objectifs prioritaires du Canada, dans un contexte international en évolution rapide et à un moment où les ressources dont le Gouvernement dispose sont limitées.

Le Gouvernement surveillera constamment ses activités à l'étranger pour s'assurer qu'elles mettent en lumière l'engagement qu'il a pris dans des domaines importants à long terme, que ses politiques intérieure et extérieure soient gérées de manière à lui garantir sa capacité d'influer sur les affaires mondiales tout en réagissant de façon efficace aux changements s'opérant sur la scène internationale. Le Gouvernement modifiera la répartition des ressources en fonction de l'évolution des priorités définies dans sa politique et il agira d'après les trois grands objectifs de sa politique étrangère :

- *promouvoir la prospérité et l'emploi;*
- *protéger notre sécurité dans un cadre mondial stable;*
- *projeter les valeurs et la culture canadiennes.*

Chapitre 2

Renforcer la sécurité commune

- 2.1 Le Comité est convaincu de la nécessité d'adopter un concept plus large de la sécurité, comprenant des facteurs tant militaires que non militaires. De plus, le Comité recommande que ce concept soit reflété à la fois dans la mise sur pied d'un mécanisme de haut niveau au sein du gouvernement (un comité du Cabinet, par exemple) et dans la restructuration des comités parlementaires permanents appropriés afin d'assurer le traitement intégré des divers éléments de la sécurité.

Réponse

Le Gouvernement convient de la nécessité d'adopter un concept plus large de la sécurité. Outre les menaces militaires bien connues, la politique de sécurité doit prendre en compte les dangers pour la stabilité, la démocratie et le développement durable; mentionnons ici la dégradation de l'environnement, la surpopulation, les mouvements involontaires de populations, et le crime international organisé.

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) établira un bureau de haut niveau, se rapportant à un sous ministre adjoint, qui se consacrera à l'étude des enjeux globaux et qui aura pour mission d'harmoniser davantage les moyens dont le Gouvernement dispose pour faire progresser des dossiers tels que ceux portant sur : l'environnement mondial, la croissance démographique, les migrations internationales (y compris toute la question des réfugiés), la criminalité internationale, les droits de la personne, la démocratisation, la diplomatie préventive, et la consolidation de la paix après les conflits.

Le Gouvernement encouragera les comités permanents compétents du Parlement à examiner avec efficacité toute la gamme des questions relatives à la sécurité.

2.2. Le Comité croit que des mesures s'imposent sans délai pour élargir le Conseil de sécurité afin de le rendre plus représentatif. Il croit aussi que le Conseil doit adopter des méthodes de travail plus transparentes pour faciliter la communication entre ses membres et les pays qui n'en font pas partie mais qui ont des intérêts à défendre ou des préoccupations particulières à exprimer.

Réponse

Le Gouvernement favorise et appuie fermement la réforme du Conseil de sécurité, de manière à ce que celui-ci fonctionne avec une cohésion, une efficacité et une crédibilité optimales. Bien des améliorations ont déjà été apportées, et le Conseil fonctionne mieux aujourd'hui que pendant la plupart des périodes antérieures. On peut faire davantage encore pour parfaire les procédures existantes sans toutefois élargir le Conseil de sécurité, ce qui nécessiterait la réforme de la Charte de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Plus particulièrement, le Canada collabore avec d'autres États membres partageant ses vues pour faire en sorte :

- 1) *que les membres du Conseil consultent davantage les pays non-membres particulièrement intéressés par les questions étudiées au Conseil; et*
- 2) *que les intervenants régionaux concernés participent aux débats du Conseil.*

Le Canada a contribué aux efforts déployés pour amener le Conseil de sécurité à consulter les pays fournissant régulièrement des troupes, quand il délibère sur les opérations de maintien de la paix.

Le Canada cherche à siéger au Conseil de sécurité en 1999-2000 afin de jouer un rôle de premier plan dans l'évolution de l'ONU, au moment où celle-ci entrera dans le prochain millénaire.

Si une réforme de la composition du Conseil de sécurité devient un jour possible, le Canada visera à augmenter ses chances d'avoir une place autour de la table.

2.3 Le Comité préconise l'établissement de critères clairs et uniformes pour régir les interventions des Nations Unies et une intégration plus étroite des mesures politiques, économiques et militaires à chaque étape de toute mission de paix de l'ONU, l'accent étant mis sur la prévention. Il est aussi en faveur d'augmenter les ressources du Secrétariat pour qu'il puisse donner rapidement l'alerte et coordonner tant les contributions militaires des pays membres que celles des autres participants aux missions de paix. Parallèlement, il verrait d'un bon oeil la décentralisation des opérations de paix au niveau régional, lorsque c'est faisable, de manière que, si le Conseil de sécurité décide qu'une intervention s'impose, il puisse autoriser un organisme régional à lancer une opération précise sous les auspices des Nations Unies.

Réponse

Le Gouvernement est d'accord. Le Canada tient à favoriser des réformes qui permettraient à l'ONU de mieux dissiper les nouveaux dangers menaçant la paix. Jusqu'ici, diverses contraintes ont limité l'efficacité de l'ONU. Entre autres, les pays s'entendent peu sur l'opportunité de ses interventions. La diversité des situations auxquelles on lui a demandé de faire face démontre bien à quel point il est difficile de définir des critères d'intervention solides et rapides. Néanmoins, le Gouvernement reconnaît qu'il doit collaborer avec ses partenaires pour élaborer des principes qui guideront concrètement l'action onusienne. Le livre blanc sur la défense de 1994 abonde aussi en ce sens.

Deuxième problème: une fois que l'ONU décide d'intervenir, il est rare qu'elle dispose facilement des moyens voulus pour réaliser ses objectifs. Dès le début d'une mission, il faudrait qu'elle puisse déployer sans tarder des forces adéquates et que, sur le théâtre d'opérations, elle puisse compter sur des effectifs militaires assez nombreux et bien équipés pour faire face à toute évolution du mandat de son intervention. En outre, l'ONU manque toujours de ressources financières suffisantes et facilement accessibles.

Le Gouvernement estime qu'il faut se pencher sans tarder sur toutes ces questions. Nous avançons des propositions pour que l'ONU puisse compter sur des ressources financières indépendantes des contributions de ses États membres.

En avril 1994, le Canada a organisé une séance de travail pour des hauts fonctionnaires de l'ONU et des représentants des principaux pays fournisseurs de troupes, afin de définir de nouveaux moyens d'améliorer la planification, la préparation et l'exécution des opérations de maintien de la paix. Comme l'a annoncé le ministre des Affaires étrangères devant l'Assemblée générale des Nations Unies en 1994, le Canada dirige actuellement une grande étude internationale, qu'il remettra à l'Assemblée générale à l'automne 1995, et qui porte sur les diverses formules qui permettraient d'améliorer la capacité de réaction rapide de l'ONU.

Le Gouvernement convient entièrement de la nécessité de mettre davantage l'accent sur l'alerte rapide et, notamment, sur la prévention. La communauté internationale doit pouvoir prévoir les conflits pour ne pas toujours être condamnée à faire face à leurs conséquences. Il nous faut trouver des mécanismes novateurs d'alerte rapide qui permettent de désamorcer les crises. À cet égard, le Canada a présenté au Secrétaire général une liste de personnalités canadiennes qui seraient disposées à prendre part à des missions de diplomatie préventive.

Le Gouvernement convient que les organisations régionales peuvent jouer un rôle important dans un système de sécurité placé sous la gouverne de l'ONU. Le Canada soutient les efforts que le Secrétaire général de l'ONU déploie pour encourager les organismes régionaux, tels l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) autrefois appelée CSCE, l'Organisation des États américains (OEA) et l'Organisation de l'unité africaine (OUA), à assumer, conformément aux règles établies par les Nations Unies, une plus large part du fardeau des opérations internationales de maintien de la paix.

- 2.4 Le Comité croit que le rôle principal des Forces canadiennes sur la scène internationale devrait être d'appuyer les opérations de maintien de la paix, mais il recommande que le Canada y participe de façon plus sélective, après avoir évalué ses intérêts et déterminé les domaines d'activités, tant militaires que civils, dans lesquels les Canadiens excellent. La formation des troupes et du personnel de maintien de la paix des Nations Unies devrait devenir un des grands éléments de la politique canadienne.

Réponse

Le Gouvernement est résolu à continuer d'affecter des éléments des Forces canadiennes aux opérations internationales de maintien de la paix. Des situations récentes ont montré que seules des forces de maintien de la paix suffisamment équipées et armées, et ayant reçu un bon entraînement au combat peuvent faire face avec succès aux menaces, aux attaques armées et aux autres circonstances dangereuses risquant de surgir. Le Gouvernement a bien l'intention de fournir aux Forces canadiennes les moyens qu'il leur faut pour remplir leurs missions de paix.

Le Gouvernement convient, cependant, que le Canada ne peut intervenir partout et tout faire, et il entend donc faire des choix en ce qui concerne sa participation aux opérations de maintien de la paix. Dans le Livre blanc sur la défense, le Gouvernement a énoncé divers facteurs à prendre en compte pour décider s'il y a lieu d'affecter des ressources canadiennes à des opérations multilatérales destinées à protéger la paix et la stabilité. En définissant la nature de sa contribution, le Canada mettra surtout l'accent sur les rôles dans lesquels il excelle, comme le Comité le recommande. Notre pays continuera de fournir son savoir-faire en matière de déminage et dans d'autres domaines, pour favoriser la consolidation de la paix après les conflits. Il continuera aussi d'offrir ses compétences en ce qui concerne la planification et la préparation des opérations de maintien de la paix ainsi que le soutien logistique qu'elles nécessitent, même dans les cas où des troupes canadiennes ne pourront pas faire partie des contingents.

Notre vaste expérience des opérations de maintien de la paix et des missions connexes confirme que le personnel qui y participe a besoin de toute une gamme de compétences. Un entraînement de base au combat est certes essentiel, mais le personnel doit aussi posséder des connaissances sur le pays concerné, ses habitants et leur culture. Il en a toujours été ainsi, mais les opérations contemporaines de maintien de la paix exigent des militaires qui y prennent part des connaissances plus vastes et plus complètes que jamais auparavant. C'est pourquoi le Gouvernement consacre d'importantes ressources à la mise sur pied du Centre Lester B. Pearson pour le maintien de la paix, à l'ancienne Base des Forces canadiennes de Cornwallis (Nouvelle-Écosse). Le Centre offrira des cours appropriés aux troupes de maintien de la paix de toutes les nations, et il mènera des recherches sur les opérations de ce genre.

Ainsi, l'expérience acquise par le Canada au cours des 40 dernières années profitera aux futurs Casques bleus.

Il apparaît aussi à l'évidence qu'en soutenant les structures démocratiques, l'appareil judiciaire et les médias libres, on peut maintenir la paix quand les régimes sociaux subissent de lourdes pressions. La médiation et une surveillance policière efficace peuvent donner les mêmes résultats si les structures normales s'effondrent. De même, d'énormes obstacles se dressent devant les unités civiles d'intervention, une fois la paix rétablie après le conflit.

Voilà pourquoi le Gouvernement tient à s'assurer que ses propres ressources affectées aux missions de paix servent à atteindre un éventail d'objectifs; c'est aussi la raison pour laquelle il favorise une démarche polyvalente dans l'exécution des opérations de paix de l'ONU. La participation de la GRC au rétablissement de la paix et de la démocratie en Haïti illustre fort bien la résolution du gouvernement canadien à cet égard, tout comme le rôle joué par les observateurs électoraux canadiens dans ce pays, en Afrique du Sud et ailleurs. En outre, le Gouvernement a fourni à l'ONU une liste d'experts civils canadiens capables d'assumer des rôles dans le cadre des opérations onusiennes, et il encourage le centre d'entraînement de Cornwallis à intégrer à ses programmes des éléments portant expressément sur les droits de la personne à l'intention tant des militaires que des civils.

2.5 Le Comité considère que le Canada devrait demeurer un membre actif de l'OTAN. Il devrait aussi encourager cette organisation à devenir un organisme de sécurité collective pour l'ensemble de l'Europe, en collaboration avec les membres du Partenariat pour la paix. Dans le même ordre d'idées, le Canada devrait inciter l'OTAN et l'ONU à entretenir des liens plus étroits et il devrait restructurer les forces affectées à l'OTAN, en consultation avec ses alliés, pour mieux appuyer les opérations de maintien de la paix de l'OTAN menées sous les auspices des Nations Unies ou de l'OSCE. Le Canada devrait également encourager l'OSCE à renforcer ses institutions, notamment celles qui s'occupent de la prévention et du règlement des conflits, et à élargir leurs procédures pour leur permettre d'intervenir plus rapidement.

Réponse

Le Gouvernement est d'accord. Le Canada est résolu à demeurer actif au sein de l'OTAN et à travailler pour s'assurer que l'Organisation est à même de relever les défis actuels et à venir, et non ceux du passé. Avec la dissolution du bloc soviétique a disparu une source considérable de préoccupations pour l'Alliance atlantique. La coopération entre ses pays membres aux fins de la sécurité collective conserve, malgré tout, toute sa pertinence, surtout dans un monde marqué par l'instabilité et l'incertitude.

De nouveaux problèmes menacent la sécurité de l'Europe. Des rivalités ethniques et d'autres tensions sociales font surface en Europe centrale et orientale et dans l'ancienne Union soviétique (AUS). Les réformes politiques et économiques s'y opèrent péniblement et les résultats en sont incertains. La destruction des arsenaux militaires de l'ancienne Union soviétique ne se fait que peu à peu, et l'exercice d'un contrôle légitime sur ces derniers suscite des préoccupations grandissantes.

Tous ces problèmes risquent d'avoir de sérieuses conséquences pour notre sécurité, et le Gouvernement estime que l'OTAN peut et doit évoluer pour y faire face. L'Alliance atlantique dispose de l'influence diplomatique, du savoir-faire technique et des moyens militaires qu'il lui faut pour favoriser dans tous les États européens un plus grand sentiment de sécurité. Conférer ainsi à l'OTAN une vocation plus large, sans créer de nouvelles divisions en Europe, comportera certes des difficultés, mais nous nous devons d'examiner toutes les options réalisables.

Le Gouvernement croit que, pour garantir la réussite de l'OTAN dans ce nouveau rôle, il faut s'assurer que la transparence, la coopération et la cohérence caractérisent les rapports entre l'Alliance atlantique et d'autres institutions européennes, telles l'OSCE et l'Union de l'Europe occidentale (UEO). Dans le même ordre d'idées, l'OTAN doit, dans son rôle, veiller à prendre en compte l'émergence d'un système international de sécurité plus vaste, qui sera élaboré sous la gouverne de l'ONU.

C'est dans ce contexte en évolution qu'il faut situer l'engagement pris par le Canada envers l'OTAN. Notre pays a compté parmi les plus ardents promoteurs du Partenariat pour la paix, première étape d'une expansion à terme de l'Alliance atlantique, pour jeter les bases d'un régime européen de sécurité collective plus large, auquel adhéreraient la Russie et les autres pays de l'AUS. En outre, le Canada favorise ardemment l'établissement d'un dialogue spécial avec la Fédération russe au sujet des mécanismes de sécurité européens de l'avenir, de manière à s'assurer que l'évolution de l'OTAN prend en compte les préoccupations de celle-ci.

Le Gouvernement convient aussi que l'OTAN, l'OSCE et l'ONU doivent mieux collaborer entre elles afin de faire face à toute la gamme des menaces pour la stabilité en Europe. Le Canada souscrit entièrement au concept des groupes opérationnels interarmées combinés (GOIC), adopté par l'OTAN; il y voit un moyen efficace et peu coûteux d'organiser la défense de l'Alliance et d'affecter les ressources de celle-ci aux opérations de maintien de la paix et à d'autres opérations ne relevant pas du mandat actuel de l'OTAN. Le Canada continuera d'insister pour que les moyens de l'Alliance (structures de commandement, logistique, et autres ressources militaires et organisationnelles) soient mis à la disposition de l'ONU et de l'OSCE pour les aider à planifier, préparer et exécuter des opérations de maintien de la paix et d'autres missions humanitaires.

Le Gouvernement est aussi d'accord qu'il faut renforcer la capacité de l'OSCE de prévenir et de régler les conflits. Dans le cadre de la Conférence d'examen, tenue en décembre à Budapest, le Canada a travaillé fort afin d'améliorer le fonctionnement du Centre de prévention des conflits. Il collabore activement avec d'autres pays pour doter l'OSCE d'une infrastructure de maintien de la paix, et il est disposé à partager son savoir-faire en cette matière avec le secrétariat de l'OSCE à Vienne, afin de l'aider à planifier une opération de maintien de la paix dont on a proposé l'envoi dans le Nagorny-Karabakh. Notre pays soutient avec vigueur le travail du haut-commissaire pour les minorités nationales et celui du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), deux instances créées par l'OSCE. Le Canada presse par ailleurs l'OSCE d'intervenir sur de nouveaux plans, y compris en particulier la surveillance des médias afin d'empêcher que ceux-ci deviennent des instruments de propagande qui pourraient engendrer instabilité et conflits.

- 2.6 Le Comité recommande que le Canada se prépare à renouveler l'accord du NORAD et demande que l'on accorde plus d'importance à la surveillance spatiale qu'à la défense aérienne. Le Canada devrait demander d'être consulté sur toute mesure visant à abroger le Traité de limitation des systèmes antimissiles balistiques (TAM) ou à placer des armes dans l'espace.

Réponse

Le Gouvernement convient avec le Comité que le Canada doit négocier une nouvelle reconduction de l'accord du NORAD, tout en prenant en compte les changements dans la nature des menaces pesant sur l'Amérique du Nord, les nouvelles technologies et les défis qui se poseront dans l'avenir.

Le Canada continue de s'opposer à l'abrogation ou à l'affaiblissement du Traité sur les missiles antimissiles balistiques (ABM) ratifié en 1972 ainsi qu'au déploiement d'armes dans l'espace. Le Canada constate avec satisfaction que le gouvernement américain a décidé de s'en tenir à l'interprétation restrictive du Traité ABM. Nous avons vu avec intérêt ces dernières années la politique et la stratégie de défense des États-Unis évoluer vers une valorisation des systèmes tactiques antimissiles, basés au sol ou en mer. Pour l'instant, le Canada veut s'attacher à mieux comprendre la défense antimissile, par la recherche et la consultation de pays de même opinion. Si, plus tard, le Canada décidait de jouer un rôle au niveau de la défense antimissile balistique, ce rôle ne serait pas déterminé de façon isolée, mais au contraire en liaison avec l'évolution des arrangements visant la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord et, peut-être, de l'ensemble des pays de l'OTAN. Pour que le Canada participe à une telle défense, il faudrait que celle-ci soutienne une analyse coûts-bénéfices, qu'elle soit d'un prix abordable, qu'elle réponde sans conteste à nos besoins, et qu'elle permette de renforcer les missions que nos Forces exécutent déjà, telles la surveillance et les communications.

Le Canada poursuivra un dialogue sur ces questions avec les États-Unis, à la fois en dehors et à l'intérieur du NORAD.

2.7 Le Comité se réjouit des efforts des membres de l'Organisation des États américains (OEA) pour accroître leur coopération sur les questions de sécurité au sein du cadre plus vaste de l'ONU. Il appuie l'initiative canadienne visant à créer un comité spécial de l'OEA pour examiner ces questions.

Réponse

Le Gouvernement est d'accord. Il tient beaucoup à entretenir avec les pays des Amériques des relations propres à souligner le rôle du Canada en tant que partenaire à part entière. Cet engagement porte aussi sur les efforts communs en vue de sauvegarder la paix dans la région, grâce à l'application des principes de l'ONU. La création à l'OEA du Comité spécial de la sécurité continentale (CSC) avait été proposée par le Canada. Nous avons aussi coparrainé une réunion d'experts de l'OEA sur les mesures de confiance et de sécurité. Tenue à Buenos Aires en mars 1994, ce fut la première réunion du genre dans les Amériques. Nous attendons avec intérêt la Conférence régionale de suivi, qui doit avoir lieu cette année à Santiago.

Le Canada préconise, au sein de l'OEA, l'adoption d'un concept plus large de sécurité coopérative, concept qui prend en compte un éventail de menaces depuis les conflits internes et le narco-terrorisme jusqu'à la pollution et à la dégradation environnementale. Au CSC, le Canada s'efforce d'améliorer la collaboration entre l'OEA et l'ONU. Il milite aussi pour la création d'un registre régional des transferts d'armes classiques et des dépenses militaires et pour l'adoption de mécanismes de prévention et de règlement des conflits. À l'instigation du Canada, le CSC examine aussi les effets de l'utilisation sans discrimination de mines terrestres dans certaines parties du continent. Il appuie un examen des mécanismes de la Commission interaméricaine de défense par le CSC, de manière à en améliorer le fonctionnement, la transparence et l'imputabilité financière. Notre pays souhaite renforcer le CSC en en faisant un comité permanent de l'OEA et en le dotant d'un programme de travail régulier et orienté qui contribuerait davantage aux efforts que l'Organisation déploie pour renforcer la sécurité et promouvoir les institutions démocratiques, le respect des droits de la personne, et la règle de droit sur le continent.

L'OEA se penchera en outre sur le développement démocratique et le bon gouvernement, dans le cadre du suivi des décisions prises lors du récent Sommet des Amériques à Miami.

- 2.8 Le Comité considère que le Canada devrait appuyer des initiatives comme le forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) afin d'établir un dialogue sur la sécurité coopérative dans la région et d'en arriver ainsi graduellement à des ententes régionales de sécurité. En tant que pays du bassin du Pacifique, le Canada devrait jouer un rôle actif à ce chapitre, montrer qu'il a des intérêts à protéger dans le Pacifique et y assurer une présence navale plus visible.

Réponse

Le Gouvernement est d'accord; il a pris et continuera de prendre des mesures pour manifester son engagement en faveur d'un dialogue ouvert sur la sécurité coopérative dans le Pacifique. L'action du Canada en faveur d'un dialogue sur la sécurité de l'Asie-Pacifique a débouché sur la création du Forum régional de l'ANASE (FRA). Il encourage les travaux de ce dernier, maintenant qu'il est établi. Le Canada a rédigé des documents de travail sur la prévention des conflits et la non-prolifération pour la session inaugurale du Forum à l'été 1994 et, à la demande de ce dernier, des experts de notre pays préparent actuellement des mémoires supplémentaires sur ces questions et plusieurs autres. Le Canada contribue par ailleurs à l'organisation d'un atelier sur le maintien de la paix que le FRA doit présenter en mars 1995.

Comme le précise le Livre blanc sur la défense, le Gouvernement compte maintenir une présence navale visible dans le Pacifique. Le NCSM Vancouver s'est rendu au Japon et en République de Corée en 1994, et le Canada compte envoyer deux navires dans la région de l'ASEAN pendant l'été 1995.

2.9 Le Comité estime que le Canada, de concert avec les pays qui sont du même avis, devrait faire tout son possible pour amener plus de pays à signer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), renforcer le régime du TNP, appuyer la prolongation indéfinie du Traité, convaincre les puissances nucléaires de réduire encore leurs arsenaux, et poursuivre la campagne en faveur d'une interdiction totale des essais nucléaires. Le Canada devrait insister pour que tous les États soient tenus de faire des déclarations au Registre des armes classiques des Nations Unies, et il devrait demander qu'on y inscrive aussi les marchés internes. Il devrait préconiser également l'interdiction des ventes d'armes aux pays qui ne présentent pas de déclaration au Registre, comme le Comité canadien pour le cinquantième anniversaire des Nations Unies l'a recommandé. Le contrôle de la production, de l'importation et de l'exportation de mines terrestres devrait faire l'objet d'efforts spéciaux.

Réponse

Le Gouvernement est d'accord avec le Comité en ce qui concerne le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La prolifération nucléaire continue de faire peser une lourde menace sur la sécurité internationale. Le TNP constitue l'instrument dont les membres de la communauté mondiale disposent ensemble pour contenir ce danger; notre sécurité dépend donc de l'adhésion universelle à ses dispositions. Cependant, certains États estiment que les négociations sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires (CTBT) ne progressent pas assez rapidement, et cela risque maintenant de compromettre la prorogation du TNP pour une durée indéfinie. De plus, avant de donner leur aval à une telle prorogation, des États réclament notamment la garantie qu'aucun pays n'utilisera ou ne menacera d'utiliser des armes nucléaires, garantie dite « de sécurité négative » qui aurait force exécutoire, et l'amorce prochaine de pourparlers sur une convention visant l'arrêt de la production des matières fissiles destinées à la fabrication d'engins explosifs (dite « convention de cessation »). De nombreux États parties au TNP jugent que celui-ci est discriminatoire et qu'en le prorogeant pour une période indéterminée, on perpétuerait l'inégalité existant, d'après certains, entre les États dotés d'armes nucléaires (EDAN) et les autres.

Le maintien du TNP fait donc face à des défis même si son importance grandit, dans un monde qui échappe de plus en plus au contrôle des superpuissances nucléaires. Le Canada continuera de faire tout son possible pour encourager l'adhésion de tous les pays au TNP. Il collabore activement avec les EDAN et les autres afin d'obtenir un consensus en faveur de la reconduction du Traité pour une période illimitée. Il se prépare à combiner ses efforts avec ceux d'autres pays partageant ses vues (l'Afrique du Sud et le Japon, par exemple) pour encourager une réflexion modérée et pragmatique sur le TNP. Les relations spéciales que le Canada entretient avec l'Ukraine ont contribué au succès des efforts internationaux pour convaincre ce pays d'adhérer au TNP.

Le Canada travaille avec persistance pour réaliser un traité durable et vérifiable d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires, et il mène les efforts que la communauté internationale déploie pour amorcer des négociations sur l'arrêt de la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes (c'est ainsi qu'il a présenté un colloque international sur cette question en janvier 1995). Le Gouvernement convient également que la prolifération des armes classiques présente elle aussi un danger, et il étudie en ce moment des moyens qui permettraient à la communauté internationale de traiter ce problème de façon efficace.

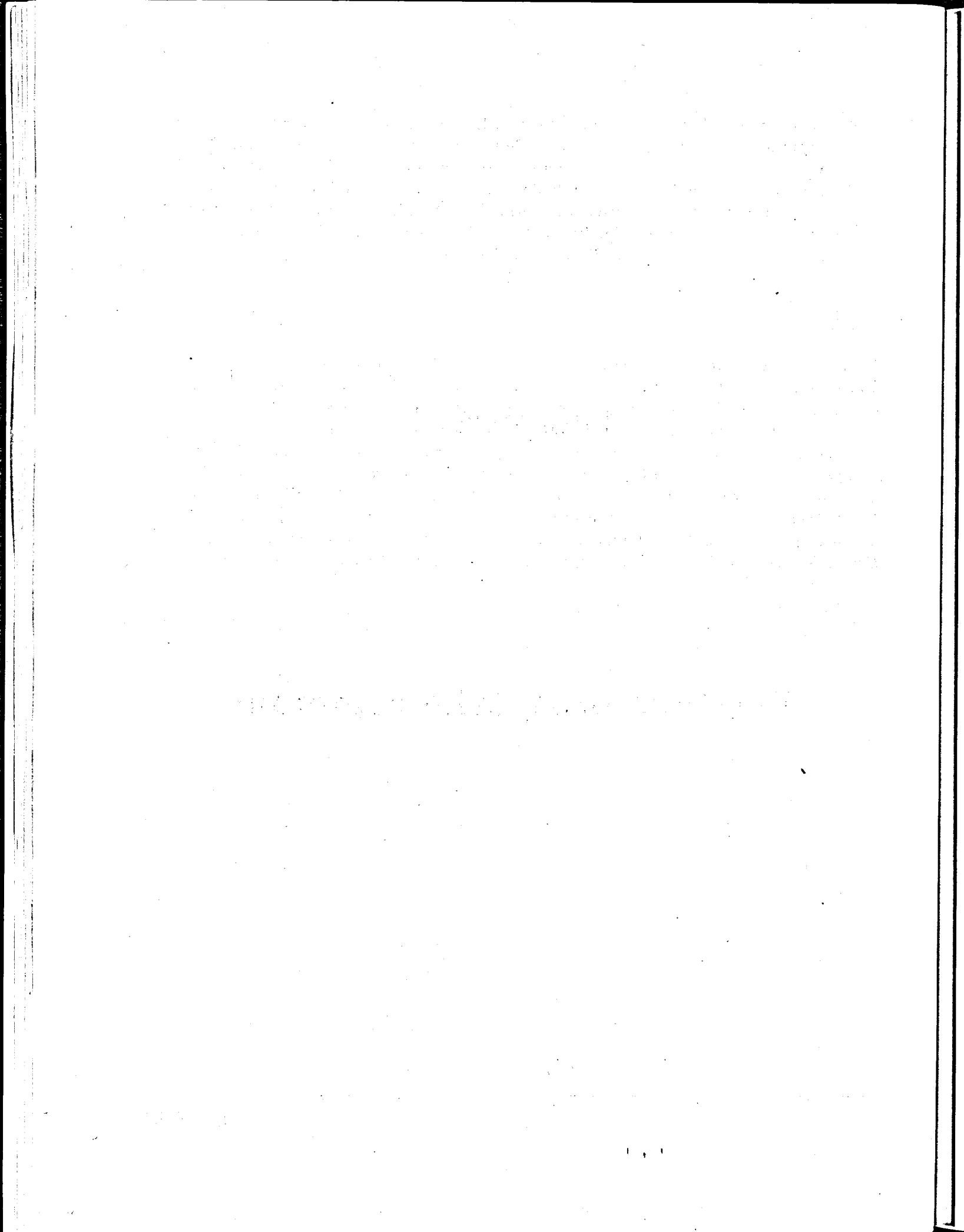
Le Canada s'est, dès le début, fait un avocat du Registre de transferts d'armements conventionnels de l'ONU. Il continue de déclarer sa production nationale de matériels militaires, et en 1994, il a mené le groupe des pays qui voulaient ajouter la production nationale au Registre et y apporter d'autres améliorations. Le Canada continuera d'encourager tous les pays à déclarer volontairement leurs arsenaux militaires et il croit qu'avec le temps, le succès du Registre en tant que mesure de renforcement de la confiance incitera des pays non-membres à souscrire à l'entente le concernant. Tout en poursuivant ses efforts multilatéraux en faveur de l'adhésion universelle au Registre, le Canada continuera d'examiner la question de savoir s'il est efficace d'interdire les exportations d'armes à destination d'États non-membres et de tenter d'obliger les États récalcitrants à fournir des renseignements au Registre.

Le Gouvernement convient qu'il est important de limiter la prolifération et l'utilisation des mines terrestres. Le Canada n'a pas exporté de mines terrestres anti-personnel depuis 1987 et il cherche à renforcer la Convention de l'ONU sur certaines armes conventionnelles (CCAC), et notamment le Protocole II sur l'emploi des mines terrestres, en vue de la Conférence d'examen d'octobre 1995. Le Canada étudie des moyens d'élargir la portée de la Convention, afin qu'elle s'applique aussi aux conflits internes (dans le cadre desquels la majorité des mines terrestres anti-personnel sont utilisées), et de faire adopter un régime de vérification qui en accroîtrait encore plus l'efficacité. Le Canada collabore par ailleurs avec d'autres pays intéressés par cette question, pour assujettir à d'autres contrôles internationaux efficaces le transfert et l'utilisation des mines terrestres.

2.10 Le Comité estime essentiel, tant dans l'intérêt du Canada que pour maintenir sa réputation comme membre respecté de la communauté internationale, que le Canada continue de contribuer au renforcement de la sécurité internationale. Il recommande que l'on envisage de donner aux Forces canadiennes une configuration plus spécialisée leur permettant de mieux appuyer les opérations de maintien de la paix. Le Comité émet toutefois des réserves à l'égard d'une spécialisation excessive des Forces canadiennes.

Réponse

Le Gouvernement convient avec le Comité que le Canada peut et doit continuer de contribuer à la sécurité internationale, dans la mesure de ses moyens et de son envergure sur la scène mondiale. Comme le précise le Livre blanc sur la défense, le Gouvernement est résolu à affecter un plus grand nombre de militaires canadiens aux opérations internationales de maintien de la paix. En outre, afin d'aider à garantir que toutes les compétences existantes sont pleinement exploitées, le Gouvernement contribue à établir un centre international d'entraînement aux opérations de maintien de la paix, à Cornwallis (Nouvelle-Écosse). Parallèlement, il est convaincu que le succès des missions de maintien de la paix nécessite fondamentalement l'emploi de forces armées polyvalentes et aptes au combat; comme le Comité le préconise, il se gardera de spécialiser excessivement les Forces canadiennes.



Chapitre 3

Vers une prospérité commune

- 3.1 Le Comité recommande que le gouvernement fédéral, en consultation avec les provinces et en prenant en considération leurs points de vue, cherche une façon efficace de confier certaines responsabilités en matière de promotion commerciale à un consortium plus indépendant, de préférence géré conjointement par le secteur public et le secteur privé, lequel consortium offrirait aux entreprises, en particulier aux petites et aux moyennes entreprises (PME), de l'information actuelle et à jour sur les marchés et les stratégies de commercialisation. Cet organisme devrait s'intéresser en particulier aux difficultés que présente l'ouverture de nouveaux marchés; davantage de crédits devraient être accordés lorsque le marché est éloigné et que sa prospection requiert la connaissance de langues étrangères difficiles ou de sociétés peu familières. Les frais d'utilisation pourraient être imposés en fonction de la capacité contributive. S'il est vrai qu'il faut préserver nos marchés traditionnels, il conviendrait tout de même d'augmenter nos efforts pour trouver activement de nouveaux marchés.

Réponse

Le Gouvernement convient de la nécessité de faire participer davantage les provinces et le secteur privé au développement de son commerce international; de fournir aux entreprises des renseignements en temps réel sur les marchés et des stratégies de marketing; et de consacrer plus de ressources aux marchés naissants.

Afin de réaliser ces objectifs, le Gouvernement compte :

- *poursuivre ses efforts pour rationaliser l'activité relative au développement du commerce international, grâce à une approche de type Équipe Commerce Canada (par cette démarche, il chercherait à accroître la synergie et à réduire le chevauchement entre les divers paliers de gouvernement et les institutions du secteur privé);*
- *fondre ensemble les programmes de développement du commerce du MAECI, de manière à mettre l'accent sur les PME et à acquérir plus de souplesse pour réallouer des ressources aux marchés difficiles et aux marchés naissants. Dans un premier temps, le Gouvernement a déjà réattribué à ces derniers marchés (par ex., l'Asie et l'Amérique latine) une partie des ressources réservées au développement du commerce international, et il compte procéder à d'autres réaffectations de fonds dans ce même esprit;*
- *s'assurer que les provinces et le secteur privé participent davantage à l'élaboration du Plan annuel de promotion du commerce extérieur (PPCE) et à l'établissement des priorités devant y figurer;*
- *faire du PPCE un instrument stratégique de répartition des ressources;*

- enseigner aux délégués commerciaux de meilleures techniques de collecte et de diffusion de l'information commerciale et des renseignements sur les marchés et leur offrir d'autres cours de nature professionnelle afin d'améliorer les normes de service à la clientèle;
- mettre davantage la technologie à la portée des clients et des ministères (par ex., le MAECI et des représentants du secteur privé ont mis au point un babillard électronique).

Le Gouvernement a soigneusement étudié la proposition concernant la création d'un organisme indépendant qui serait chargé de réaliser les objectifs du Canada relatifs au développement du commerce international. Il convient que sa stratégie de développement du commerce doit prendre le plus possible en compte les exigences du marché. Il continuera de favoriser au maximum la participation du secteur privé à sa démarche. Il compte, cependant, conserver le régime actuel, étant donné : les liens commerciaux et politiques utiles découlant de l'intégration du Service des délégués commerciaux au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international; la convergence grandissante de la politique commerciale et des activités de développement du commerce international; et l'importance de doter la politique étrangère canadienne d'une solide dimension économique et commerciale.

Le Gouvernement estime qu'il n'y a pas lieu d'imposer des droits d'utilisation à ce stade-ci, car ils risqueraient de décourager les entreprises songeant à exporter leurs produits pour la première fois. Le Gouvernement s'interroge cependant sur d'autres moyens de recouvrer davantage les coûts et de partager ces derniers avec le secteur privé.

3.2 Pour consolider la position du Canada dans le contexte nord-américain, le Comité recommande ce qui suit :

3.2A le Canada devrait insister pour que la procédure trilatérale de règlement des différends soit appliquée de façon équitable, et continuer d'exercer des pressions vigoureuses pour que les négociations relatives aux codes de l'ALENA concernant les subventions et le dumping aboutissent d'ici 1996, comme il était initialement prévu, de façon qu'on puisse adopter des règles communes qui se substitueraient aux lois actuelles sur les sanctions commerciales appliquées par les signataires de l'ALENA;

3.2B si ces négociations échouaient, le gouvernement du Canada devrait revoir les options qui s'offrent à lui.

Réponse

Le Gouvernement va s'assurer de l'application équitable de la procédure trilatérale de règlement des différends décrite dans le chapitre 20 de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Ce mécanisme constitue une amélioration sensible par rapport à la procédure prévue dans l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALE). Une liste de personnes nommées par consensus, le processus inverse de constitution des groupes spéciaux, les commissions d'examen scientifique, et l'exercice d'un contrôle sur les mesures excessives de rétorsion, voilà autant de moyens efficaces pour faire respecter les règles de l'Accord. Le Gouvernement s'engage en outre à veiller à ce que toute amélioration apportée à la procédure de règlement des différends soit intégrée aux négociations futures sur l'accession du Chili à l'ALENA et sur la réalisation de l'objectif que les chefs des pays de l'hémisphère se sont récemment fixé, à savoir créer la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA).

Le Gouvernement estime sans réserve qu'il est nécessaire d'établir de bons codes de discipline concernant les subventions et le dumping à l'intention des partenaires de l'ALENA. Le 2 décembre 1993, le premier ministre a annoncé que le Canada, le Mexique et les États-Unis avaient convenu de chercher à réduire les risques de différends relatifs aux subventions, au dumping et à l'application des lois sur les recours commerciaux afférentes à de telles pratiques. Conformément à l'accord trilatéral, on a mis sur pied deux groupes de travail : l'un se penche sur les subventions et les droits compensateurs, et l'autre, sur les mécanismes anti-dumping. Le Gouvernement accorde une importance primordiale à ce processus et il fera tout en son pouvoir pour que, d'ici décembre 1995, on réduise les risques de différends avec les États-Unis et que, par la suite, on progresse de façon soutenue vers une réforme intégrale.

3.2 Pour consolider la position du Canada dans le contexte nord-américain, le Comité recommande ce qui suit :

3.2C le gouvernement devrait en outre indiquer clairement que la disposition de l'ALENA concernant l'exemption des produits culturels ne doit pas être interprétée d'une façon qui risque de compromettre les intérêts des groupes culturels du Canada.

Réponse

Afin de conserver son identité et sa finalité, le Canada se doit de préserver dans l'espace culturel nord-américain une place bien à lui, une place de choix. Par conséquent, le maintien de l'exemption des industries culturelles représentait un objectif essentiel du Canada pendant les négociations de l'ALENA, tout comme la conservation de plusieurs mesures de soutien existantes.

L'ALENA prévoit que toute mesure adoptée ou maintenue relativement aux industries culturelles est exclusivement assujettie à l'ALE. Nous conservons le droit de maintenir les mesures de soutien existantes ou d'en instaurer d'autres. Cependant, l'ALE autorise les États-Unis à riposter en adoptant des mesures ayant un « effet commercial équivalent », si le Canada prend des mesures qui auraient été contraires à l'ALE, n'eût été de la clause sur l'exemption culturelle. En pratique, cette disposition permet donc d'adopter à l'appui des industries culturelles des mesures qui, non seulement vont dans le sens des obligations internationales du Canada, mais pour lesquelles le droit aux contre-mesures, en vertu de l'exemption, ne s'applique pas.

Il importe que les politiques nationales et internationales relatives aux divers intérêts canadiens soient équilibrées et qu'elles se complètent et se renforcent mutuellement. De nombreuses entreprises canadiennes soutiennent avantageusement la concurrence de sociétés culturelles américaines et étrangères, sur les marchés nationaux et étrangers. Par ailleurs, les entreprises canadiennes ont profité d'une forte tendance en faveur des alliances commerciales et des coproductions. Le Gouvernement doit donc prendre toutes ces considérations en compte au moment de choisir les instruments stratégiques appropriés pour protéger et promouvoir la culture canadienne.

Le Gouvernement est résolu à favoriser l'épanouissement et la croissance des industries culturelles canadiennes. Il a déjà mis en oeuvre plusieurs mesures novatrices qui soulignent son engagement envers un secteur culturel dynamique.

3.2 Pour consolider la position du Canada dans le contexte nord-américain, le Comité recommande ce qui suit :

3.2D le gouvernement devrait chercher aussi à obtenir dans les instances multilatérales un appui plus large en faveur de codes généralement acceptés visant à établir un droit du commerce meilleur et plus équitable en ces matières.

Réponse

Le Gouvernement est d'accord. Sur le plan multilatéral, le Canada compte parmi les participants les plus actifs de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), et la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a constitué une priorité pour lui. Il a l'intention de continuer à réclamer l'élaboration de règles complètes et précises sur les subventions, le dumping, les mesures anti-dumping et les droits compensateurs, et à prendre des mesures pour promouvoir plus d'uniformité et d'équité.

Il ne sera pas facile d'édicter des règles internationales dans ce domaine, vu l'existence, dans des marchés d'importance, de groupes d'intérêts solidement implantés qui font des recours commerciaux leur instrument protectionniste de prédilection, et vu la prolifération de ces recours dans de nombreux pays en développement au cours des dernières années. Le Gouvernement fait face à ce défi en mettant en oeuvre une stratégie multiforme qui favorise la constitution d'une coalition multilatérale plus vaste parmi les pays préconisant la réforme, et l'intensification des efforts dans le contexte de l'ALENA. Ces travaux menés à divers niveaux et dans différentes tribunes renforcent le système de réglementation multilatérale qui demeure le fondement de la politique commerciale du Canada.

En ce qui concerne la culture, les intérêts du Canada sont pleinement protégés grâce aux exemptions négociées pour les industries culturelles dans l'ALE, l'ALENA, le GATT et l'accord sur l'OMC.

3.3 Pour améliorer la position du Canada sur le plan du commerce international à l'échelle mondiale, le Comité recommande ce qui suit :

3.3A le gouvernement devrait faire de la notion d'un système multilatéral fondé sur des règles le principe premier de la politique du Canada en matière de commerce international, veiller à ce que les accords commerciaux bilatéraux et régionaux actuels aillent de pair avec les objectifs des accords multilatéraux, et bien peser les répercussions éventuelles de toutes nouvelles négociations bilatérales ou régionales sur les ententes multilatérales actuelles et futures en matière de commerce international.

Réponse

Le Gouvernement est d'accord et soutient avec vigueur qu'un régime multilatéral fondé sur des règles représente la meilleure option pour la politique commerciale du Canada. Il a d'ailleurs adopté le projet de loi C-57 (Loi portant mise en oeuvre de l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce), qui réaffirme qu'un tel régime demeure la pierre angulaire de la politique commerciale canadienne. Le Gouvernement continuera aussi de s'assurer que les ententes commerciales bilatérales et régionales auxquelles le pays adhère complètent ses objectifs multilatéraux.

Le GATT et l'OMC définissent un ensemble de règles et de procédures internationales pour la conduite des échanges commerciaux. L'ALENA respecte tout à fait les exigences du GATT quant au libre-échange tout en adoptant des règles et procédures en fonction des paramètres particuliers de nos relations avec notre plus important partenaire commercial. L'ALENA favorise aussi la réalisation de nos objectifs multilatéraux en ne dressant pas de barrières devant d'autres pays et en abaissant les obstacles au commerce dans plusieurs secteurs non visés par le GATT.

Le Gouvernement estime que les accords bilatéraux et régionaux peuvent favoriser l'examen de questions sur lesquelles on ne s'est pas encore entendu dans les tribunes multilatérales. Il est convaincu que les progrès accomplis grâce aux ententes bilatérales et régionales tendent à stimuler davantage la libéralisation du commerce dans le contexte multilatéral. Nous avons opéré des rapprochements économiques en Amérique du Nord grâce à l'ALE et à l'ALENA. Le Gouvernement travaille maintenant à l'établissement de liens à l'échelle des Amériques, en préconisant l'accession du Chili à l'ALENA et la création d'une Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). Il cherche aussi à renforcer ses relations économiques et commerciales avec l'Union européenne et les pays bordant le Pacifique.

Le Canada cherche activement à saisir les occasions qu'offre l'Asie-Pacifique. La déclaration que l'Organisation de coopération Asie-Pacifique (APEC) a faite récemment à Djakarta relativement à l'élimination des obstacles au commerce et aux investissements dans la région

d'ici 25 ans atteste l'engagement du Canada. De même, le communiqué diffusé à l'issue du Sommet des Amériques démontre que le Canada, de concert avec d'autres pays du continent, est résolu à favoriser la libéralisation des échanges et des investissements dans toute l'Amérique latine et dans les Antilles.

3.3 Pour améliorer la position du Canada sur le plan du commerce international à l'échelle mondiale, le Comité recommande ce qui suit :

3.3B le Canada, en collaboration avec d'autres pays, devrait veiller à ce que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ait un caractère véritablement universel et multilatéral et compte le plus grand nombre possible d'adhésions basées sur le respect de normes généralement acceptées.

Réponse

Le Gouvernement est d'accord et va continuer de veiller à ce que l'OMC revête un caractère véritablement universel et multilatéral et à ce qu'elle compte le plus grand nombre possible de membres dans le respect des normes généralement acceptées. Plus de 100 économies de toutes les parties du monde ont participé aux négociations de l'Uruguay Round, qui ont duré plus de sept ans et demi. Cent vingt-cinq ont maintenant signé l'Accord instituant l'OMC, et 81 d'entre eux (dont le Canada) l'avaient ratifié au 1^{er} janvier 1995, devenant ainsi membres fondateurs de l'Organisation. On s'attend à ce que les autres le fassent au cours d'une période de transition.

Le Canada et d'autres parties intéressées travaillent par ailleurs d'arrache-pied pour permettre à des économies clés, tels que la Chine, Taiwan et la Fédération russe, ainsi qu'à une vingtaine d'autres économies dont l'Ukraine, d'adhérer au GATT et à l'OMC en qualité de membres à part entière du système commercial multilatéral. Ces économies bénéficieront des mêmes droits et seront assujettis aux mêmes obligations que les membres actuels.

3.3 Pour améliorer la position à long terme du Canada sur le plan du commerce à l'échelle mondiale, le Comité recommande ce qui suit :

3.3C le Canada devrait insister pour que l'OMC accorde son attention première aux subventions aux exportations de produits agricoles, aux normes relatives à la protection de l'environnement et à la main-d'oeuvre, et par-dessus tout, à la question générale des sanctions commerciales et au problème particulier que présente la prolifération inquiétante des mesures antidumping.

Réponse.

Le Gouvernement convient que l'OMC doit vite porter son attention sur les recours commerciaux et sur les subventions aux exportations agricoles. Le Gouvernement préconise fortement l'adoption de règles internationales plus strictes sur l'utilisation des subventions aux exportations agricoles, et il poursuit des démarches dont l'objet est l'interdiction totale de recourir à ces subventions. Le Canada cherchera, par l'entremise de l'OMC, à mobiliser en ce sens l'appui de tous les pays.

Les rapports existant entre l'environnement et le système commercial ont déjà fait l'objet de discussions au GATT, à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et dans d'autres organisations. Le Canada et ses partenaires commerciaux de l'OMC ont convenu de créer, au sein de cette dernière, un Comité du commerce et de l'environnement qui examinera ces questions de plus près et qui formulera des recommandations quant à savoir s'il faut modifier les règles multilatérales du commerce.

L'Organisation internationale du travail (OIT) et l'OCDE ont, avec l'appui du Canada, entrepris une étude sur les rapports entre le système multilatéral des échanges et les normes de travail internationales. Vu la nature complexe des questions qui risquent aussi de susciter des divisions, ces deux instances pousseront leur analyse plus loin afin de bien présenter le dossier à l'OMC.

Le Canada tient à s'assurer que l'OMC limite l'utilisation de plus en plus fréquente des recours commerciaux, y compris les mécanismes antidumping. Cela est d'autant plus important que le nombre d'enquêtes antidumping a augmenté dans l'absolu et d'une année à l'autre. Le phénomène s'explique par l'accroissement du nombre de pays qui ont adopté des lois sur les recours commerciaux plutôt que par l'utilisation accrue de cette forme de protection.

En ce qui concerne la position des États-Unis et de l'Union européenne (UE) à l'égard des recours commerciaux, le Gouvernement compte continuer à faire valoir la primauté du droit sur les mesures unilatérales en encourageant l'adhésion à un ensemble de règles et de procédures commerciales qui s'améliore avec le temps.

- 3.3 Pour améliorer la position à long terme du Canada sur le plan du commerce à l'échelle mondiale, le Comité recommande ce qui suit :
- 3.3D le Canada devrait exploiter toutes les occasions de faire valoir le principe d'une libéralisation accrue des échanges encadrés par des règles.
- 3.8 Le Comité recommande que le gouvernement, dans son étude de la réforme du système de Bretton Woods en préparation du sommet du G-7 à Halifax, établisse une stratégie faisant appel à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), à l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) ainsi qu'aux institutions financières internationales, stratégie destinée à maintenir le rôle actif du Canada dans une économie mondiale fondée sur des règles. Cette stratégie devrait être déposée au Parlement et examinée par les comités permanents compétents.

Réponse

Le Gouvernement va continuer à faire valoir le principe d'une libéralisation des échanges accrue et fondée sur des règles dans toutes les tribunes où le Canada siège et grâce auxquelles il peut exercer une influence essentielle, y compris l'ALENA, l'APEC, l'OCDE, le Groupe des Sept (G-7) et la Réunion des ministres du Commerce de la Quadrilatérale. À cet égard, le Sommet économique du G-7 qui doit se tenir à Halifax en juin 1995 et les travaux que les ministres du Commerce de la Quadrilatérale mènent en prévision du Sommet offrent d'excellentes occasions de promouvoir la libéralisation du commerce et des investissements. Au Sommet de Halifax, le Canada demandera aux principales puissances commerciales de s'engager à consolider rapidement le système de l'OMC et à accélérer les travaux préparatoires nécessaires pour cerner les grandes questions à venir.

D'ici le Sommet de Halifax et pendant celui-ci, le Canada cherchera à renforcer la coopération entre les principaux pays industrialisés visant à permettre au système de Bretton Woods de relever les défis du XXI^e siècle. L'établissement de « règles du jeu » et l'édification d'une économie mondiale fondée sur des règles sont essentiels pour le Canada et font partie intégrante du processus de réforme.

Les ministres renseigneront les membres des comités permanents compétents sur les perspectives pour le Sommet à une date appropriée et solliciteront, à cette occasion, leurs opinions.

- 3.4 Compte tenu de l'engagement du Canada sur le plan des échanges régionaux, le Comité recommande que le gouvernement applique une politique à deux volets consistant à appuyer l'élargissement de l'ALENA à d'autres pays, tout en renforçant sa présence politique et économique en Amérique latine, et en s'efforçant de développer ses relations commerciales avec le Mexique et avec d'autres partenaires commerciaux choisis.

Réponse

Le Gouvernement est d'accord. La récente visite du premier ministre en Amérique latine, accompagné du ministre du Commerce international et de la secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique), témoigne de la volonté du Canada de resserrer ses relations avec la région.

Le Gouvernement souhaite pleinement élargir l'ALENA pour y admettre les pays ou groupes de pays qui sont prêts et aptes à en accepter les obligations. Par conséquent, le Canada, les États-Unis et le Mexique ont annoncé, à l'issue du Sommet des Amériques, le lancement du processus qui mènera à l'accession du Chili à l'ALENA. En outre, le Canada aimerait que d'autres partenaires des Amériques adhèrent éventuellement à l'ALENA, et il entamera bientôt des pourparlers préliminaires en ce sens. Cependant, l'élargissement de l'ALENA ne constituera qu'un volet de l'intensification des relations avec les pays de la région.

Le Canada continue de consolider sa collaboration avec les États de la région en participant activement aux travaux de l'Organisation des États américains (OEA) dans des domaines aussi divers que les droits de la personne, le développement de la démocratie, la sécurité régionale, la coopération technique, la lutte contre les stupéfiants et, plus récemment, les questions environnementales. L'OEA fait régulièrement appel au leadership du Canada dans bon nombre de ces domaines, et l'on estime souvent qu'il sert de contrepoids entre les États-Unis et les autres pays de la région. En outre, les relations étroites que le Canada entretient avec les pays du continent sur plusieurs dossiers ont favorisé la conclusion de précieuses alliances stratégiques dans d'autres tribunes internationales, y compris les Nations Unies. Au nombre des autres importants liens institutionnels et économiques existant entre le Canada et l'Amérique latine, citons ici l'adhésion de notre pays à la Banque interaméricaine de développement, les accords sur la protection des investissements étrangers signés avec l'Argentine et l'Uruguay, et les conventions de double imposition établies avec le Brésil, l'Argentine et plusieurs pays des Antilles.

- 3.5 Nous recommandons que le gouvernement recherche activement des perspectives commerciales dans la région Asie-Pacifique. Son succès dépendra de son aptitude à mieux percer sur les marchés de la région et à prendre des initiatives propres à y ménager un plus grand avantage comparatif aux exportateurs canadiens.

Réponse

Le Gouvernement est d'accord. La récente visite du Premier ministre dans plusieurs pays de la région, accompagné du ministre du Commerce international et du secrétaire d'État (Asie-Pacifique), témoigne de la volonté du Canada de resserrer ses relations avec la région. Nous favoriserons la libéralisation des échanges et des investissements dans le Pacifique, conscients de nos objectifs prioritaires concernant l'accès aux marchés et de la nécessité de respecter pleinement les accords du GATT et de l'OMC. Le Canada compte parmi les membres fondateurs de l'APEC et il soutient activement le mouvement amorcé pour libéraliser le commerce dans la région d'ici l'an 2020. L'APEC constitue une tribune où l'on peut encourager la réalisation accélérée des engagements pris sur l'accès aux marchés pendant l'Uruguay Round. C'est aussi un atelier où l'on étudie de nouveaux dossiers (par ex., les normes; les pratiques douanières; les liens entre le commerce et l'environnement). Parallèlement, outre les efforts qu'il déploie sur la scène mondiale et au sein de l'APEC, le Canada est disposé à entreprendre des démarches bilatérales concertées de haut niveau pour éliminer des obstacles importants nuisant depuis longtemps au commerce avec certains partenaires.

Nous réévaluerons nos programmes de développement du commerce dans la région Asie-Pacifique, en accordant la priorité aux aspects suivants :

- *exploiter le concept de l'« Équipe Commerce Canada », comme en Chine récemment, pour encourager les gouvernements provinciaux et les associations commerciales à mieux exprimer la capacité et la volonté du Canada de mener des affaires dans la région;*
- *accroître et renforcer la présence des entreprises canadiennes sur les marchés de l'Asie-Pacifique;*
- *concentrer notre participation aux foires et aux missions commerciales sur les secteurs et les pays offrant les meilleures perspectives aux exportateurs canadiens;*
- *concevoir des programmes adaptés à la situation et aux caractéristiques des PME canadiennes;*
- *redonner toute leur importance aux investissements dans le cadre de notre stratégie de développement du commerce, en mettant l'accent sur leur rôle dans le développement du commerce, de la technologie et de l'industrie au Canada et sur la possibilité de coopérer avec de tierce pays;*

- 3.4 Compte tenu de l'engagement du Canada sur le plan des échanges régionaux, le Comité recommande que le gouvernement applique une politique à deux volets consistant à appuyer l'élargissement de l'ALENA à d'autres pays, tout en renforçant sa présence politique et économique en Amérique latine, et en s'efforçant de développer ses relations commerciales avec le Mexique et avec d'autres partenaires commerciaux choisis.

Réponse

Le Gouvernement est d'accord. La récente visite du premier ministre en Amérique latine, accompagné du ministre du Commerce international et de la secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique), témoigne de la volonté du Canada de resserrer ses relations avec la région.

Le Gouvernement souhaite pleinement élargir l'ALENA pour y admettre les pays ou groupes de pays qui sont prêts et aptes à en accepter les obligations. Par conséquent, le Canada, les États-Unis et le Mexique ont annoncé, à l'issue du Sommet des Amériques, le lancement du processus qui mènera à l'accession du Chili à l'ALENA. En outre, le Canada aimerait que d'autres partenaires des Amériques adhèrent éventuellement à l'ALENA, et il entamera bientôt des pourparlers préliminaires en ce sens. Cependant, l'élargissement de l'ALENA ne constituera qu'un volet de l'intensification des relations avec les pays de la région.

Le Canada continue de consolider sa collaboration avec les États de la région en participant activement aux travaux de l'Organisation des États américains (OEA) dans des domaines aussi divers que les droits de la personne, le développement de la démocratie, la sécurité régionale, la coopération technique, la lutte contre les stupéfiants et, plus récemment, les questions environnementales. L'OEA fait régulièrement appel au leadership du Canada dans bon nombre de ces domaines, et l'on estime souvent qu'il sert de contrepoids entre les États-Unis et les autres pays de la région. En outre, les relations étroites que le Canada entretient avec les pays du continent sur plusieurs dossiers ont favorisé la conclusion de précieuses alliances stratégiques dans d'autres tribunes internationales, y compris les Nations Unies. Au nombre des autres importants liens institutionnels et économiques existant entre le Canada et l'Amérique latine, citons ici l'adhésion de notre pays à la Banque interaméricaine de développement, les accords sur la protection des investissements étrangers signés avec l'Argentine et l'Uruguay, et les conventions de double imposition établies avec le Brésil, l'Argentine et plusieurs pays des Antilles.

- 3.5 Nous recommandons que le gouvernement recherche activement des perspectives commerciales dans la région Asie-Pacifique. Son succès dépendra de son aptitude à mieux percer sur les marchés de la région et à prendre des initiatives propres à y ménager un plus grand avantage comparatif aux exportateurs canadiens.

Réponse

Le Gouvernement est d'accord. La récente visite du Premier ministre dans plusieurs pays de la région, accompagné du ministre du Commerce international et du secrétaire d'État (Asie-Pacifique), témoigne de la volonté du Canada de resserrer ses relations avec la région. Nous favoriserons la libéralisation des échanges et des investissements dans le Pacifique, conscients de nos objectifs prioritaires concernant l'accès aux marchés et de la nécessité de respecter pleinement les accords du GATT et de l'OMC. Le Canada compte parmi les membres fondateurs de l'APEC et il soutient activement le mouvement amorcé pour libéraliser le commerce dans la région d'ici l'an 2020. L'APEC constitue une tribune où l'on peut encourager la réalisation accélérée des engagements pris sur l'accès aux marchés pendant l'Uruguay Round. C'est aussi un atelier où l'on étudie de nouveaux dossiers (par ex., les normes; les pratiques douanières; les liens entre le commerce et l'environnement). Parallèlement, outre les efforts qu'il déploie sur la scène mondiale et au sein de l'APEC, le Canada est disposé à entreprendre des démarches bilatérales concertées de haut niveau pour éliminer des obstacles importants nuisant depuis longtemps au commerce avec certains partenaires.

Nous réévaluerons nos programmes de développement du commerce dans la région Asie-Pacifique, en accordant la priorité aux aspects suivants :

- *exploiter le concept de l'« Équipe Commerce Canada », comme en Chine récemment, pour encourager les gouvernements provinciaux et les associations commerciales à mieux exprimer la capacité et la volonté du Canada de mener des affaires dans la région;*
- *accroître et renforcer la présence des entreprises canadiennes sur les marchés de l'Asie-Pacifique;*
- *concentrer notre participation aux foires et aux missions commerciales sur les secteurs et les pays offrant les meilleures perspectives aux exportateurs canadiens;*
- *concevoir des programmes adaptés à la situation et aux caractéristiques des PME canadiennes;*
- *redonner toute leur importance aux investissements dans le cadre de notre stratégie de développement du commerce, en mettant l'accent sur leur rôle dans le développement du commerce, de la technologie et de l'industrie au Canada et sur la possibilité de coopérer avec de tierce pays;*

- collaborer étroitement avec les milieux d'affaires canadiens pour nous assurer que, dans nos efforts, nous misions le plus possible sur nos avantages concurrentiels.

Nous élaborerons, en vue d'acquérir des technologies, un plan commercialement rentable et attractif, ainsi qu'une stratégie cohérente sur la science et la technologie pour l'Asie-Pacifique, en nous assurant que le plan et la stratégie traduisent bien les priorités nationales relatives à la R et D et à l'expansion industrielle et qu'ils sont coordonnés avec les programmes existants. De cette façon, nous sensibiliserons nos secteurs public et privé et notre secteur de la recherche à la dynamique de l'innovation et de l'évolution scientifique dans la région Asie-Pacifique, et nous contribuerons à renforcer notre base industrielle et nos moyens de recherche, et à améliorer nos perspectives en matière de commerce et d'investissement.

Nous encouragerons l'expansion et la coordination des efforts dans des secteurs bien précis. Nous chercherons activement à conserver notre part des marchés des produits agricoles et primaires traditionnels. Dans les secteurs à valeur ajoutée, nous mettrons l'accent sur les volets suivants : tourisme, énergie, environnement, infrastructures, informatique, matériaux de construction, aliments transformés, biens de consommation, services d'enseignement et de formation. Ce sont là des secteurs où le Canada excelle et les marchés asiatiques favoriseront le développement de notre industrie et la création d'emplois.

Nous essaierons aussi d'adapter les politiques et programmes connexes et complémentaires dans des domaines tels que le transport aérien, la délivrance des visas et le financement des exportations, pour accroître les efforts de promotion.

- 3.6 Le Comité recommande que le gouvernement élabore un plan à long terme en vue d'amener les entreprises à se donner une orientation internationale, qui s'inscrirait dans le cadre d'une stratégie commerciale intégrée et serait le fruit d'une collaboration avec les gouvernements provinciaux intéressés. Les établissements d'enseignement supérieur et les institutions culturelles, de même que les entreprises devraient participer à cette stratégie. Nous recommandons en outre que le gouvernement obtienne l'engagement des provinces à un plan conjoint visant à créer des programmes d'échanges, des bourses et d'autres programmes conçus pour constituer une classe d'entrepreneurs canadiens tournés vers l'étranger.

Réponse

Le contexte commercial international se transforme de plus en plus vite. Il se caractérise par : la libéralisation des règles de commerce et d'investissement au niveau national et par l'entremise d'instruments internationaux (par ex., l'OMC et l'ALENA); l'entrée en scène de nombreux concurrents nouveaux cherchant à s'accaparer une part du marché et à attirer des investissements de qualité; la mobilité nettement plus grande des capitaux; et le rythme accéléré des innovations technologiques, qui facilite tous ces changements et qui leur est due en partie. Le nouveau contexte privilégie les ressources humaines adaptables et conscientes des enjeux commerciaux mondiaux.

Le Gouvernement est d'accord avec la recommandation et examinera avec les provinces de nouvelles façons de mettre les programmes existants à profit pour donner une orientation plus internationale à la formation commerciale au Canada.

L'Institut canadien du service extérieur (ICSE) jouera son rôle. Il est maintenant chargé d'améliorer les compétences du personnel du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. L'ICSE présente des cours réguliers sur un éventail de sujets internationaux, y compris la promotion du commerce, la politique commerciale, et les langues étrangères. Dans son prochain plan directeur quinquennal, l'Institut élargira le cadre de ses programmes pour en faire bénéficier d'autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et le secteur privé.

Le Forum pour la formation en commerce international (FITT) enseigne aux entreprises de tout le Canada l'art de mener des affaires à l'étranger. Il continuera de se développer et d'évoluer en fonction des besoins de formation des gens d'affaires transigeant sur les marchés étrangers.

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a créé des centres d'études en administration internationale dans les facultés d'administration de huit universités canadiennes. Ces centres fournissent des cours à un nombre grandissant d'étudiants, ainsi que des services de formation et de consultation aux entreprises du pays. Ils encouragent aussi l'exécution de recherches pratiques pour appuyer ces programmes d'enseignement et favoriser ainsi le développement du commerce international.

- 3.7 Conformément aux valeurs exprimées avec conviction par les Canadiens, le Comité recommande que le gouvernement du Canada choisisse les voies les plus efficaces pour protester contre les graves violations des droits de la personne, des normes de travail et des principes de protection de l'environnement, où qu'elles se produisent, et qu'il collabore étroitement, lorsque c'est possible, avec ses partenaires qui partagent les mêmes vues afin d'obtenir des redressements d'une manière compatible avec l'évolution ordonnée d'un système multilatéral d'échanges commerciaux fondé sur des règles. Il convient d'envisager des sanctions commerciales dans un contexte multilatéral, quand cela s'impose.

Réponse

Les Canadiens se sont toujours engagés en faveur des droits de la personne, et ils continuent de le faire. Depuis l'époque où a été rédigée la Déclaration universelle des droits de l'homme jusqu'à celle, plus récente, de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant, le Canada est resté à l'avant-garde de ceux qui luttent pour préserver les libertés fondamentales et la dignité humaine (Voir l'exposé plus complet sur les droits de la personne dans la réponse à la recommandation 5.11).

Le respect des normes de travail à l'échelle internationale est important en raison de sa valeur intrinsèque et parce qu'il contribue à renforcer la sécurité économique des Canadiens et des Canadiennes. En ce qui concerne la main-d'oeuvre, le Canada cherche surtout à mieux comprendre les rapports existant entre le commerce international et les normes de travail, en oeuvrant au sein de l'OCDE et de l'OIT, et à faire participer les syndicats, l'industrie et les provinces à l'élaboration d'une position canadienne détaillée sur la question. Pour ce qui est de la protection de l'environnement, les efforts que le Canada fait actuellement à l'OCDE, au PNUE, à la CNUCED, à l'ISO et auprès d'intervenants ici même au pays visent à renforcer les normes internationales et les mécanismes de conformité. Le Canada et ses partenaires de l'OMC ont par ailleurs convenu de créer, au sein de cette dernière, un Comité du commerce et de l'environnement qui formulera des recommandations sur les liens devant exister entre ces deux éléments.

Cependant, les mesures punitives, imposées sans le concours d'autres pays, constituent d'habitude le moyen le moins efficace d'obtenir les résultats voulus; dans le cas du commerce, elles risquent même de nuire au Canada plus qu'elles ne provoqueront des changements dans le comportement des gouvernements coupables. L'action multilatérale, fondée sur des normes et des procédures internationales, confère une légitimité aux démarches entreprises et en accroît l'effet. À cet égard, il est très rare que la promotion des droits de la personne et celle du commerce s'excluent mutuellement. En fait, les échanges commerciaux et une prospérité économique grandissante favorisent souvent l'épanouissement d'une société plus ouverte. L'expérience montre qu'il est utile de faire connaître à des pays fermés les valeurs de la collectivité internationale pour accroître les pressions en faveur des droits de la personne. Malgré tout, dans les cas extrêmes et quand on les juge efficaces, les sanctions commerciales multilatérales peuvent contribuer à modifier des comportements répréhensibles, comme ce fut le cas en Afrique du Sud. Le Canada est prêt à travailler fort pour définir des approches

multilatérales qui fassent consensus. Il faut aussi veiller à ce que le commerce de biens sensibles comme les exportations militaires ne serve pas à intensifier la répression. La conduite du Canada à ce sujet est exemplifiée par les contrôles que nous exerçons sur les exportations de biens militaires, contrôles qui sont parmi les plus sévères des pays occidentaux. Des permis d'exportation sont refusés, entre autres, lorsque les biens sont à destination d'un pays où ils pourraient être utilisés pour abuser les droits de la personne ou lorsqu'il y a des hostilités ou risque d'hostilités imminentes.

Pour réussir, les propositions visant à lier les normes de travail et l'environnement au système commercial doivent susciter un large appui au sein de la collectivité internationale. Des mesures commerciales unilatérales prises contre des pays pour des motifs afférents aux normes écologiques ou relatives au travail porteraient atteinte à la réglementation commerciale multilatérale existante, compromettraient la réalisation de notre objectif fondamental (meilleure observation des règles par les pays et renforcement du système de réglementation multilatérale), et exposerait le Canada aux mesures unilatérales d'autres pays, mettant ainsi en péril notre prospérité et notre capacité de soutenir des normes appropriées aux circonstances canadiennes.

3.9 Le Comité recommande en outre que toute étude des opérations des institutions financières internationales soit globale et qu'elle porte notamment sur la façon de répartir clairement les tâches entre la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, ainsi que sur les relations de ces institutions avec les autres établissements comme les banques de développement régional. Il faudrait en particulier s'efforcer de rendre leurs opérations plus efficaces, plus transparentes, plus responsables et plus sensibles aux principes du respect des droits de la personne, de la justice sociale, de la préservation de l'environnement et de la participation des populations locales. Enfin, le Comité recommande que les ministres canadiens concernés, de même que les administrateurs canadiens de la Banque mondiale, du FMI et des banques de développement régional soient invités à comparaître une fois par an devant les comités parlementaires chargés des affaires étrangères et des finances afin de rendre compte des activités de ces institutions.

Réponse

Le Gouvernement est d'accord que l'examen des opérations des institutions financières internationales doit prendre en compte tous les aspects pertinents de la direction de ces institutions et de la gestion des portefeuilles. Les IFI font face à des défis de taille. Ils doivent faciliter l'ajustement des économies à l'accroissement rapide des opérations transfrontalières de commerce, d'investissements et de technologie. Ils doivent aussi composer avec l'intensification de la concurrence sur le marché, où l'action de nombreux pays en développement s'avère plus efficace, avec les inquiétudes que suscitent la volatilité des taux de change et la pertinence des règles s'appliquant aux devises internationales et aux transactions dans d'autres domaines, et avec l'abandon du dirigisme économique dans la majeure partie du monde communiste. Les IFI comptent parmi les principaux instruments dont nous disposons pour garantir que cette grande transformation se fait efficacement. En outre, le Canada est à l'avant-garde des efforts visant à améliorer la qualité des portefeuilles de la Banque mondiale, afin de rendre ses opérations plus efficaces et transparentes et rendre la Banque elle-même, plus sensible à ces questions et plus imputable aux États membres, au public et aux ONG. Ces efforts s'étendront aux autres institutions financières internationales et aux divers groupes de pays donateurs d'aide où le Canada mettra en exergue la nécessité de tenir compte de la mesure dans laquelle les récipiendaires de l'aide respectent les droits de la personne et appliquent le bon gouvernement.

Dans toutes les banques multilatérales de développement, nous continuerons d'insister sur la nécessité d'accorder la priorité à l'environnement, à l'atténuation de la pauvreté, et à la saine gestion des affaires publiques. Les banques réagissent mais il reste encore beaucoup à faire. Toutes les banques ont élaboré et mis en oeuvre des directives sur l'évaluation environnementale. Nous continuerons à les inciter à mettre ces directives en application en leur accordant toute l'importance voulue.

Le Gouvernement mettra à la disposition des comités parlementaires des briefings par des ministres et des fonctionnaires. Le ministre des Finances dépose d'ores et déjà des rapports

annuels devant le Parlement sur le fonctionnement du FMI, de la Banque mondiale et de la BERD, et le ministre des Affaires étrangères a l'intention de présenter des rapports annuels sur les autres banques multilatérales de développement dont le Canada est membre.

3.10 Le Canada a déjà pris des mesures d'allégement de la dette à l'égard de certains pays, mais le Comité est d'avis qu'il importe d'envisager d'autres actions à caractère bilatéral et multilatéral en vue de remédier à la crise de l'endettement des pays les plus pauvres, en particulier ceux de l'Afrique sub-saharienne. Ces mesures ne doivent cependant pas compromettre le financement de l'aide au développement à long terme.

Réponse

Le Gouvernement abonde en ce sens.

Au sein du G-7 et du Club de Paris (tribune où l'on traite de la dette bilatérale, c'est-à-dire des fonds dus à l'ACDI, à la SEE et à la Commission canadienne du blé, par exemple), le Canada incite depuis longtemps les pays créanciers à faire grâce de montants plus élevés aux pays surendettés à faible revenu, qui comprennent notamment de nombreux pays de l'Afrique sub-saharienne. Les membres du Club de Paris se sont récemment entendus sur une démarche améliorée, qui permet de remettre jusqu'à 67 p. 100 (le seuil maximal antérieur se situait à 50 p. 100) de la dette de ces pays les plus démunis, y compris, pour la première fois, l'ensemble de la dette des pays dont on aura établi, au cas par cas, l'admissibilité à une telle mesure, dans le cadre d'efforts faits pour mettre en oeuvre des politiques qui entraîneront une viabilité économique durable.

Lorsque le Canada participe aux initiatives de remise de la dette (notamment celles prises par le Club de Paris), sa contribution est financée à même un fonds de réserve créé en 1990. Donc, elle n'est pas entreprise aux dépens de l'APD.

La Banque mondiale examine actuellement le problème de l'accroissement des sommes que les pays les plus pauvres doivent aux institutions multilatérales. Le Canada réclamera des moyens novateurs pour aider les pays surendettés à faible revenu à gérer leur dette.

L'APD bilatérale canadienne est offerte sous forme de subventions seulement. Le Canada continue d'encourager d'autres pays à effacer la dette leur étant due au titre de l'APD ou à la convertir, et à fournir l'APD sous forme de subventions ou de quasi-subventions seulement.

Chapitre 4

Contribuer au développement durable

4.1 Le Comité est persuadé que le concept du développement durable doit être un thème directeur essentiel de la politique étrangère.

Réponse

Le Gouvernement est d'accord. Le Canada continuera de renforcer la capacité de ses partenaires canadiens et étrangers à traiter des rapports qui existent entre la viabilité environnementale et le développement social. Pour qu'il puisse être mis en oeuvre efficacement, le développement durable doit intégrer pleinement les facteurs environnementaux, économiques et sociaux (y compris les facteurs politiques et culturels). Lors de l'examen d'une question particulière, au pays ou dans le contexte d'institutions ou d'accords internationaux, chacun de ces éléments du développement durable doit être examiné de façon équilibrée.

La prise en compte de la notion de développement durable dans la politique étrangère du Canada tient à la reconnaissance des enjeux nationaux et mondiaux. On peut observer au Canada et dans d'autres parties du monde les effets du développement non durable (songeons, par exemple, à l'effondrement de l'industrie de la pêche sur la côte Est du Canada). Souvent, on ne peut relever le défi du développement durable que de concert avec d'autres pays. À lui seul, le Canada ne peut arrêter la concentration de polluants atmosphériques dans sa zone arctique. Il ne peut à lui seul enrayer les effets des précipitations acides sur ses lacs et forêts, et il a besoin d'un système commercial stable et équitable pour assurer sa croissance économique. De même, le Canada est touché de diverses manières par la pauvreté, la dégradation environnementale, la croissance démographique et les migrations dans le monde en développement : par exemple, la demande d'aide au développement se fait plus forte, le nombre de réfugiés augmente, ou les débouchés commerciaux diminuent.

En ce qui concerne le développement international durable, le Canada vise principalement à favoriser un ensemble de règles et de normes à force exécutoire, ainsi que des normes facultatives, selon le cas, qui guideront tous les pays. Les éléments de cet ensemble sont d'ordre sectoriel ou fonctionnel (forêts, ressources marines, changement climatique et commerce, etc.), et la définition des liens entre eux doit se faire à la faveur de démarches institutionnelles coordonnées. Dans certains cas, les règles et normes existent déjà sous la forme de conventions internationales sur l'environnement. Par ailleurs, des ententes commerciales, telles que l'Accord de libre-échange nord-américain ou les accords de l'Uruguay Round, comportent des volets environnementaux. Une nouvelle Convention sur la désertification a été négociée et signée, et le Canada se prépare à l'appliquer dès qu'elle entrera en vigueur. Des lacunes subsistent malgré tout, notamment en ce qui concerne les forêts et les pêches, et ce sont là des secteurs dont il faudra se soucier en priorité dans l'avenir immédiat. C'est un projet vaste et rempli de défis, et il faudra des années, voire des décennies, pour arriver à compléter un cadre coordonné en la matière.

L'évaluation environnementale des politiques, programmes et projets canadiens demeure un instrument clé de promotion du développement durable. En vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, les nouvelles initiatives menées par notre pays dans le contexte

de sa politique étrangère, de l'aide au développement et de sa politique commerciale internationale feront l'objet d'une telle évaluation, et l'on mesurera les effets environnementaux des projets financés par l'APD canadienne pour en connaître les conséquences économiques, sociales et biophysiques et les incidences sur la santé.

Le programme d'APD est l'un des mécanismes clé par le biais desquels le Canada favorise le développement durable dans les pays en développement. Par ce programme, le Canada contribue directement aux projets bilatéraux et à ceux des ONG qui mettent l'accent sur le développement durable. Notre pays soutient le Fonds mondial pour l'environnement (FME), créé pour aider les pays en développement à s'attaquer aux problèmes environnementaux mondiaux, et il s'est soucié activement d'amener les institutions multilatérales, y compris les institutions financières internationales et les institutions spécialisées, à accorder plus d'attention aux dimensions sociales et écologiques du développement.

À Rio, le Canada a promis d'honorer les résultats de la CNUED et d'y donner suite. Le Gouvernement comprend que le monde doit opérer des changements à long terme dans tous les domaines d'activité afin de protéger les intérêts des générations futures, et il est résolu à agir en ce sens au pays et de concert avec les autres pays.

- 4.2 Le Comité estime que la politique étrangère du Canada doit demeurer proactive en matière de développement durable. Il recommande notamment que l'on s'efforce :
- 4.2A de rendre les institutions bilatérales, régionales et multilatérales plus efficaces, de les obliger à rendre davantage compte et d'augmenter leur capacité à promouvoir le développement durable.

Réponse

Le Gouvernement est d'accord.

Le Canada collabore étroitement avec un éventail d'institutions régionales et internationales, y compris les Nations Unies, la Banque mondiale, le mécanisme de Coopération économique Asie-Pacifique (APEC), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation des États américains (OEA), et la toute récente Organisation pour l'Accord nord-américain de coopération environnementale. En outre, la plupart des banques multilatérales de développement se montrent elles aussi plus actives dans leur promotion et leur soutien du développement durable à travers leurs programmes de prêts. Le Canada poursuit cet objectif aussi dans le contexte du G-7.

Le Canada soutient en outre un certain nombre de programmes et de projets dans les pays en développement -- surtout par l'entremise de l'ACDI et du Centre de recherche sur le développement international (CRDI) -- afin d'y consolider les moyens institutionnels nécessaires à la réalisation des objectifs du développement durable.

4.2 Le Comité estime que la politique étrangère du Canada doit demeurer proactive en matière de développement durable. Il recommande notamment que l'on s'efforce :

4.2B de renforcer les liens entre le commerce et le développement durable par le biais de l'Organisation mondiale du commerce. Le Comité est convaincu que l'adoption de règles acceptées et de normes internationales claires pourra beaucoup aider la cause du développement durable, et réduire la tendance actuelle de certains pays à invoquer l'argument de l'environnement pour justifier un protectionnisme commercial. L'Institut international du développement durable a produit une série de principes utiles pour orienter les travaux dans ce domaine.

Réponse

Le Gouvernement est d'accord.

Les discussions sur le commerce et l'environnement ont pour objectif fondamental d'assurer que les politiques commerciales et environnementales mises en oeuvre dans tous les pays favorisent le développement durable. Il s'agit plus précisément de garantir que les politiques commerciales ne contribuent pas à la dégradation de l'environnement ou qu'elles ne restreignent pas les programmes environnementaux légitimes, et que les politiques environnementales ne restreignent pas plus que nécessaire le commerce. Les principes de l'Institut international du développement durable (IIDD) pourraient constituer un cadre de référence utile pour ces discussions importantes.

Les efforts du Gouvernement pour régler les problèmes concernant le commerce et l'environnement par l'élaboration de règles commerciales continueront de se concentrer sur le Comité du commerce et de l'environnement nouvellement établi au sein de l'OMC. Ce Comité a notamment pour mandat de faire des recommandations sur les modifications à apporter au système commercial multilatéral pour valoriser l'interaction positive entre les politiques commerciales et environnementales et pour garantir que les programmes environnementaux ne seront pas utilisés à des fins protectionnistes. Cette analyse favorisera, entre autres, une meilleure compréhension des questions en cause.

Outre le travail de l'OMC, beaucoup de questions de nature commerciale et environnementale devront être réglées par une coopération internationale améliorée et élargie, ainsi que par l'établissement de normes internationales. Le Gouvernement poursuivra cet objectif au sein d'organisations internationales comme le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'OCDE et l'Organisation internationale de normalisation (ISO).

4.2 Le Comité estime que la politique étrangère du Canada doit demeurer proactive en matière de développement durable. Il recommande notamment que l'on s'efforce :

4.2C de mettre en place des mécanismes pour assurer une étroite coordination des politiques nationales et internationales sur le développement durable, y compris l'élaboration, de concert avec les parties intéressées, de mécanismes de consultation favorisant l'action.

Réponse

Le Gouvernement est d'accord avec cette recommandation, et il travaille avec plusieurs instances fédérales, provinciales et non gouvernementales, par l'intermédiaire d'un groupe consultatif sur la Commission du développement durable des Nations Unies et d'autres organismes consultatifs sectoriels, pour formuler des recommandations sur des dossiers tels que les forêts, la biodiversité, l'agriculture, les établissements humains et le changement climatique. Le Canada produit un rapport annuel à l'intention de la Commission du développement durable des Nations Unies, qui porte sur tous les thèmes visés par l'Action 21 et sur d'autres recommandations découlant de la CNUED. D'autres mécanismes seront mis sur pied, selon les besoins, pour examiner des questions précises. Par exemple, en mai 1994, le Gouvernement a créé un Groupe de travail du Comité consultatif sur le commerce extérieur (CCCE), qui donne des conseils sur les questions commerciales et environnementales.

Dans le contexte de l'aide internationale, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) mène depuis des années de vastes consultations auprès des intervenants canadiens au sujet de ses politiques et programmes. Dans le domaine de l'environnement, plus particulièrement, l'ACDI consulte chaque année les ONG canadiennes concernées et le secteur privé, y compris l'Association des exportateurs canadiens.

Le Gouvernement continuera d'entretenir des relations de travail étroites avec d'autres paliers de gouvernement et des intervenants tels que les entreprises, les ONG et les institutions spécialisées dans tout le Canada. Dans le cadre d'une initiative fédérale-provinciale visant à harmoniser la gestion de l'environnement au Canada, des discussions sont actuellement menées pour élaborer des processus et des mécanismes qui permettront aux provinces de mieux participer à la préparation, à la négociation et à l'application de nouveaux accords internationaux sur l'environnement.

Des représentants de groupes non gouvernementaux continueront eux aussi d'assister, quand ce sera possible, à des réunions spéciales et à des ateliers et de faire partie de délégations internationales -- comme celles qui ont assisté aux réunions de la Commission du développement durable des Nations unies, à celles du Groupe de travail intergouvernemental sur les forêts parrainé par le Canada et la Malaisie, et aux négociations concernant les conventions sur le changement climatique, la biodiversité et la désertification.

Grâce à de telles consultations, le Canada pourra harmoniser ses politiques nationales et internationales; aux yeux du Gouvernement, cela est nécessaire pour garantir le développement durable.

4.2 Le Comité estime que la politique étrangère du Canada doit demeurer proactive en matière de développement durable. Il recommande notamment que l'on s'efforce :

4.2D d'accorder la priorité à la mise en oeuvre de la stratégie des industries de l'environnement.

Réponse

Le Gouvernement convient qu'il faut accorder la priorité à la mise en application de la Stratégie sur les industries environnementales. Cette Stratégie, approuvée en octobre 1994, a pour objet d'accroître le taux de croissance et les exportations de l'industrie, tout en favorisant la réalisation des objectifs du Gouvernement relatifs à la propreté de l'environnement et à l'instauration d'une économie forte et concurrentielle au plan international. La Stratégie sera mise en oeuvre sur quatre exercices financiers, et ses programmes se répartiront en trois grands domaines : soutien à l'industrie canadienne; financement de nouveaux projets de développement et de commercialisation de technologies environnementales novatrices; et accroissement des débouchés nationaux et internationaux des entreprises environnementales. Les principaux ministères et organismes qui participeront à la mise en oeuvre de la Stratégie sont les suivants : l'Environnement, l'Industrie, les Ressources naturelles, les Affaires étrangères et le Commerce international, et l'ACDI.

Nous mettons en place un Groupe consultatif sur le secteur des industries de l'environnement pour le commerce international. Des cours de formation sur les utilisations commerciales des technologies environnementales seront organisés à l'intention des agents commerciaux. La collecte d'informations sur les marchés sera améliorée et le Groupe d'experts sur le secteur des industries de l'environnement sera renforcé pour accélérer la diffusion de ces renseignements. Enfin, une mise à jour des différents répertoires et banques de données sur les produits et services environnementaux du Canada est en cours.

4.2 Le Comité estime que la politique étrangère du Canada doit demeurer proactive en matière de développement durable. Il recommande notamment que l'on s'efforce :

4.2E de poursuivre le plan d'action sur le développement durable adopté lors du Sommet de la Terre, à Rio, notamment en ce qui concerne l'application des conventions mondiales existantes en matière d'environnement et la conclusion d'autres ententes visant les forêts, les pêches et la région circumpolaire.

Réponse

Le Gouvernement est d'accord avec le Comité sur la nécessité de poursuivre le plan d'action sur le développement durable adopté lors du Sommet de la Terre à Rio. Le Canada a été le deuxième pays industrialisé à signer et ratifier la Convention cadre sur le changement climatique et le premier pays industrialisé à signer et ratifier la Convention sur la diversité biologique. Les deux conventions sont maintenant en vigueur. Le Canada a participé activement à la négociation et à la conclusion récente de la Convention sur la désertification. Le Canada tente maintenant de garantir l'application efficace des conventions sur le changement climatique et sur la diversité biologique et, lorsqu'elle entrera en vigueur et qu'elle aura été ratifiée par le Canada, fera de même avec la nouvelle Convention sur la désertification. Le Canada a aussi joué un rôle important dans la négociation du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone, et il continue d'assurer un leadership dans les discussions en cours sur l'actualisation et le renforcement du Protocole.

De plus, l'ACDI, le Centre de recherches pour le développement international et l'Institut international du développement durable ont élaboré des programmes bien précis pour favoriser la réalisation des objectifs énoncés dans le programme Action 21.

Le Gouvernement souscrit aussi à la recommandation du Comité d'accorder la priorité aux forêts, aux pêches et à la coopération circumpolaire.

I. Forêts :

Le Canada a des intérêts majeurs et une responsabilité importante en ce qui a trait à la protection de la santé à long terme de ses forêts. Au cours des quatre dernières années, en l'absence de règles internationales de gestion durable des forêts, les pays producteurs de produits forestiers comme le Canada ont eu des problèmes à réagir aux pressions croissantes exercées par les consommateurs en faveur de produits forestiers provenant de forêts gérées de façon durable. Le Canada répond toutefois à ces nouveaux défis.

Au pays, les gouvernements fédéral et provinciaux appliquent les Principes directeurs sur les forêts adoptés à Rio, par le biais d'initiatives comme la Stratégie forestière nationale, l'établissement de dix « forêts modèles » à travers le pays (soit des forêts de

dimensions convenables gérées selon les principes du développement durable), et par le biais de codes de pratique provinciaux.

Au niveau international, le Canada recherche un accord prévoyant l'établissement de règles sur la gestion durable des forêts. Nous aimerions voir ces règles intégrées à une Convention internationale sur les forêts. Parmi les efforts pour édifier le consensus international nécessaire, mentionnons le « Processus de Montréal » visant l'élaboration de critères et d'indicateurs pour la gestion durable des forêts boréales et tempérées -- processus engagé par la tenue d'un atelier organisé sous les auspices de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Par le biais du Programme de partenariats internationaux du Plan vert, le Canada appuie l'établissement de forêts modèles en Russie, au Mexique et en Malaisie. Le Canada a récemment parrainé avec la Malaisie le Groupe de travail intergouvernemental sur les forêts, qui est un groupe international d'experts impliquant 32 gouvernements, 10 organisations non gouvernementales et 5 organisations internationales. Le rapport du Groupe de travail présente un large éventail d'options pour une coopération internationale visant à renouveler le dialogue mondial sur les forêts et à faire progresser l'objectif de la gestion durable des forêts à travers le monde, y compris des propositions d'approches novatrices pour mobiliser les ressources financières requises.

II. Pêches :

Les stocks de poissons de fond de l'Atlantique du Nord-Ouest continuent de décliner rapidement, même depuis le moratoire adopté par le Canada et l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO). Les répercussions sur plus de 400 communautés de l'Atlantique sont désastreuses. Il ressort clairement que des facteurs environnementaux ont joué un rôle important à cet égard, même si ce rôle n'est pas encore bien compris.

Le Canada a pris des mesures draconiennes dans sa juridiction (la zone de pêche de 200 milles) avec 14 moratoires portant sur à peu près tous les stocks importants de poissons de fond ayant une valeur commerciale. Nous avons en outre adopté une loi qui permet l'interception des navires battant pavillon de complaisance et des navires ne battant pas pavillon national qui pêchent dans les Grands Bancs de Terre-Neuve, à l'extérieur de notre zone de 200 milles, en contravention des mesures de conservation de l'OPANO. La nouvelle loi a permis le retrait de ces navires de ce secteur.

Au niveau international, le Canada concerte ses efforts pour faire accepter des règles internationales de gestion de la pêche hauturière, qui comprennent la reconnaissance des intérêts spéciaux des États côtiers comme le Canada à l'égard des stocks chevauchant la limite de la zone exclusive. Ces efforts ont porté fruit dans une certaine mesure, et une ébauche de convention a été soumise à la séance d'août 1994 de la Conférence des Nations Unies sur les stocks chevauchants et les stocks de grands migrants. Les efforts du Canada au cours de cette année seront consacrés à élaborer le texte final.

III. Affaires circumpolaires (voir aussi la réponse à la recommandation 4.6) :

L'Arctique canadien n'est pas seulement un écosystème fragile, mais aussi un réservoir pour les polluants atmosphériques qui viennent d'aussi loin que l'hémisphère Sud. Les habitants du Grand Nord canadien, qui sont surtout des autochtones, sont déjà affectés par le phénomène.

La réduction des dangers pour l'environnement de l'Arctique ne peut se restreindre aux initiatives qui se déroulent dans l'Arctique. Les efforts du Canada au niveau international en ce qui a trait au changement climatique, au transport à grande distance des polluants atmosphériques et au déversement de déchets faiblement radioactifs sont justifiés en partie par les dangers auxquels est exposé l'environnement de l'Arctique.

Le Canada et les sept autres nations circumpolaires (le Danemark pour le Groenland, la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Russie, la Suède et les États-Unis) ont signé une Déclaration sur la protection de l'environnement arctique, et appliquent une Stratégie de protection de l'environnement arctique (SPEA). Trois groupes autochtones, la Conférence circumpolaire inuit, le Saami Council et l'Association russe des populations du Nord, participent comme observateurs à toutes les réunions concernant la Stratégie. Le Canada accueillera la prochaine réunion ministérielle sur la SPEA, en 1996.

Le Canada travaille aussi à l'établissement d'un Conseil arctique, en vue de créer une tribune visant à susciter l'attention politique au plus haut niveau sur les questions circumpolaires.

La nomination récente d'un ambassadeur aux affaires circumpolaires fait ressortir l'intention du Gouvernement de faire jouer un rôle plus important au Canada sur les questions circumpolaires, de consulter les Canadiens intéressés, particulièrement les gouvernements du Nord et les groupes autochtones, et de donner un nouvel élan au programme d'action du Canada dans l'Arctique.

4.2 Le Comité estime que la politique étrangère du Canada doit demeurer proactive en matière de développement durable. Elle recommande notamment que l'on s'efforce :

4.2F de veiller à ce que les politiques étrangères pertinentes soient évaluées en fonction de leurs éventuelles répercussions sur le développement durable.

Réponse

Le Gouvernement est d'accord. Le développement durable doit intégrer pleinement les dimensions environnementale, économique et sociale (y compris les dimensions politiques et culturelles). Toute question particulière afférente à la politique étrangère doit prendre en compte d'une façon équilibrée chacun de ces aspects. Pour ce qui concerne la dimension environnementale du développement durable, le Plan de gestion de l'environnement du MAECI accorde la priorité aux évaluations environnementales des politiques et des programmes. Les nouvelles initiatives proposées par le Ministère sont examinées pour en évaluer les répercussions possibles sur l'environnement. Les fonctionnaires qui soumettent des programmes ou des politiques aux ministres doivent appliquer les lignes directrices du Cabinet sur l'évaluation des politiques et des programmes. Au cours des dernières années, le Ministère a examiné la teneur de l'ALENA (1992) et des accords de l'Uruguay Round (1994). Cette expérience, combinée à l'engagement du Ministère à appliquer les principes du développement durable à sa gestion courante, constitue une base solide pour répondre aux exigences futures en matière d'évaluation des répercussions environnementales, aux termes de la nouvelle Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

Le programme canadien d'aide publique au développement (APD) a pour objet de soutenir le développement durable dans les pays en développement. En vertu de sa politique sur l'environnement durable, l'ACDI se doit d'évaluer les conséquences sur l'environnement de ses politiques et programmes. Le MAECI, l'ACDI et le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales ont travaillé ensemble à la préparation d'une procédure réglementaire particulière pour assujettir à une évaluation environnementale les projets réalisés en dehors du Canada aux termes de la nouvelle Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

4.2 Le Comité estime que la politique étrangère du Canada doit demeurer proactive en matière de développement durable. Il recommande notamment que l'on s'efforce :

4.2G d'établir les liens entre le développement durable, la pauvreté, la démocratie et le bon gouvernement.

Réponse

Le Gouvernement est d'accord. Un consensus international grandissant se dégage pour reconnaître que seule une stratégie intégrée prenant en compte les rapports fondamentaux existant entre les dimensions économique, environnementale et sociale (y compris les aspects politico-culturels) des collectivités humaines permettra de réaliser le développement durable. Le Gouvernement cherchera à traiter avec cohérence les questions de développement durable, notamment en examinant les liens avec des questions clés comme les migrations, le crime international organisé, les droits de la personne et la démocratisation, les relations avec les pays en développement (notamment en ce qui a trait à la pauvreté, le bon gouvernement et la démocratie), la prévention des conflits et la consolidation de la paix après les conflits. Tel que mentionné dans la réponse à la recommandation 2.1, un bureau qui se consacrera à la gestion des enjeux globaux sera créé au MAECI; il travaillera en étroite collaboration avec de nombreux autres organismes de l'État, dont l'ACDI, les ministères de la Défense, de l'Environnement, de la Citoyenneté et de l'Immigration, et de la Justice.

Le Cadre du développement durable de l'ACDI prend en compte les questions de viabilité environnementale, ainsi que les droits de la personne, le développement démocratique, le bon gouvernement et la lutte contre la pauvreté. L'ACDI continuera de s'assurer que ces volets de la politique étrangère canadienne sont pris en considération dans l'élaboration de ses documents de planification stratégique, ses projets et ses programmes.

4.3 Le Comité recommande que le Canada ratifie sans plus tarder l'UNCLOS III (Convention III des Nations Unies sur le droit de la mer).

Réponse

Le Gouvernement est d'accord. Au cours du débat sur la politique étrangère en mars, le ministre des Affaires étrangères a annoncé que le Canada ratifierait bientôt la Convention. Le Gouvernement examine les lois du pays, pour les rendre conformes aux dispositions de la Convention afin de procéder à la ratification.

- 4.4 Le Comité recommande que le Canada continue de participer activement aux travaux de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO) et qu'il s'efforce d'en accroître l'efficacité.

Réponse

Le Canada comptait parmi les principaux intervenants dans le mouvement qui a débouché sur la mise sur pied de l'OPANO après que la limite des zones de pêche nationales eut été portée à 200 milles. Depuis, il participe activement à chaque activité de l'Organisation. De fait, le Canada estime qu'une telle instance régionale est essentielle pour assurer la bonne exploitation et la conservation des stocks de poissons juste au-delà de sa propre zone exclusive de pêche.

Le Canada est résolu à exiger de l'OPANO l'adoption de meilleurs mécanismes opérationnels et institutionnels, de manière à en accroître les résultats et l'utilité. La convention qu'est en train d'élaborer la Conférence des Nations Unies sur les stocks de poisson chevauchants et les stocks de grands migrateurs misera très probablement sur des instances régionales comme l'OPANO pour assurer la surveillance des pêches en haute mer.

4.5 Le Comité suggère que la coopération technique sur la gestion des océans constitue une importante composante de l'aide canadienne.

Réponse

Le Gouvernement partage le point de vue du Comité selon lequel le Canada peut jouer un rôle important en aidant les pays en développement à gérer les ressources marines. Dans sa politique révisée d'aide au développement, le Gouvernement a fait de l'environnement une priorité. La coopération technique en faveur de la gestion des océans constituera un élément particulier de ce secteur prioritaire.

- 4.6 Nous recommandons au gouvernement de collaborer de toute urgence avec d'autres États pour former un Conseil de l'Arctique, dont l'une des priorités serait d'écartier les dangers qui menacent l'environnement arctique.

Réponse

Le Gouvernement convient qu'il est urgent de créer un Conseil de l'Arctique, dont feraient partie les gouvernements de huit pays baignés par cet océan, à savoir le Canada, le Danemark (Groenland), la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Russie, la Suède et les États-Unis.

Le Canada envisage le Conseil comme une instance-parapluie qui regrouperait les organisations et les initiatives existantes s'intéressant à l'Arctique. La participation d'autochtones est essentielle au succès du Conseil. Celui-ci devrait se préoccuper du développement durable dans l'Arctique et intégrer les volets économiques, environnementaux, sociaux et culturels à son mandat.

Le nouvel ambassadeur aux affaires circumpolaires, M^{me} Mary Simon, relancera les discussions et les consultations avec les sept autres pays de l'Arctique, ainsi qu'avec les gens du Nord, afin d'établir un Conseil de l'Arctique.

[The page contains extremely faint and illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the document. No specific content can be transcribed.]

Chapitre 5

Renouveler l'aide internationale

- 5.1 Le Comité affirme que le programme canadien d'aide publique au développement doit avoir pour objectif premier de réduire la pauvreté au moyen d'actions efficaces visant les populations les plus pauvres, dans les pays qui ont le plus besoin de notre assistance et qui peuvent en tirer parti.**
- 5.2 Le Comité recommande que le programme d'aide canadien se serve du développement durable comme cadre de politique fondamental, la priorité devant aller au développement du potentiel humain.**

Réponse

Le Gouvernement est d'accord avec l'importance que le Comité porte sur la réduction de la pauvreté et le développement durable. Nous sommes aussi d'avis que les efforts faits en vue de préciser le mandat du programme canadien d'aide publique au développement doivent être fonction de la diversité croissante entre les pays en développement. Nous reconnaissons aussi qu'il n'y a pas une façon unique de soulager la pauvreté, et que nous devons utiliser plusieurs programmes et politiques de façon intégrée. L'ACDI a récemment préparé un énoncé de politique sur la réduction de la pauvreté qui guidera la programmation des six priorités de l'aide publique au développement (APD) (voir la réponse à la recommandation 5.4 pour une explication plus détaillée), cela en vue de s'attaquer aux causes fondamentales et aux facteurs structurels de la pauvreté. Ce document a été rendu public.

Le Gouvernement croit que les objectifs touchant l'allègement de la pauvreté et le développement durable peuvent être combinés dans l'énoncé d'objectif suivant :

L'objectif du programme canadien d'aide publique au développement est de soutenir le développement durable dans les pays en développement, afin de réduire la pauvreté et de rendre le monde plus sûr, plus juste, et plus prospère.

5.3 Par rapport à la part actuelle de moins de 20 p. 100 de l'APD, le Comité recommande que la satisfaction des besoins essentiels compte pour au moins 25 p. 100 de l'APD.

Réponse

Le Gouvernement est d'accord. L'appui en faveur des besoins humains fondamentaux deviendra l'une des priorités clés du programme d'APD du Canada. L'aide sera fournie dans les domaines suivants : soins de santé primaires, éducation de base, planification familiale, nutrition, qualité de l'eau, ouvrages sanitaires, et logement. Le Canada continuera d'assurer une aide humanitaire dans les situations d'urgence. Le Gouvernement est déterminé à augmenter l'appui qui est accordé à la satisfaction des besoins essentiels, et il affectera 25 p. 100 de l'APD à cette priorité.

- 5.4 Le Comité recommande d'axer l'aide officielle au développement du Canada sur six priorités : les besoins essentiels; les droits de la personne; la saine gestion publique et le développement démocratique; la participation des femmes; la préservation de l'environnement; le développement du secteur privé; et la participation du public.

Réponse

Le Gouvernement accepte les cinq premières priorités recommandées par le Comité. Par conséquent, l'aide publique canadienne au développement se concentrera sur :

Les besoins humains fondamentaux, afin d'appuyer les efforts dans les domaines des soins de santé primaires, de l'éducation de base, de la planification familiale, de la nutrition, de l'eau, de l'hygiène et du logement, et afin de fournir une aide humanitaire dans les situations d'urgence.

Les femmes et le développement, afin d'encourager la pleine participation des femmes, à titre de partenaires égales, au développement durable de leurs sociétés.

Les droits de la personne, la démocratie et le bon gouvernement, afin d'accroître le respect des droits de la personne, y compris ceux des enfants, de promouvoir la démocratie et une meilleure gestion des affaires publiques, et de renforcer la société civile.

Le développement du secteur privé, afin de promouvoir une croissance économique soutenue et équitable par un appui au secteur privé dans les pays en développement.

L'environnement, afin d'aider les pays en développement à protéger leur environnement physique et à contribuer à la gestion des enjeux environnementaux aux niveaux régional et mondial.

La participation du public revêt sans nul doute une importance clé, mais elle est de nature distincte, et il convient de l'aborder différemment. Le Gouvernement estime que la participation du public fait partie intégrante des autres programmes prioritaires et qu'il faut la prendre en considération parallèlement à des mesures destinées à intensifier la consultation et la communication.

Le Canada a beaucoup à offrir pour aider les pays en développement à se doter de services d'infrastructure écosympathiques - par exemple, en matière d'électricité en milieu rural et de communications -, en mettant l'accent sur les groupes les plus démunis et sur l'édification de capacités. Par conséquent, le Gouvernement pense que les services d'infrastructure doivent aussi être une priorité pour le programme de l'APD. Les services d'infrastructure sont essentiels à la croissance économique et au développement de la personne humaine. C'est là un domaine qui correspond bien aux compétences et à l'expérience du Canada. L'ACDI s'assurera que des politiques détaillées sont mises en place pour chacune des six priorités de son programme.

- 5.5 Le Comité recommande que le parlement adopte une loi fixant les principes fondamentaux de l'aide publique au développement (APD).
- 5.6 Le Comité recommande que le Comité permanent de la Chambre des communes sur les affaires étrangères et le commerce international ou le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères procède à des examens réguliers de l'APD canadienne ainsi que de la performance de l'ACDI et qu'on s'efforce d'y faire participer le plus de Canadiens possible.

Réponse

Le rapport du Comité indique que ces recommandations visent à établir clairement le rôle de l'APD et à en fixer définitivement les objectifs, afin d'assurer une meilleure imputabilité et une plus grande transparence et de confier un rôle plus important au parlement. Le Gouvernement souscrit à l'intention des recommandations.

Cependant, en adoptant une loi sur l'APD, le Gouvernement ne favoriserait pas nécessairement la réalisation des objectifs énoncés ci-haut et il risquerait de nuire à l'exécution des programmes en en réduisant la souplesse. Pareille démarche pourrait aussi restreindre l'éventail des mesures qui pourraient devoir être prises pour faire face aux conditions en évolution rapide dans les pays en développement. Le Gouvernement n'exclut pas la possibilité qu'il adopte une loi sur l'APD dans l'avenir. Pour le moment, toutefois, il prendra les mesures suivantes pour donner suite aux deux recommandations qui précèdent :

- *L'énoncé d'objectifs et les six priorités de programme mentionnés dans l'Énoncé de politique étrangère du Gouvernement établissent un mandat clair et des objectifs précis pour le programme de l'APD.*
- *Le Gouvernement est d'accord pour que le parlement joue un rôle accru dans l'examen de l'aide publique au développement, lequel pourrait comprendre des analyses régulières des résultats de l'ACDI. Quant aux préoccupations en matière d'imputabilité et de transparence, tant à l'endroit du parlement que du public, elles seront adressées en partie dans le cadre des révisions de la Partie III du Budget général des dépenses. Il s'agira alors d'établir des objectifs plus clairs pour les programmes et les projets, de préciser des attentes réalistes en ce qui a trait aux résultats et de produire régulièrement des rapports d'étape à l'intention des comités compétents du parlement, des partenaires du Canada en matière d'APD, et du grand public. Des efforts sont déjà déployés pour améliorer l'examen de la performance et les fonctions de gestion de l'ACDI.*

- 5.7 Le Comité recommande de transférer toute fonction de l'ACDI que l'on détermine comme relevant essentiellement de la promotion du commerce à des organismes dont c'est la vocation, à savoir soit le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international soit la Société pour l'expansion des exportations (SEE).
- 5.8 Il serait approprié que le programme de promotion du secteur privé de l'ACDI (que nous recommandons comme priorité de programme) encourage les relations commerciales avec le Canada.

Réponse

Le Gouvernement accepte ces recommandations et est résolu à mettre l'accent sur le développement dans les activités que l'ACDI mène avec le secteur privé.

Nous partageons le point de vue du Comité selon lequel les mesures visant à intensifier le commerce dans les pays du tiers-monde peuvent avoir une influence nettement positive sur le développement. Nous croyons que le secteur privé au Canada constitue un partenaire important de l'ACDI au chapitre du développement et, compte tenu de l'accent mis sur cet élément par le Comité, nous nous efforcerons de favoriser des rapports à long terme entre le secteur privé canadien et celui des pays en développement, notamment dans les domaines du commerce, des investissements, et du transfert des technologies. Dans ce contexte, l'ACDI prépare actuellement une politique détaillée sur le développement du secteur privé.

Le Programme de coopération industrielle (PCI) de l'ACDI fournit au secteur privé du Canada une occasion unique de contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement durable. La participation des entreprises canadiennes suscite des retombées importantes pour le secteur privé dans les pays en développement. En outre, ce programme est bien perçu par ces pays, ainsi que par les autres donateurs et les organismes internationaux. Le Gouvernement prendra des mesures pour mettre davantage l'accent sur le développement dans le PCI de l'ACDI et pour garantir une meilleure coordination entre l'ACDI, la SEE et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. À cette fin, les responsables du PCI devront consulter le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et la SEE au niveau de chaque projet.

- 5.9 Le Comité affirme qu'il n'entre pas dans le mandat de l'ACDI de promouvoir les exportations canadiennes même s'il y a des circonstances où l'aide et les objectifs commerciaux sont complémentaires. Il recommande de délier davantage l'aide canadienne, de concert avec d'autres donateurs. Plus précisément, le gouvernement devrait travailler au sein du Comité d'aide au développement de l'OCDE afin de réduire le pourcentage de l'aide liée à 20 p. 100 d'ici l'an 2000.

Réponse

Le Gouvernement croit lui aussi que les partenariats avec le secteur privé soutenus par l'ACDI doivent favoriser le développement durable dans les pays en développement. Les entreprises et l'industrie canadiennes ont beaucoup à offrir aux pays en développement. Le programme d'aide au développement canadien s'est servi avantageusement de biens et services provenant de notre pays. Le Gouvernement estime que les lignes directrices actuelles permettant de délier l'aide, si elles sont bien appliquées, assurent suffisamment de souplesse à l'ACDI et ne nuisent pas à l'efficacité des programmes. Les dispositions relatives à l'aide liée contribuent à établir des relations profitant au Canada et aux pays en développement. Dans ce contexte, le Gouvernement est conscient de la nécessité de s'assurer que les biens et les services canadiens répondent aux besoins des bénéficiaires et que leurs prix sont concurrentiels.

Le Canada participe depuis longtemps, et activement, aux discussions internationales sur l'aide liée et sur des questions connexes (rentabilité, dépendance par rapport à l'aide, coopération technique). Il s'est engagé à travailler étroitement avec le Comité d'aide au développement de l'OCDE et d'autres mécanismes pour garantir l'utilisation efficace des ressources d'APD.

5.10 Le Comité recommande que l'ACDI, lorsqu'elle appuie des programmes d'ajustement structurel, accorde une attention particulière aux effets sur les pauvres et aux mesures prises pour protéger les groupes vulnérables. L'ACDI devrait par ailleurs élargir sa propre conditionnalité afin de viser la réduction des dépenses militaires excessives et une plus grande transparence dans les opérations gouvernementales. L'ACDI devrait également insister sur une révision des programmes d'ajustement structurel pour que la réduction de la pauvreté devienne un objectif central du développement.

Réponse

Le Gouvernement est d'accord. Il pense aussi que d'autres mesures s'imposent pour améliorer les programmes d'ajustement structurel, élargir la conditionnalité et promouvoir la transparence.

Le Gouvernement collaborera avec les organisations internationales, les pays en développement et les groupes touchés pour s'assurer que les programmes d'ajustement structurel intègrent aussi les objectifs suivants : l'atténuation de la pauvreté, la protection de l'environnement et des droits de la personne, et la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes. L'ACDI continuera, comme elle le fait depuis longtemps, à aider les groupes vulnérables dans leurs efforts pour amortir les effets de l'ajustement structurel.

Les budgets militaires excessifs nuisent au développement, car ils accaparent des ressources qui serviraient autrement à réaliser des objectifs sociaux primordiaux. En collaboration avec d'autres pays donateurs, le Canada envisagera des actions collectives susceptibles de modifier les pratiques de dépense.

La transparence est un aspect essentiel du bon gouvernement. Le Gouvernement poursuivra son dialogue et sa coopération technique sur ces questions.

5.11 Le Comité affirme que le respect des droits de la personne, le bon gouvernement et le développement démocratique sont des valeurs universelles qui doivent occuper une place centrale dans la politique étrangère du Canada et influencer et guider d'autres politiques. Le Canada doit chercher à promouvoir le respect de ces valeurs au plan international par divers moyens, y compris le dialogue et les programmes de coopération. En ce qui concerne les pays dont les gouvernements commettent de graves violations des droits de la personne, le Canada devrait travailler avec d'autres pays pour amener un changement de comportement. Au besoin, le Canada devrait aller jusqu'à l'annulation de l'aide bilatérale. Dans ces cas, il devrait néanmoins continuer d'aider les pauvres et les groupes vulnérables par l'intermédiaire des organisations non gouvernementales.

Réponse

Le Gouvernement est d'accord que les droits de la personne, le bon gouvernement et le développement démocratique sont des valeurs universelles qui doivent occuper une place centrale dans la politique étrangère du Canada (voir aussi la réponse à la recommandation 3.7).

Le Gouvernement réaffirme ainsi son engagement envers le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique. Ce Centre continuera de jouer un rôle de premier plan dans la réalisation des objectifs canadiens.

Le Gouvernement considère le respect des droits de la personne non seulement comme une valeur fondamentale, mais aussi comme un élément crucial du développement de sociétés démocratiques et prospères, vivant en paix l'une avec l'autre. Le grand défi est de décider des meilleurs moyens d'amener les gouvernements à respecter les droits humains fondamentaux. Notre objectif ultime n'est pas de punir les pays et les populations innocentes dont les gouvernements violent les droits, mais plutôt de changer les comportements et d'inciter les gouvernements à respecter les droits de leurs populations. La réponse à une situation particulière nécessite le dosage soigné de plusieurs facteurs, et par-dessus tout l'efficacité des moyens d'influence à notre disposition. Les efforts que le Canada déploie pour défendre les droits de la personne reposent sur divers moyens, notamment le dialogue et la concertation dans les tribunes multilatérales.

L'aide au développement est une façon constructive de régler les questions touchant les droits de la personne, la démocratie et la gestion publique. En tant que l'une des six priorités pour l'APD, l'aide dans ce domaine appuiera, par exemple, les initiatives de rétablissement de la paix et de réconciliation, l'éducation en matière de droits de la personne, l'élargissement de l'accès aux recours juridiques, le renforcement des législatures et des systèmes judiciaires et l'accroissement de la capacité des organisations et des autres représentants de la société civile de participer pleinement et efficacement au processus de prise des décisions dans leurs pays. Le Canada continuera de collaborer avec divers partenaires, y compris les gouvernements, les ONG et les organisations multilatérales, afin de promouvoir nos objectifs.

Le Gouvernement pourrait recourir à des mesures spéciales touchant l'aide et le commerce s'il constate des violations flagrantes, systématiques et persistantes des normes internationales des droits de la personne. L'aide canadienne ne doit par exemple pas récompenser ou donner l'impression de récompenser un tel comportement de la part des gouvernements. On peut y arriver de diverses manières, comme le Comité l'a mentionné. Le Gouvernement examinera ses actions au cas par cas.

Le Canada maintiendra son leadership sur les droits de la personne au sein de l'ONU, de l'OSCE, du Commonwealth, de la Francophonie et de l'OEA. Le Canada a contribué à établir le bureau du haut-commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme, dont le mandat englobe la promotion et la protection des droits de la personne, la prévention des violations de ces droits qui présagent un conflit, et la coordination des activités du système onusien touchant les droits de la personne. Ces instances offrent souvent le moyen le plus efficace d'influencer les gouvernements. Au sein des institutions financières internationales (IFI) et de divers groupes de donateurs d'aide, le Canada soulignera aussi la nécessité d'examiner l'engagement des bénéficiaires envers le bon gouvernement. En particulier, le Canada recherchera la concertation avec d'autres pour influencer les pays qui dépenses beaucoup dans l'achat d'armements plutôt que dans la promotion de programmes d'éducation et d'habitation pour leur population.

5.12 Le Comité estime que l'aide du Canada continue d'être trop dispersée, et il recommande qu'une plus grande part de l'aide publique au développement (APD) soit concentrée dans moins de pays, en tenant compte de l'objectif premier de l'APD. Le Canada devrait maintenir à son niveau élevé actuel la part d'APD allouée à l'Afrique, revoir les parts des autres régions, et collaborer étroitement avec les autres donateurs pour assurer une meilleure coordination et une plus grande complémentarité de l'aide internationale dans son ensemble.

Réponse

Le Gouvernement convient qu'il est possible d'accroître l'efficacité de l'APD en se concentrant sur un nombre plus limité de priorités, en ciblant mieux les bénéficiaires, et en coordonnant mieux les projets d'aide.

Cependant, le Canada possède des intérêts importants dans toutes les parties du monde. Le Gouvernement estime qu'il faut affecter une forte part de l'APD à un nombre limité de pays, tout en poursuivant les programmes dans les autres pays grâce à des mécanismes peu coûteux et simples à administrer.

Le Gouvernement convient sans réserve que l'Afrique doit continuer de recevoir la part la plus importante de l'APD. Il examinera régulièrement la répartition de l'aide entre les régions.

Le Canada continuera d'assumer un rôle de chef de file au sein de l'OCDE et d'autres groupes consultatifs, ainsi qu'auprès des autres pays donateurs, pour améliorer la coordination et la cohésion de l'aide au développement. Le Gouvernement prendra des mesures pour renforcer les consultations avec ses partenaires canadiens en matière de développement et pour garantir une coordination plus poussée des divers instruments de la politique étrangère qui influent sur le développement.

5.13 Le Comité recommande que le Canada poursuive des programmes actifs d'aide aux pays d'Europe de l'Est et d'Europe centrale et à ceux de l'ancienne Union soviétique. Il recommande en outre de faire en sorte que le financement de ces programmes ne compromette pas les priorités de l'APD énoncées plus haut.

Réponse

Le Gouvernement est d'accord. Le Canada poursuivra des programmes actifs d'aide aux pays de l'Europe centrale et de l'Est (ECE) et à ceux de l'ancienne Union soviétique (AUS) et s'assurera que ces programmes ne sont pas financés aux dépens des priorités de l'APD.

Il est important pour le Canada de s'assurer que la transformation de la région réussit. L'établissement d'économies de marché ouvertes et prospères suscitera d'importants débouchés commerciaux et d'investissements, qui profiteront directement à l'économie canadienne. Par ailleurs, l'intégration de ces économies au système économique et mondial contribuera à assurer la prospérité dans l'ensemble du monde et profitera à tous. Enfin, la promotion et le maintien de la stabilité dans la région contribuent directement à l'amélioration de la sécurité et de la stabilité internationales.

Le Programme d'aide du Canada recourt à diverses formules pour réagir rapidement à l'évolution des conjonctures régionales et des intérêts canadiens. Le plus souvent, d'éventuels partenaires canadiens présentent des projets. Par ailleurs, des projets sont aussi mis au point en fonction des initiatives du Gouvernement et des demandes formulées par les gouvernements bénéficiaires. Dans les deux cas, l'exécution des programmes repose sur le partenariat; les projets sont mis en oeuvre par le secteur privé canadien, les associations d'entreprises et les associations commerciales, les ONG, les établissements d'enseignement, les groupes ethniques, et tous les paliers de gouvernement. Les fonds fédéraux activent le processus; leur versement encourage les partenaires au Canada et dans les pays bénéficiaires à faire des contributions importantes, ce qui engendre un programme beaucoup plus vaste que celui que le gouvernement fédéral pourrait réaliser à lui seul.

Afin de maximiser l'efficacité, une réorganisation des rôles entre le MAECI, qui administre actuellement le programme, et l'ACDI aura lieu. Le MAECI retiendra la responsabilité pour l'élaboration des politiques alors que l'ACDI assumera la responsabilité pour l'exécution du programme. Cette nouvelle fonction pour l'ACDI cadre bien avec ses activités ailleurs dans le monde. Une étroite coordination entre les deux organisations assurera le développement continu et l'exécution du programme.

5.14 Le Comité recommande que le Canada continue de répondre aux demandes de secours d'urgence, mais qu'il fixe des critères d'admissibilité, de telle sorte que l'aide au développement à long terme demeure la mission première du programme d'aide.

Réponse

Le Gouvernement convient qu'il faut structurer la prestation des secours d'urgence. Dans sa démarche, il s'efforcera de prévenir les situations d'urgence, de se tenir prêt à y faire face, et de fournir une aide essentielle (soins de santé, nourriture, logement et autres nécessités) aux victimes des crises. Le Canada s'occupera aussi d'aider les réfugiés et les personnes déplacées à se réinstaller, car c'est la première étape essentielle à franchir sur la voie de la réadaptation et de la reprise du développement.

L'aide au développement à long terme demeurera l'objet principal du programme d'APD.

5.15 Le Comité recommande de maintenir, et même d'accroître, la part des fonds affectés aux programmes de partenariat, là où les partenaires ont fait la preuve de leur efficacité et de leur efficience. L'ACDI doit aussi prendre en compte le soutien dont bénéficient ses partenaires au Canada et qu'on peut mesurer notamment par la participation des bénévoles qui travaillent pour l'organisation en question et la capacité de l'organisation de recueillir des contributions complémentaires à celles de l'ACDI.

Réponse

Le Gouvernement reconnaît que les ONG partenaires canadiens peuvent jouer un rôle important dans l'élaboration des politiques, ainsi que dans la planification et l'exécution des programmes canadiens d'aide au développement.

Néanmoins, toute décision sur la taille relative des allocations d'APD aux ONG partenaires doit prendre en compte les sérieuses contraintes budgétaires auxquelles le Gouvernement et l'ACDI sont confrontés. La préférence sera accordée aux partenaires qui montrent le plus d'efficacité et qui offrent des programmes qui complètent celles du gouvernement en soutenant le développement durable. De plus, une attention spéciale sera accordée aux partenaires qui peuvent apporter leurs propres contributions financières et l'apport de volontaires ou qui permettent à des jeunes d'aller servir à l'étranger.

5.16 Le Comité recommande que le gouvernement s'engage à stabiliser le ratio de l'APD au produit national brut (PNB) à son niveau actuel, et qu'il s'efforce de le faire monter à 0,7 p. 100 lorsque la situation financière du Canada le permettra.

Réponse

Le Gouvernement maintient son engagement à l'égard d'un programme actif et efficace d'aide publique au développement faisant partie intégrante de la politique étrangère du Canada. Compte tenu du contexte financier actuel, toutefois, tous les programmes gouvernementaux sont examinés, et le programme d'APD ne fait pas exception. Le Gouvernement est déterminé à se rapprocher de l'objectif de 0,7 p. 100 lorsque la situation financière du Canada le permettra.

5.17 Comme l'expansion des échanges commerciaux est plus importante que l'aide pour beaucoup de pays en développement, le Comité recommande en outre que le gouvernement envisage d'ouvrir davantage le marché canadien aux pays en développement, en particulier aux pays les moins développés.

Réponse

Tout comme le Comité, le Gouvernement accorde beaucoup d'importance aux régimes commerciaux ouverts afin de favoriser le développement. L'économie canadienne est très ouverte, et les engagements commerciaux que le pays a pris pendant l'Uruguay Round auront pour effet de l'ouvrir encore plus. En vertu des accords de l'Uruguay Round, le Canada a convenu d'éliminer les tarifs douaniers dans des secteurs clés et de réduire les autres de 40 p. 100 en moyenne.

Le Canada applique un tarif préférentiel, appelé Tarif de préférence général (TPG), à certaines importations venant de la plupart des pays en développement. Le Gouvernement est en train d'examiner tous les barèmes du TPG pour cerner les possibilités de les réduire et de les appliquer à une gamme de produits plus large; il vise ainsi à procurer des avantages supplémentaires aux pays les moins développés, sans toutefois perdre de vue les conséquences possibles pour les industries touchées.

En ce qui concerne les barrières non tarifaires, les accords de l'Uruguay Round stipulent que le système des contingents propre à l'Arrangement multifibres (qui vise les textiles et les vêtements importés des pays en développement) disparaîtra au bout d'une période de dix ans. Par la suite, les tarifs constitueront la seule protection pour ce secteur, et l'on est en train de les réduire aux termes des engagements pris pendant l'Uruguay Round.

En outre, le Canada cherchera des possibilités de fournir une assistance technique pour aider les pays en développement à participer efficacement aux nouveaux accords commerciaux (tels que l'ALENA et celui concernant l'OMC).

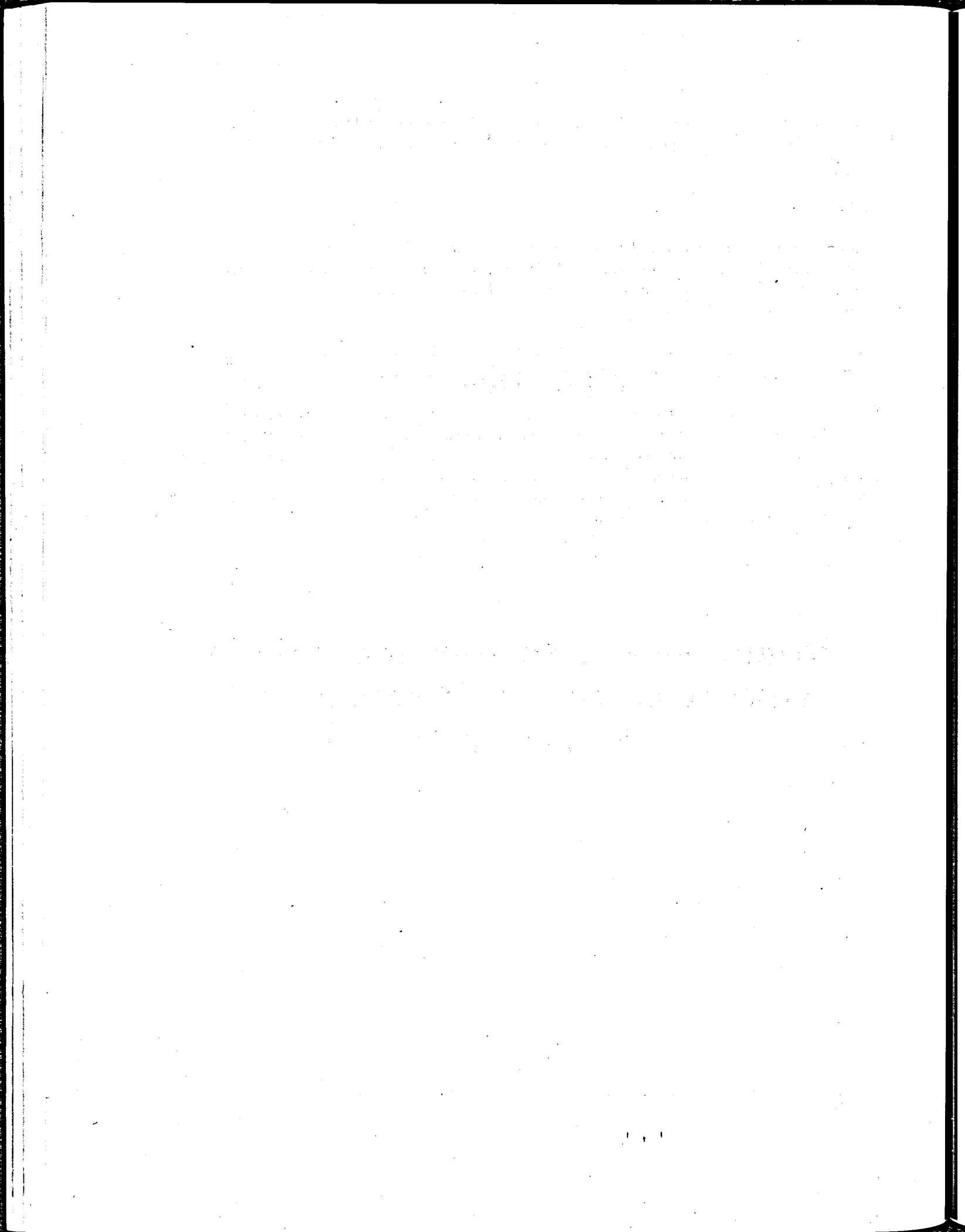
5.18 Le Comité recommande des consultations plus larges sur la coopération en matière de développement, auxquelles participeraient les parlementaires.

Réponse

Le Gouvernement est d'accord. Un grand nombre de partenaires canadiens et étrangers jouent un rôle vital dans le programme d'APD du Canada. Leur contribution est essentielle pour fournir les compétences, les connaissances et les ressources requises pour relever les multiples défis du développement.

Pour être efficace, l'aide au développement doit être une tâche collective, ce qui nécessite un partage correspondant d'informations et une consultation permanente.

Diverses consultations sont tenues chaque année avec les partenaires de l'ACDI, y compris les ONG oeuvrant au développement, les associations commerciales, les universités et collèges et les groupes environnementaux. Un calendrier de consultations est publié sur une base régulière. Le Gouvernement cherchera à améliorer son processus de consultation sur la coopération au développement. Cela comprendra les prochaines réunions du Forum national sur les relations internationales du Canada.



Chapitre 6

Promouvoir le rayonnement de la culture et du savoir canadiens à l'étranger

- 6.1 Le Comité recommande vigoureusement que les affaires culturelles, scientifiques et éducationnelles internationales soient traitées comme une dimension fondamentale de la politique étrangère du Canada.
- 6.6 Le Comité recommande que le gouvernement du Canada, de concert avec les provinces intéressées, rende prioritaire l'élaboration d'une stratégie en matière de relations culturelles, scientifiques et éducationnelles avec l'étranger. Cette stratégie pourrait recourir à la réglementation et à d'autres moyens, comme des entreprises conjointes avec le secteur privé, pour soutenir la production des produits culturels canadiens et leur distribution au Canada et à l'étranger. Elle devrait tenir compte des circonstances particulières et des propositions spécifiques à chacune des grandes industries culturelles, à savoir l'édition, la musique, les beaux-arts, les sports, la télévision, le cinéma et le théâtre et des propositions concrètes contenues dans l'essai de John Ralston Saul et le rapport de l'honorable Serge Joyal. Une fois prête, la stratégie devrait être référée aux comités parlementaires permanents chargés des affaires étrangères.

Réponse

Le Gouvernement est d'accord. Nous sommes bien décidés à ce que les relations culturelles, scientifiques et éducatives demeurent des éléments clés des relations étrangères du Canada. En période de mondialisation de l'économie, quand les sociétés subissent de plus en plus la concurrence de l'économie internationale et les pressions qu'elle exerce, le rôle de la culture, en tant que force unificatrice, prend une importance vitale. Parallèlement, tandis que le savoir (s'exprimant sous les formes de la technologie, des organisations et de l'innovation) devient un élément clé de la compétitivité sur la scène mondiale, l'éducation assume un rôle déterminant dans la promotion de la prospérité.

Le Canada bénéficie d'avantages sans pareil. Sa culture est fort diversifiée et elle se caractérise par une excellence et un dynamisme reconnus partout dans le monde; elle contribue à donner à tous les Canadiens un sentiment d'identité commune. Par ailleurs, nos établissements d'enseignement comptent parmi les meilleurs au monde et ils sont de plus en plus conscients du fait qu'ils accroissent la compétitivité du pays sur la scène internationale, en tant que centres de recherches, d'innovation et du savoir. Le Gouvernement a l'intention de soutenir les deux secteurs de la façon la plus efficace et la plus rentable possible.

La politique étrangère du pays en matière de culture doit :

- *faire du Canada un leader dans la nouvelle économie mondiale, en projetant l'image d'un pays unique, créateur, innovateur et, de ce fait, compétitif;*
- *protéger notre souveraineté culturelle;*
- *faire ressortir l'identité canadienne en montrant ses aspects les plus créatifs sur la scène internationale;*

favoriser la croissance et la vitalité des secteurs de la culture et de l'éducation et, de ce fait, contribuer à créer des emplois.

Dans cet esprit, le Gouvernement croit qu'il faut promouvoir tous les aspects des diverses cultures au Canada. Au cours de l'année dernière, il a aussi pris un certain nombre de mesures pour accroître la présence culturelle du Canada à l'étranger et commercialiser les produits culturels sur la scène internationale. Récemment, le Gouvernement a :

- *créé le Programme de résidences d'artistes étrangers Canada-États-Unis-Mexique;*
- *parrainé, à Vancouver du 9 au 11 mars derniers, une conférence concernant l'éducation au Canada et la région Asie-Pacifique;*
- *conclu des accords de coopération pour le cinéma, la télévision et la vidéo avec le Japon, le Chili, la Suède et le Brésil;*
- *conclu un protocole d'entente sur la coopération culturelle avec Hong Kong;*
- *nommé pour la première fois un ministre (Affaires culturelles) à l'ambassade du Canada à Paris;*
- *organisé un important festival culturel canadien à Mexico, pour marquer le 50^e anniversaire de l'établissement de relations diplomatiques entre le Canada et le Mexique.*

Au nombre des initiatives culturelles à l'étranger, citons les suivants :

- *des accords de coréalisation de films, d'émissions de télévision et de vidéos avec 26 pays, lesquels ont engendré un chiffre d'affaires annuel supérieur à 300 millions de dollars au cours des trois dernières années;*
- *des accords muséologiques avec la France et le Mexique pour faciliter la coopération et les échanges et mettre en valeur la technologie et le savoir-faire du Canada sur ces marchés;*
- *des programmes pour favoriser la mise au point et la commercialisation de produits culturels en collaboration avec le secteur privé; citons le Programme d'aide au développement de l'enregistrement sonore, le volet d'aide à la commercialisation internationale du Programme d'aide au développement l'industrie de l'édition, et le volet « diffusion internationale » du Programme d'aide à la distribution des publications.*

À l'avenir, les activités culturelles ayant une dimension internationale occuperont une place plus centrale dans la gestion de la politique étrangère et des activités s'y rapportant. Dans un premier temps, le Bureau des affaires culturelles du MAECI, dont le dernier gouvernement était en train d'éliminer les fonctions, a été renforcé, et se rapportera dorénavant au sous

ministre adjoint responsable des enjeux globaux. D'autres mesures sont envisagées pour développer cette dimension critique de la politique étrangère canadienne.

Le MAECI collaborera avec le ministère du Patrimoine canadien et les organismes culturels dans l'élaboration des politiques au niveau fédéral.

Cette action tiendra compte des avis exprimés par les témoins qui ont comparu devant le Comité mixte spécial et des nombreuses suggestions utiles faites dans le rapport du Comité.

Les comités des affaires étrangères du Parlement seront volontiers consultés.

6.2 Le Comité recommande aussi que la politique étrangère du Canada touchant les affaires culturelles, scientifiques et éducationnelles vise à :

6.2A affirmer la souveraineté culturelle du Canada.

6.7 Comme nous l'avons suggéré dans le chapitre sur le commerce, le gouvernement du Canada doit profiter des exemptions consenties dans le cadre de l'ALENA et de l'ALE aux industries culturelles afin d'adopter des mesures réglementaires et autres destinées à protéger et à promouvoir les industries culturelles canadiennes.

6.8 Lors de prochaines négociations internationales, le gouvernement devra chercher à nouer des alliances pour faire reconnaître la nécessité de protéger et de promouvoir les cultures nationales.

Réponse (voir aussi la réponse à la recommandation 3.2C)

Le Gouvernement est d'accord. Afin de conserver son identité et sa finalité, le Canada se doit de préserver, dans l'espace culturel nord-américain, une place bien à lui, une place de choix.

Le Gouvernement continuera de collaborer étroitement avec des pays qui partagent ses opinions et qui reconnaissent la nécessité de protéger et de promouvoir leur identité nationale et leurs valeurs culturelles. Au sein du G-7 et au Sommet des Amériques, à Miami, le Canada a amené tous les participants (y compris les États-Unis) à reconnaître que les gouvernements ont un rôle important à jouer pour promouvoir « la diversité du contenu, y compris la diversité culturelle et linguistique », dans la nouvelle société mondiale de l'information.

Le Canada négocie avec le Conseil de l'Europe une entente élargie qui lui permettrait de participer pleinement à toutes les activités du Conseil qui se rapportent à la culture et au patrimoine culturel. Le Canada s'est en outre doté d'un mécanisme pour tenir avec l'UE des consultations annuelles sur les questions culturelles. La participation du Canada aux activités culturelles de la Francophonie et du Commonwealth lui permet aussi de renforcer ses relations avec les pays partageant ses opinions.

Le Gouvernement a obtenu des exemptions pour les industries culturelles, au sein de l'OMC et dans le contexte de l'ALE et de l'ALENA, quand il l'a fallu.

6.2 Le Comité recommande aussi que la politique étrangère du Canada touchant les affaires culturelles, scientifiques et éducationnelles vise à :

6.2B aider le Canada à devenir un joueur important dans l'économie mondiale axée sur les connaissances.

Réponse

Le Gouvernement est d'accord. La participation du Canada à l'économie mondiale à forte intensité de connaissances ne relève pas uniquement de la politique étrangère. Elle suppose aussi l'intervention d'autres paliers de gouvernement, du secteur privé, des établissements d'enseignement supérieur, des ONG et d'autres intervenants. Le Gouvernement a publié récemment un plan d'action à l'échelle du gouvernement, intitulé L'innovation : la clef de l'économie moderne, qui est centré sur quatre domaines d'action interdépendants :

- *mettre en place un marché plus solide;*
- *développer le commerce;*
- *bâtir une infrastructure efficace;*
- *la technologie - innover, ne pas perdre du terrain.*

Pour mettre en place une économie plus novatrice, le Gouvernement a notamment l'intention de transformer les réseaux existants de téléphone, de câblodistribution et d'ordinateurs pour en faire un système plus intégré : l'autoroute de l'information. Notre infrastructure et nos réseaux d'information actuels deviendraient vite insuffisants sans une évolution rapide, car les États-Unis, l'Europe et le Japon ont lancé de vastes programmes pour construire leurs autoroutes électroniques. Le Gouvernement adoptera une série de politiques et de programmes pour encourager les constructeurs et les utilisateurs de l'autoroute électronique.

Un des éléments de cette stratégie consiste à donner aux Canadiens accès à des services concurrentiels sur satellites mobiles, à l'échelle mondiale et régionale, services qui leur permettront d'utiliser les télécommunications sans fil (téléphones cellulaires, téléchasseurs, radiodiffusion). Cela préparera l'arrivée de nouveaux services faisant appel aux signaux radioélectriques tels que la radiodiffusion numérique, les appareils de communication personnels, les satellites mobiles perfectionnés, et la câblodistribution sans fil.

Le Gouvernement compte aussi élargir le Réseau canadien pour l'avancement de la recherche, de l'industrie et de l'enseignement (CANARIE). Il aidera ce dernier à exécuter son plan d'entreprise pour accélérer la mise au point d'éléments clés de l'autoroute électronique, dont un réseau expérimental ultra-rapide pour mettre à l'épreuve des technologies avancées de réseautage et pour accroître la vitesse et la portée du réseau Internet canadien.

Autre élément de la stratégie : élargir le réseau SchoolNet, projet fédéral-provincial-territorial devant relier, par la voie électronique, les écoles, les bibliothèques, les collèges communautaires, les universités et les hôpitaux du Canada. Cela procurera aux Canadiens des services électroniques utiles et fort intéressants dans l'économie mondiale de l'information.

Même si les sciences sont avancées au Canada, bon nombre des nouvelles technologies dont notre industrie a besoin viennent de l'étranger. Le Gouvernement cherchera par conséquent à favoriser :

- *l'acquisition par l'industrie des toutes dernières technologies d'excellence;*
- *la sensibilisation des partenaires étrangers éventuels et des investisseurs en capital risque aux compétences canadiennes en S-T;*
- *la participation d'entreprises canadiennes à des alliances internationales de R-D;*
- *la mise en place d'un cadre de règles internationales qui permettent d'accéder sans entrave aux technologies internationales.*

Le Gouvernement encouragera aussi les liens entre les institutions culturelles et éducatives canadiennes et leurs pendants à l'étranger; il existe des conseillers en science et technologie dans certaines grandes missions du Canada à l'étranger pour promouvoir les échanges et la collaboration dans le domaine des sciences et de la technologie; et un réseau qui pourrait comprendre jusqu'à dix centres éducatifs sera établi d'ici cinq ans dans l'Asie-Pacifique pour promouvoir les institutions canadiennes d'enseignement.

6.2 Le Comité recommande aussi que la politique étrangère du Canada touchant les affaires culturelles, scientifiques et éducationnelles vise à :

6.2C contribuer à la vitalité des arts et de l'enseignement supérieur.

6.2D promouvoir l'exportation des produits culturels et éducationnels du Canada.

Réponse

Le Gouvernement est d'accord. Des activités internationales sont essentielles à la vitalité des arts et de l'enseignement supérieur canadiens. Par son programme de relations culturelles internationales, le MAECI offre une aide financière aux artistes et aux universitaires canadiens pour leur permettre d'atteindre des normes internationales d'excellence et pour mettre en évidence les réalisations de notre pays sur la scène mondiale.

Favoriser la vente des produits, services et compétences du Canada en matière de culture, de patrimoine et d'enseignement fait partie intégrante du Programme de promotion du commerce extérieur. Le Gouvernement accorde la priorité aux industries culturelles et, tout en aidant les exportateurs de ces produits à participer à des foires et à des missions commerciales à caractère spécialisé, il continuera d'appuyer la stratégie de l'industrie canadienne du cinéma et de la télévision relativement aux co-réalisations avec des partenaires étrangers. Le Gouvernement collabore de plus en plus étroitement avec l'industrie culturelle canadienne pour en améliorer les débouchés aux États-Unis et ailleurs à l'étranger.

Le Gouvernement soutient déjà la production (par l'entremise du Conseil des arts) et la distribution d'ouvrages canadiens, dans le cadre d'un certain nombre de programmes. Comme les produits culturels et éducatifs canadiens se distinguent par leur excellence, il importera de miser sur notre créativité plus que jamais auparavant. C'est pourquoi on peut prévoir que les industries culturelles et éducatives du Canada vont continuer à croître à un rythme deux fois plus grand que celui du reste du marché canadien de l'emploi.

6.2 Le Comité recommande aussi que la politique étrangère du Canada touchant les affaires culturelles, scientifiques et éducationnelles vise à :

6.2E faciliter le transfert des connaissances.

Réponse

Le Gouvernement est d'accord. Les efforts que le Gouvernement fait pour promouvoir la libéralisation du commerce et des investissements et pour conclure des accords culturels, scientifiques et technologiques contribuent à la réalisation de cet objectif.

Le Gouvernement consulte activement les provinces et le secteur privé pour adapter ses programmes et ses méthodes au contexte international en évolution constante, et pour trouver des occasions d'améliorer les échanges dans le domaine de l'information et dans celui de la recherche et du développement, de manière à accroître sa compétitivité. Le Gouvernement cherchera des moyens d'améliorer ses résultats à cet égard, de concert avec les provinces.

- 6.3 Le Comité encourage le gouvernement à demander aux provinces intéressées de collaborer à la mise en oeuvre du volet culturel, scientifique et éducationnel de la politique étrangère par une utilisation efficace de mécanismes comme le Comité consultatif fédéral-provincial sur les activités internationales liées à l'éducation.

Réponse

Le Gouvernement est d'accord. Il compte collaborer avec d'autres paliers de gouvernement dans tous les domaines d'intérêt mutuel.

Le système fédéral a affiché une souplesse remarquable lorsqu'il s'est agi de donner suite aux changements nécessaires pour gérer les relations fédérales-provinciales dans le contexte international, comme en a fait foi récemment la formule « Équipe Commerce Canada ». De même, la position qu'occupent le Québec et le Nouveau-Brunswick dans la Francophonie est un atout pour la politique étrangère du Canada et atteste aussi de la souplesse du fédéralisme.

En ce qui concerne les mécanismes de consultation, le Gouvernement s'entretient régulièrement avec les autorités supérieures des provinces (par exemple, à l'occasion des conférences périodiques des premiers ministres). Le Gouvernement renouvellera son protocole d'entente avec le Conseil des ministres de l'Éducation, protocole qui définit le cadre de consultations continues dans le domaine de l'enseignement supérieur au niveau international. D'autres instances, telles la Réunion des ministres chargés de la Culture et des Ressources historiques et le Comité fédéral-provincial-territorial du sport, examinent les priorités dans leurs secteurs de responsabilité respectifs. En ce qui a trait au soutien accordé aux artistes canadiens faisant des tournées à l'étranger, le Gouvernement coordonne ses efforts avec ceux des provinces, par l'entremise de représentants entretenant des rapports permanents; toutes les provinces sont invitées à prendre part aux consultations culturelles bilatérales revêtant un caractère officiel.

Le Gouvernement est disposé à examiner d'autres mécanismes de collaboration et de consultation avec toutes les provinces.

- 6.4 Le Comité recommande que le gouvernement du Canada envisage sérieusement la possibilité de créer des programmes de bourses et d'échanges mettant à contribution le secteur privé de façon importante, afin que les étudiants canadiens puissent faire des séjours courts, mais significatifs, dans des centres d'enseignement supérieur à l'étranger en dehors des États-Unis et des pays européens habituels, et que les étudiants de ces autres pays puissent faire de même au Canada. Il serait utile que les responsables de ces programmes soient informés de ce que deviennent leurs anciens étudiants après leurs études.

Réponse

Le gouvernement est d'accord que la compétitivité du Canada dans une économie mondiale basée sur les connaissances dépendra en grande partie de la capacité de la prochaine génération de développer les connaissances et les compétences nécessaires pour composer avec les autres cultures et évoluer avec aisance dans des contextes étrangers. À cette fin, le Canada gère le programme de prix du gouvernement du Canada sur la base de la réciprocité avec le Japon, la France, l'Allemagne, l'Italie et le Mexique. En outre, le Programme des bourses d'études et de perfectionnement du Commonwealth a vu le jour à la suite d'une initiative du Canada il y a plus de 30 ans. Le Canada continue d'offrir plus de prix dans le cadre de ce programme que la plupart des autres pays du Commonwealth sans compter que les Canadiens sont aussi bénéficiaires de plus de 120 bourses du Commonwealth chaque année. Le gouvernement a également renouvelé l'an dernier le Programme d'échanges universitaires Canada-Chine qui donne lieu à une vingtaine d'échanges tous les ans. Il faut néanmoins faire davantage.

Voilà pourquoi le gouvernement, fort d'une collaboration étroite entre le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et celui du Développement des ressources humaines, négocie en ce moment avec l'Union européenne la mise en place d'un programme de coopération en matière d'enseignement auquel participeront et les universités et les collèges et par lequel on tentera d'abaisser certains des obstacles à la mobilité au niveau universitaire. Le programme est conçu de manière à garantir une participation de pays européens qui permette d'élargir les destinations traditionnelles pour les universitaires que sont la Grande-Bretagne et la France. Par ailleurs, le Canada milite avec énergie en faveur d'une plus grande coopération en Amérique du Nord dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation, et il a déjà commencé à négocier avec le Mexique et les États-Unis un programme qui favorisera la mobilité des étudiants entre les trois pays. Enfin, nous travaillons pour que le Canada soit en mesure de participer au cours des deux prochaines années au Programme de la mobilité des universitaires dans l'Asie-Pacifique. En plus de positionner les Canadiens avantageusement dans la conjoncture économique mondiale, ces programmes de bourses sont aussi un moyen fondamental de faire connaître aux futurs leaders étrangers tout ce que le marché canadien a de perfectionné à offrir.

Le Ministère essaie également de retracer les anciens du programme de bourses du gouvernement du Canada. Une étude a été entreprise il y a quelques années dans le cas du Programme de bourses d'études et de perfectionnement du Commonwealth. Nous étudierons la possibilité d'assurer un suivi permanent pour les universitaires étrangers qui étudient au Canada dans le cadre de tels programmes afin de renforcer les relations avec les anciens.

6.5 Le Comité désire inciter les universités et les collèges canadiens qui accueillent un nombre assez considérable d'étudiants étrangers à suivre une pratique, courante dans d'autres pays, de maintenir des relations avec ces étudiants quand ils rentrent chez eux, c'est-à-dire leur écrire régulièrement, les encourager à former des groupes d'anciens dans leur pays et trouver de nouvelles façons de garder le contact.

Réponse

Bon nombre d'universités canadiennes ont d'ores et déjà reconnu l'importance d'entretenir un contact permanent avec leurs anciens étudiants étrangers et prennent des mesures efficaces en ce sens. Pour sa part, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international porte à l'attention de l'Association des universités et collèges du Canada, de l'Association des collèges communautaires du Canada et du Bureau canadien de l'éducation internationale les recommandations du Comité afin qu'ils puissent les diffuser à leurs membres. De plus, le Ministère aura d'autres occasions d'encourager les universités et collèges canadiens à assurer le suivi cette recommandation. Les missions du Canada à l'étranger aideront les universités et les collèges dans cette entreprise dans la mesure du possible.

- 6.9 Le Comité recommande aussi que le gouvernement s'emploie à promouvoir l'épanouissement culturel au Canada en augmentant l'appui offert aux artistes et aux intellectuels créatifs et en élaborant les moyens nécessaires pour assurer la distribution des créations de ces derniers au Canada et à l'étranger.

Réponse

Le gouvernement est d'accord. La vitalité de la communauté culturelle et artistique du Canada dépend largement de l'accès qu'elle obtient à la scène internationale et du succès qu'elle y remporte. Dans cette optique, le gouvernement reconnaît qu'il doit jouer un rôle de chef de file pour appuyer les industries culturelles et les services éducatifs internationaux du Canada. En ce qui concerne ces derniers, des Centres éducatifs canadiens existent déjà à Taipei et Séoul. Considérant le succès remarquable de ces centres, le gouvernement a annoncé son intention d'en ouvrir d'autres en Malaisie, en Chine, en Indonésie, au Viet Nam, en Thaïlande, à Singapour, à Hong Kong, aux Philippines et, selon les résultats d'études de marketing, fort probablement à Tokyo. Ce modèle pourrait sans doute être adapté à d'autres régions du monde. Le gouvernement examine aussi les façons de renforcer encore sa capacité de commercialiser à la fois les industries culturelles et les services éducatifs.

- 6.10 De plus, le Comité recommande que le gouvernement du Canada recherche la coopération des provinces intéressées à appuyer davantage l'« internationalisation » de l'éducation, c'est-à-dire la mobilité des étudiants et des universitaires, les échanges entre institutions et les réseaux internationaux de recherche et de développement.
- 6.13 Le Comité recommande donc que le gouvernement étudie sérieusement les programmes qui aideront les chercheurs et les universitaires canadiens ainsi que les établissements d'enseignement supérieur au Canada à entretenir les échanges internationaux qui seront utiles au Canada.

Réponse

Par l'intermédiaire du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC), le gouvernement entretient d'excellentes relations avec les provinces dans le domaine des activités internationales reliées à l'éducation. Le CMEC a été invité à participer aux réunions sur la coopération nord-américaine en matière d'enseignement supérieur, de recherche et de formation, ainsi qu'aux tables rondes visant le renforcement de la coopération avec l'Union européenne en matière d'éducation. Il a également été représenté aux réunions traitant de l'éducation dans le cadre du forum de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC). À l'occasion, certaines provinces ont aussi été représentées individuellement à ces assises. Le gouvernement a l'intention de mettre à profit cette coopération pour l'indispensable « internationalisation » de l'enseignement supérieur.

Comme nous l'avons signalé dans notre réponse à la recommandation 6.4, le Canada négocie actuellement un programme de coopération en matière d'éducation et de formation avec l'Union européenne et un autre semblable avec les États-Unis et le Mexique. En outre, nous serons sans doute en mesure de participer d'ici deux ans au Programme de mobilité des universitaires dans l'Asie-Pacifique.

6.11 Le Comité recommande donc que le gouvernement réaffirme le rôle de chef de file que doit jouer le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international en matière d'élaboration, à l'échelon fédéral, de politiques culturelles, scientifiques et éducationnelles internationales. Il recommande aussi que les programmes pertinents, éparpillés à l'heure actuelle dans le ministère, soient regroupés au sein d'un secteur des relations culturelles, scientifiques et éducationnelles internationales. Enfin, le Comité recommande que le gouvernement examine les programmes du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international ainsi que les programmes internationaux d'autres ministères et organismes, afin de regrouper les plus indiqués au sein des Affaires étrangères. Il recommande aussi qu'on fournisse aux diplomates canadiens les incitations et les moyens nécessaires pour promouvoir efficacement la culture, la science et l'éducation canadiennes à l'étranger.

Réponse

Le Gouvernement convient que le MAECI doit montrer la voie pour ce qui est d'approfondir, au niveau fédéral, la politique sur les relations culturelles, scientifiques et éducatives avec l'étranger. Dans un premier temps, le Bureau des Affaires culturelles du MAECI, dont le dernier gouvernement était en train d'éliminer les fonctions, a été renforcé, et se rapportera dorénavant au Sous-ministre adjoint responsable des enjeux globaux. Les programmes pertinents au sein du MAECI seront cernés afin d'en accroître l'efficacité dans le cadre d'une stratégie des relations culturelles internationales. Toujours dans le contexte de cette stratégie, le MAECI examinera aussi les incitations et les outils dont les diplomates canadiens ont besoin pour promouvoir efficacement la culture, la science, et l'éducation canadiennes à l'étranger.

6.12 Le Comité recommande que le gouvernement continue d'appuyer vigoureusement la promotion des études canadiennes à l'étranger.

Réponse

Le gouvernement est d'accord. En partie grâce à l'appui de celui-ci, les études canadiennes figurent actuellement au programme des universités d'environ 35 pays. La plupart de ces pays sont représentés dans les 20 associations nationales et multinationales d'études canadiennes dans le monde, lesquelles comptent plus de 6 000 membres. Les associations et leurs membres contribuent pour beaucoup à faire connaître et comprendre le Canada dans leurs pays respectifs. Ils influencent par leurs travaux les décideurs et les guides d'opinion actuels et futurs. Ils contribuent aussi à la recherche et au dialogue dans les domaines internationaux et nationaux qui sont prioritaires pour le Canada. Le gouvernement a l'intention de continuer, en accordant à cette activité une grande importance, à encourager l'enseignement, la recherche et les publications sur le Canada par les professeurs des universités étrangères. Outre le Conseil international d'études canadiennes, nous mettrons l'accent sur les États membres du G-7 et les pays prioritaires dans le monde développé et en développement où il existe des associations d'études canadiennes.

- 6.14 Le Comité reconnaît l'importance de programmes tels que Radio-Canada International (RCI) et les programmes de traduction du Conseil des arts du Canada pour la littérature canadienne à l'étranger. Il ne faut ménager aucun effort pour exploiter pleinement le potentiel de RCI, particulièrement puisqu'il s'agit de projeter l'image du Canada au-delà de ses frontières.

Réponse

Le gouvernement prend note de cette recommandation concernant l'exploitation du potentiel de Radio Canada International (RCI) et des programmes de traduction du Conseil des arts du Canada.

Le gouvernement est d'accord qu'en projetant le Canada et les valeurs canadiennes à l'étranger, RCI peut jouer un rôle important dans la promotion de la paix et de la compréhension internationales. RCI est éminemment bien placé pour faire rayonner à l'étranger l'attachement des Canadiens au dialogue et au compromis, à la démocratie, aux droits de la personne et à la justice économique et sociale, à l'environnement, à la paix et au respect de la diversité.

De plus, RCI et d'autres médias libres ont un rôle important à jouer pour s'assurer que la vérité, la transparence, et la justice triomphent grâce à l'interaction de multiples sources d'information.

Chapitre 7

Le rôle et la place du Canada

- 7.1 Le Comité recommande que la politique canadienne vise la protection des intérêts vitaux du Canada : la conservation de la souveraineté et de l'indépendance canadiennes et le maintien de la capacité du pays de jouer le rôle actif et indépendant sur la scène internationale qu'exigent les Canadiens. Nous croyons qu'une telle politique exige une répartition appropriée des ressources destinées aux instruments de sa mise en oeuvre, que ce soit le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et ses missions à l'étranger, les autres ministères actifs à l'étranger ou le Parlement.**

Réponse

Le Gouvernement est d'accord que la politique canadienne doit protéger les intérêts vitaux du pays. Le Gouvernement est fermement résolu à réaliser ses objectifs financiers et à appliquer à son mode de fonctionnement les principes de la saine gestion des fonds publics. Il dressera l'ordre de priorité et redistribuera les ressources en fonction des contraintes financières. Le Gouvernement est aussi en train de modifier ses façons de faire (cela comprend une utilisation plus judicieuse de la technologie) pour mieux mettre les programmes en oeuvre. D'autres mesures déterminantes, qui iront dans le même sens, découleront de l'examen intégral des programmes.

7.2 Étant donné l'importance des pouvoirs qu'exerce à l'heure actuelle le Congrès américain, particulièrement dans les questions commerciales touchant les intérêts du Canada, il faut trouver des moyens efficaces et directs pour porter les préoccupations du Canada à l'attention des membres du Congrès et du Sénat. Nous estimons que le Groupe interparlementaire Canada-États-Unis offre le potentiel voulu à cet égard. Cependant, le Parlement doit revoir son processus de sélection afin que les futures délégations soient composées de parlementaires choisis pour leur connaissance des sujets à l'ordre du jour. Le Groupe devrait également travailler en étroite collaboration avec les comités permanents compétents et avec le ministre des Affaires étrangères.

Réponse

Le Gouvernement croit aussi qu'il importe au plus haut point de promouvoir les intérêts du Canada au sein du Congrès américain. Notre ambassade à Washington a créé une unité spéciale qui se charge des relations avec le Congrès, pour s'assurer que les leaders du Congrès connaissent bien les positions du Canada sur certaines mesures législatives américaines. L'ambassadeur continuera de rencontrer régulièrement ces leaders et d'autres décideurs américains. Tous les bureaux du Canada auront pour mission de faire valoir davantage nos points de vue auprès des membres de la Chambre des représentants et du Sénat, ainsi que des législateurs des États.

La réunion annuelle du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis favorise utilement l'échange de points de vue sur des questions intéressant les deux pays. Il serait avantageux de tenir des réunions plus fréquentes et bien préparées sur des secteurs ou des thèmes définis. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international est disposé à entretenir d'étroits rapports avec le Groupe parlementaire pour l'aider à préparer les réunions et pour fournir des analyses sur les questions abordées.

7.3 Le Comité recommande au gouvernement de fonder ses politiques et ses priorités sur les avantages comparatifs, les intérêts et les valeurs du Canada. Le Canada devrait viser, dans les régions, à établir des partenariats bilatéraux en fonction de l'importance régionale d'un pays, de ses liens politiques et culturels avec le Canada et de ses contributions à l'atteinte de nos objectifs.

Réponse

Le Gouvernement accepte la démarche du Comité et, dans ses programmes, il définira l'ordre de priorité de manière à favoriser la réalisation des objectifs globaux de sa politique étrangère. Les relations bilatérales et les associations multilatérales contribueront à l'atteinte de ces objectifs, et le Gouvernement leur accordera la priorité en fonction de leur degré d'utilité.

7.4 Le Comité confirme l'engagement du Canada en faveur d'un système international fondé sur des règles et l'extension de l'application du droit international. Il confirme également l'importance de mieux gérer les institutions multilatérales, de les rendre plus efficaces, et d'augmenter leur imputabilité démocratique. Le Comité recommande par conséquent l'adoption d'une stratégie du « multilatéralisme dirigé », c'est-à-dire, une stratégie donnant priorité aux institutions qui servent le mieux les intérêts canadiens. Ceci devrait être combiné avec l'établissement de relations bilatérales avec les pays de même opinion qui sont les mieux placés pour faire progresser les causes communes. Au-delà du Commonwealth et de la Francophonie, les cibles de cette stratégie devraient inclure les Nations Unies et ses agences spécialisées, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les institutions financières internationales et le Groupe des Sept (G-7). Le Canada doit promouvoir activement la création prochaine de l'OMC. Il doit aussi favoriser une réforme urgente et en profondeur de l'ONU et des institutions de Bretton Woods. Les comités permanents appropriés du Parlement devraient réévaluer l'adhésion du Canada aux différentes institutions multilatérales, afin de présenter des recommandations quant à l'avenir de la participation du Canada.

Réponse

Le Gouvernement est d'accord avec le Comité. Il tient à instaurer un système international fondé sur des règles, sur l'application élargie du droit international, et sur des institutions multilatérales plus efficaces, mieux gérées, et plus imputables. Le Gouvernement continuera d'agir en ce sens.

Parallèlement, le Gouvernement reconnaît que la participation aux travaux des institutions multilatérales n'est pas une fin en soi, mais plutôt un moyen d'arriver à une fin. Il accordera la priorité aux institutions qui favoriseront le mieux la réalisation de ses objectifs : promouvoir la prospérité et l'emploi; protéger notre sécurité dans un cadre mondial stable; et projeter les valeurs et la culture canadiennes.

À l'intérieur des institutions multilatérales, le Canada ne se limitera pas aux partenariats traditionnels; il cherchera aussi à conclure des alliances avec des pays épousant ses intérêts et ses objectifs, tout dépendant de la question étudiée.

Comme l'évoquait le Comité, la réforme du système des Nations Unies, notamment celle des organes chargés de protéger la paix et la sécurité, constitue un objectif important du Canada. Celui-ci tient aussi à ce que l'OMC se penche sans tarder sur les dossiers encore en suspens (par ex., les subventions aux exportations agricoles et les lois sur les recours commerciaux) et sur les nouveaux dossiers (politique de la concurrence, environnement, travail). Les institutions de Bretton Woods et les banques régionales de développement jouent un rôle clé dans le développement mondial. Le Gouvernement va donc en réclamer la réforme pendant le prochain sommet économique devant se tenir à Halifax.

Le Gouvernement se félicite du fait que les comités permanents compétents ont l'intention de s'interroger davantage sur l'adhésion du Canada à diverses institutions multilatérales.

Chapitre 8

La démocratisation de la politique étrangère

- 8.1 Une des propositions formulées dans ce contexte vise à créer un « Centre d'étude de la politique étrangère » qui cernerait les domaines d'analyse prioritaires et contribuerait au débat public.**

Réponse

Le Gouvernement est d'avis qu'il devrait y avoir un meilleur dialogue entre les Canadiens et les Canadiennes au sujet de la politique étrangère et des relations que le pays entretient avec l'étranger. Il a tenu et continuera de tenir son engagement à faire débattre au Parlement les grandes questions de politique étrangère. Le premier Forum national sur les relations internationales du Canada, qui s'est déroulé en mars dernier, a constitué un pas important dans cette direction. Ce forum sera repris chaque année, et prochainement au printemps à Toronto sur le thème général de la réforme des institutions internationales.

Le Gouvernement élargira et institutionnalisera ce processus en s'inspirant des consultations existantes avec la communauté des ONG oeuvrant dans le domaine des droits de la personne ainsi qu'avec le secteur privé au sein du Comité consultatif sur le Commerce extérieur (CCCE) et des Groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur (GCSCE). Ces consultations supplémentaires impliqueront d'autres groupes et individus intéressés aux dimensions internationales des relations économiques, du développement, et des affaires politiques.

Le Gouvernement estime également que le dialogue doit se poursuivre tout au long de l'année partout au pays. C'est pourquoi il a décidé de créer un nouveau mécanisme de consultation et d'information sur la politique étrangère au sein du ministère des Affaires étrangères afin de consulter davantage le public et de stimuler la recherche sur la politique étrangère, mettant en présence, dans ce contexte, des intervenants, des experts, des parlementaires et des citoyens, et de veiller à consulter systématiquement les Canadiens et les Canadiennes sur tous les aspects de sa politique étrangère.

